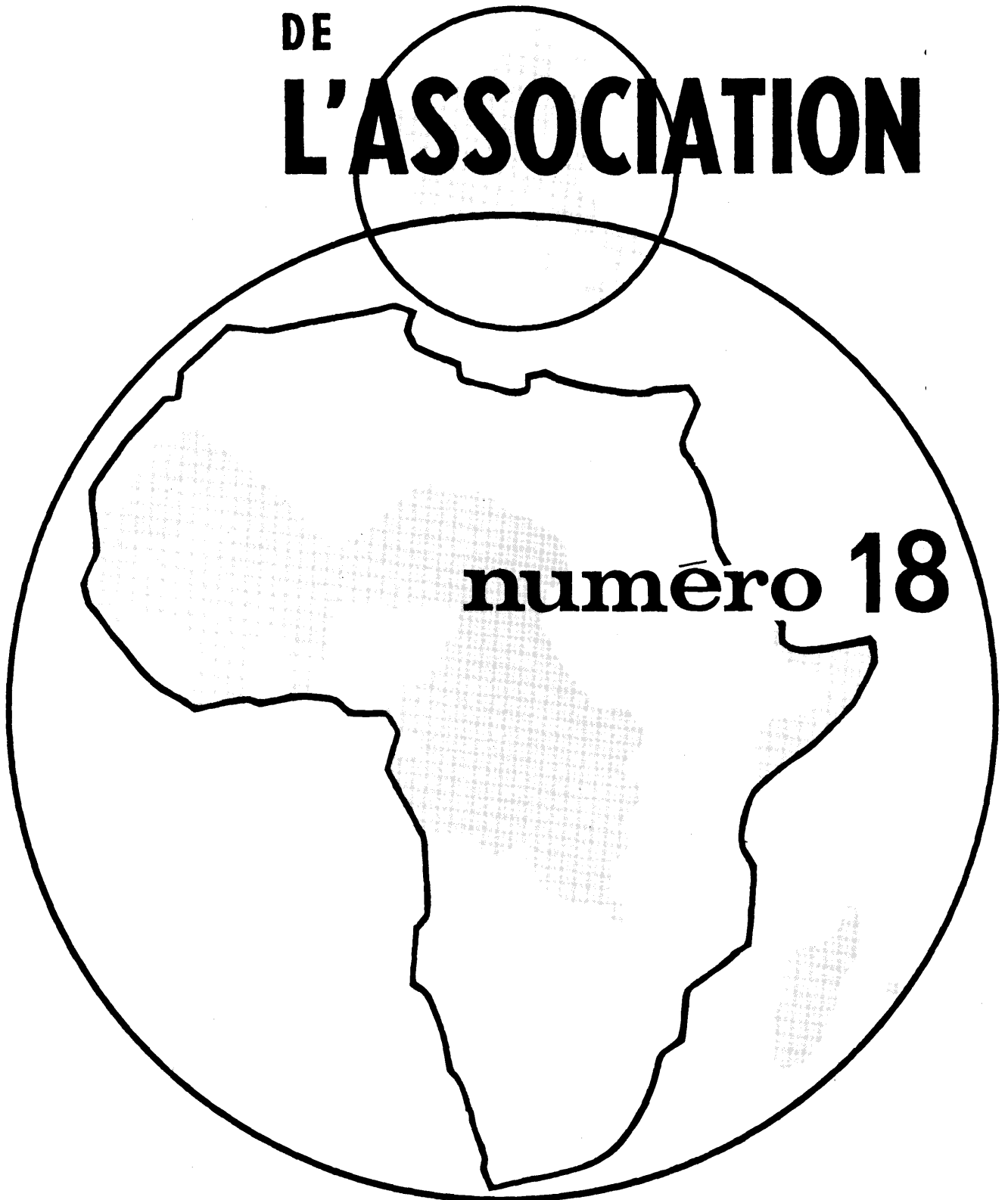


COURRIER

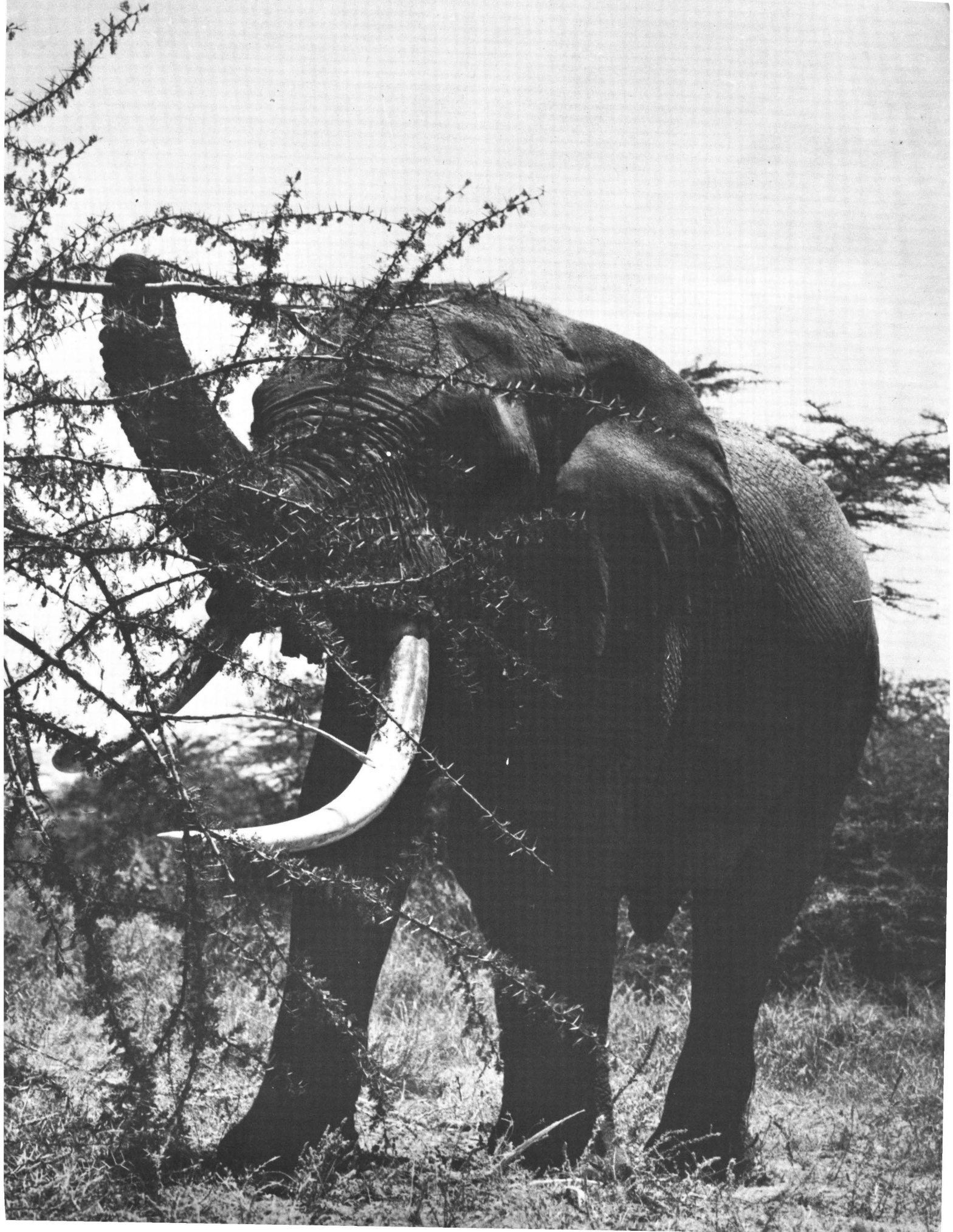
Mars - Avril 1973

DE

L'ASSOCIATION



numéro 18





COURRIER DE L'ASSOCIATION

Mars-Avril 1973
N° 18

SOMMAIRE

ÉVÉNEMENTS

Message de Son Excellence El Hadj Ahmadou Ahidjo
Président de la République Unie du Cameroun (p. 2)

ÉDITORIAL

Le tourisme : perspectives et limites (p. 5)

VOIX D'AFRIQUE

Interview de Son Excellence Pierre Ilboudo, Ambassadeur de Haute-Volta (p. 7)

Arts et lettres (p. 13) :

- Sculptures et masques (p. 14)
- Rythmes africains et jazz moderne (p. 17)

DOSSIER

Le tourisme en Afrique

- I. Réflexions en vue de la Conférence parlementaire de l'Association, par M. Louis Briot (p. 21)
- II. 1^{er} colloque international sur le développement du tourisme en Afrique (p. 26) :
 - A — Le rapport général (p. 27)
 - B — La mise en œuvre des recommandations (p. 32)
- III. Le tourisme en Afrique vu d'Europe : entretien avec M. Haulot, Commissaire général du tourisme en Belgique (p. 34)
- IV. Tourisme et valeurs culturelles par M. Robert Cornevin, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences d'Outre-mer (p. 35)
- V. La mise en valeur de la faune africaine (p. 40)

A PROPOS

DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Les échanges commerciaux entre la C.E.E. et les E.A.M.A. : 1958-1971 (p. 43)

RAPPORTS

Madagascar : pour le développement de la théiculture, la station de Sahambavy (p. 50)

BIBLIOGRAPHIE (troisième page couverture)

ACTUALITÉS (pages vertes)

Message de Son Exc. El Hadj Ahmadou Ahidjo Président de la République Unie du Cameroun



Je voudrais tout d'abord remercier la revue « **Le Courrier de l'Association** » de l'occasion qu'elle me donne, en ma qualité de chef d'un état bilingue, de m'adresser à l'Europe élargie, au moment de l'entrée en vigueur du traité qui consacre cette belle œuvre.

La République Unie du Cameroun se félicite tout particulièrement que les langues d'expression de cette importante revue soient désormais le français et l'anglais. Elle s'en félicite parce qu'elle connaît la valeur de ces deux langues, qui sont ses langues officielles, comme instruments de communication et par conséquent d'ouverture au monde et de coopération internationale. Il n'y a pas de doute que grâce à elles, le Courrier de l'Association deviendra, non seulement l'une des voies d'expression les plus autorisées dans les relations entre l'Europe et les pays africains, mais aussi un utile instrument de communication entre divers pays, notamment entre pays africains francophones et anglophones. Que le Courrier de l'Association veuille trouver ici l'expression de nos vœux de plein succès dans cette noble entreprise.

..

Le 1^{er} janvier 1973 restera, pour l'époque contemporaine, une date qui marquera incontestablement l'histoire du monde. En effet, l'élargissement de la Communauté Économique Européenne qui comprendra désormais l'Allemagne Fédérale, la Belgique, la France, la Hollande, le Luxembourg, l'Italie, le Danemark, l'Irlande et la Grande-Bretagne, un ensemble de vieille civilisation et d'économies fortement développées, constitue une belle réussite de ce que peut et doit faire la coopération entre les peuples dont le but doit être d'œuvrer sans cesse en faveur du renforcement de l'entente entre les nations pour une action dynamique en vue de l'amélioration constante des conditions de vie des hommes.

L'Europe élargie était une nécessité non seulement pour le progrès des États qui composent cette organisation régionale, mais encore pour la paix internationale dans la mesure où elle contribuera à substituer au monde bipolaire où s'exerçaient des puissants effets de domination, un monde multipolaire qui offre plus de chances aux peuples de participer effectivement à la vie internationale. On ne peut qu'admirer la profondeur de vue, la perspicacité et le courage de tous ceux qui, au-delà des nationalismes étroits, ont œuvré pour la création de cette puissante organisation.

On comprendra cependant que l'avènement d'une Europe élargie au service du développement économique des peuples concernés et de la paix internationale nous conduise à toujours rappeler que le sort de plusieurs peuples d'Asie, d'Amérique et d'Afrique reste encore désespérant. La plupart de ces peuples, en effet, vivent dans des conditions infra-humaines. Le continent africain en particulier contient le plus de pays classés parmi les pays les plus sous-développés du monde actuel. Les générations d'hommes auxquelles nous appartenons seront jugées par l'histoire sur les voies et moyens mis à la disposition de ceux qui sont le plus démunis. Évidemment, la responsabilité des plus nantis sera plus grande devant l'histoire et l'Europe élargie, plus que tout autre bloc économique développé, a une part de responsabilité plus importante dans cette guerre nécessaire que l'humanité doit mener contre la faim, la maladie et l'analphabétisme, car la générosité et le dynamisme traditionnels des populations ainsi que les liens historiques qui l'unissent à l'Afrique lui imposent plus qu'à d'autres de prendre à cœur ce problème.

* *

Il faut reconnaître que, dans le cadre du Traité de Rome qui a donné naissance à la Convention d'Association entre l'Europe des Six et les États africains, malgache et mauricien associés, une approche originale a été tentée pour aider l'Afrique à sortir du sous-développement. Mon souhait est que l'Europe des Neuf continue à œuvrer dans le même sens.

En effet, la Convention de Yaoundé, par ses dispositions commerciales et financières, apporte à l'Afrique associée une aide appréciable. Les gouvernements africains sont conscients de cette aide, ils savent également que le développement de l'Afrique ne saurait être l'affaire de la seule Europe. Ils sont convaincus que leur développement doit principalement reposer sur les efforts propres de chaque pays et la coopération interafricaine. Ce qu'ils demandent aux pays européens, c'est de les aider d'une part à édifier le minimum d'infrastructures sans lequel toute tentative de décollage économique est vouée à l'échec et, d'autre part, de les mettre en mesure d'acquérir les ressources financières dont ils ont besoin.

Il va sans dire que la coopération financière actuelle entre l'Europe et les E.A.M.A. tient compte, autant que cela peut se faire, de ces préoccupations. Évidemment, son maintien et son élargissement dans l'Europe des Neuf et dans une Association des États africains, malgache et mauricien élargie aux pays anglophones sont souhaitables et utiles pour tous. Il reste cependant que les pays africains demeurent profondément préoccupés par la commercialisation de leurs principaux produits de base. Le stade actuel de développement de nos pays et la justice sociale exigent qu'une solution équitable soit trouvée au problème de la stabilisation des cours des principaux produits tropicaux. L'Europe renforcerait son aide à l'Afrique si, en plus des préférences qu'elle accorde aux produits africains au sein de la Communauté Économique Européenne, elle œuvrait activement pour cette stabilisation. La proposition avancée de conclure des accords de stabilisation, produit par produit, constitue l'un des palliatifs raisonnables à la solution de doter nos pays des moyens de

disposer de ressources propres d'exportation, ressources utiles à l'importation des biens d'équipement indispensables à notre développement.

Il ne faudrait pas voir, dans cette préoccupation des E.A.M.A., en faveur de la commercialisation des produits tropicaux, une démarche à l'encontre du courant actuel de développement du commerce international. Il s'agit plutôt d'une profonde conviction que nos pays ne peuvent aborder la concurrence que dans la mesure où nos économies y auront été préparées. L'Afrique ne voudrait pas constituer une charge perpétuelle pour l'Europe ou pour les autres pays développés. L'Afrique souhaite être aidée pour affronter avec réalisme et dans l'égalité des chances avec les autres continents les conditions du commerce international malheureusement caractérisé par une concurrence imparfaite mais à laquelle elle ne peut échapper.

Je suis convaincu que l'Europe, aujourd'hui comme hier, ne reculera pas devant ses responsabilités, qu'elle continuera à apporter son aide aux pays africains pour leur permettre de vaincre la misère et participer pleinement à la mise en place d'une nouvelle économie fondée sur le développement harmonieux de toutes les nations.

Je formule le vœu que le Traité de l'Europe des Neuf qui vient d'entrer en vigueur, soit l'occasion de renforcer la coopération eurafricaine dans la paix et pour le plus grand bien de tous.



Le tourisme :

perspectives et limites

« Quand on regarde les statistiques internationales, on constate avec satisfaction l'accroissement des échanges touristiques dans le monde. Tandis que le commerce international progresse de 7 % par an contre 8 % pour l'industrie, le tourisme connaît une augmentation de 12 % d'une année à l'autre. Mais ce qui déçoit quelque peu, c'est le phénomène de bipolarisation qui se développe dans le mouvement touristique mondial.

En effet, et selon les dernières publications de l'Union internationale des organisations officielles de tourisme (U.I.O.O.T.), 94 % des échanges touristiques se font entre l'Europe et l'Amérique. Ainsi, sur 181 millions de touristes enregistrés aux frontières en 1971, ces deux continents totalisent à eux seuls 169 millions contre 2,6 millions à l'Afrique et une recette globale de 18 milliards sur un total de 20 milliards de dollars, alors que l'Afrique se contente de 470 millions. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et se passent de commentaires. »

Ainsi s'est exprimé M. Léonard Claude M'Pouma, ministre du développement industriel et commercial du Cameroun, dans l'allocution qu'il a prononcée à l'occasion de l'ouverture à Yaoundé, le 13 mars 1972, du premier colloque international sur le développement du tourisme en Afrique. Le tourisme africain n'en est donc qu'à ses débuts : par exemple, pour le Mexique seul, les recettes provenant du tourisme sont, avec environ 900 millions de dollars, le double de celles de l'ensemble de l'Afrique. En outre, à l'intérieur du continent lui-même, les recettes sont concentrées dans trois zones : l'Afrique du Nord (plus de 50 %), l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Sud.

*
* *

Or, l'intérêt économique du tourisme n'est plus à démontrer. Les effets de rentabilité financière immédiate sont bien connus, de même que les effets économiques indirects ou induits, tels que la création d'activités secondaires de production et de services, d'emplois, l'accroissement de la consommation locale, etc. Que l'on songe qu'un pays comme le Kenya a, en 1969, accueilli 293 000 touristes représentant des recettes d'environ 47 millions de dollars ! Dans les pays peu développés, l'importance des recettes touristiques est très inférieure à celle des pays développés, mais le rôle positif sur la balance des paiements est plus sensible, en raison de la part du tourisme par rapport aux autres recettes et en raison de la faiblesse des dépenses touristiques des nationaux des pays en voie de développement.

Or, les pays d'Afrique noire présentent, en matière touristique, un certain nombre de facteurs favorables à une époque où le transport aérien rend les distances de moins en moins contraignantes; en outre les prix, malgré leur niveau encore élevé pour les longues distances, tendent à diminuer sur les lignes régulières cependant que des formules nouvelles de transport, comme les « charters », permettent de toucher une clientèle plus large. Parmi les facteurs favorables des pays d'Afrique noire, on pense d'abord à la complémentarité climatique avec l'Europe : en effet, en général, la saison favorable (saison sèche) en Afrique occidentale et centrale correspond à l'hiver et au printemps de l'hémisphère nord, époque des vacances du « troisième âge » vers le soleil, vacances qui sont déjà très appréciées par les Américains du Nord, les Scandinaves et qui commencent à se répandre dans l'Europe des neuf. D'autres facteurs favorables sont

constitués par une mer chaude, des plages qui ne sont pas encombrées ni polluées, même si la barre et la mangrove rendent parfois la côte difficile, des paysages originaux, variés et souvent d'une grande beauté; mais peut-être surtout faut-il citer les réserves de flore et de faune ainsi que les zones de chasse : ces réserves ne sont pas encore partout suffisamment valorisées actuellement, contrairement à ce qui se passe en Afrique de l'Est avec, en particulier, les safaris photographiques beaucoup moins onéreux que la chasse proprement dite.

Enfin, on ne saurait oublier des mœurs, des modes de vie, des danses, des objets coutumiers susceptibles de retenir l'attention du touriste le moins ethnologue et le plus avide de dépaysement, des richesses artistiques et artisanales héritées du passé ou liées à la vie coutumière d'aujourd'hui et que des manifestations sans cesse plus nombreuses, illustrant la négritude, ont rendus sensibles à un grand public qui a commencé à découvrir « l'art nègre » au lendemain de la première guerre mondiale. Le cubisme et le surréalisme à la recherche de l'abstraction, du sub-conscient et de formes nouvelles d'expression, Picasso, Matisse et les expressionnistes allemands, trouvent dans l'art africain des symboles et, dans les statuettes et les masques, des justifications aux déformations qu'ils font eux-mêmes subir au corps et au visage humain. L'actuelle et très belle exposition du musée de l'Orangerie des Tuileries à Paris prouve à la fois que l'Afrique est à la mode et qu'elle commence à être mieux comprise. Il y a là une situation dont le tourisme peut tirer parti.

*
* *

Les débats du colloque de Yaoundé n'ont pas manqué de faire ressortir les différentes catégories possibles de tourisme (tourisme de luxe, d'affaires et de masse) ainsi que les difficultés existantes, notamment l'insuffisance de l'infrastructure d'accueil, les prix encore trop élevés des transports aériens, le coût et l'insuffisance des transports intérieurs, les formalités qu'il faudrait assouplir, etc. Les débats de Yaoundé ont aussi attiré l'attention sur le fait que « pour tirer du tourisme le meilleur parti, il fallait être conscient des limites et des inconvénients éventuels qu'il comporte ». D'abord, il est fragile car il subit directement les conséquences des crises intérieures ou internationales. Ensuite, il peut favoriser l'inflation dans une économie peu développée. Enfin, il peut aussi être une cause de dégradation des sites et des structures socio-culturelles des pays d'accueil. Isolé, le touriste pouvait, s'il le désirait, avoir des contacts et s'intégrer plus ou moins à la population, alors que, voyageant en groupe et logeant le plus souvent dans des hôtels standardisés, il s'organise en marge du pays qui l'accueille et qu'il peut choquer par son comportement et son ignorance.

Lors de la 14^e session du Comité des ministres de l'O.D.T.A. (Organisation pour le développement du tourisme en Afrique) qui s'est ouverte le 11 janvier dernier à Ouagadougou dans les locaux de l'Assemblée Nationale et sous la présidence du premier ministre de Haute-Volta, M. Gérard Kango Ouedrago, celui-ci, mettant en garde contre le développement incontrôlé du tourisme dans les pays en voie de développement, a notamment déclaré :

« Le développement touristique a ses limites et peut présenter parfois des dangers pour la protection de notre patrimoine culturel et artistique. C'est pourquoi je pense que les pays comme le nôtre, qui constituent le pôle privilégié pour le tourisme de demain, doivent mettre tout en œuvre pour que ses valeurs culturelles et ses sites naturels, encore épargnés par le phénomène de la pollution et qui attirent tant les hommes du monde industriel, soient exploités d'une façon rationnelle au profit de nos populations et pour une interpénétration des peuples débouchant sur la paix du monde. »

S'il faut être conscient de ces risques, il faut l'être bien plus encore des avantages d'un développement touristique bien conçu et de la mission internationale du tourisme que M. le Ministre Léonard Claude M'Pouma a ainsi définie :

« Nous avons besoin de confronter notre civilisation et notre culture avec celles des autres États d'Afrique et du monde, à travers notre folklore riche et vivant, notre artisanat divers et expressif, nos peuples avec leurs traditions, leurs coutumes et leurs langues.

Le tourisme est aussi un puissant moyen de développement de la coopération internationale. Il concourt à l'effacement des barrières linguistiques et raciales. Et, par les échanges qu'il permet, il favorise la compréhension et la tolérance entre les hommes de cultures, de civilisations et de systèmes sociaux différents. Il est aussi un instrument de la paix entre les nations. »

L'aide du F.E.D. est certainement

l'une des aides les plus opportunes

nous déclare

Son Exc.

Pierre ILBOUDO

Ambassadeur
de la République de Haute-Volta
auprès du Benelux,

Représentant/Chef de la Mission
de la République de Haute-Volta
auprès des
Communautés européennes.



Votre pays, Monsieur l'Ambassadeur, a la réputation d'un pays accueillant et qui a entrepris avec sérieux son développement, notamment en appliquant avec réalisme et austérité une politique de rigueur financière. Voudriez-vous en présentant votre pays à nos lecteurs commenter cet effort de votre gouvernement?

Je saisis l'occasion de présenter rapidement la Haute-Volta qui figure parmi l'un des plus petits États en Afrique Occidentale.

Située au cœur même de cette Afrique Occidentale elle est dotée de six frontières : la Côte-d'Ivoire et le Ghana au Sud et Sud-Est, le Togo, le Dahomey à l'Est et Sud-Est; le Niger au Nord-Est en enfin le Mali au Nord et Nord-Ouest. De par sa situation géographique, la Haute-Volta est naturellement vouée à la coopération internationale; elle est ouverte à tous et sa situation géographique elle-même le commandait, pour la simple raison que sa survie repose sur sa bonne intelligence avec ses voisins.

Le pays, qui se trouve en pleine zone de savane, connaît également une situation climatique défavorisée et notamment dans sa partie Nord; les saisons sont particulièrement contrastées et caractérisées par l'alternance d'une saison sèche et d'une saison humide que ponctuent seules les nuances du chaud et du froid.

Cela explique aussi pourquoi les problèmes économiques revêtent une certaine acuité en ce qui concerne certaines régions de la Haute-Volta. Par exemple, le centre est une région très peuplée mais où les sols sont particulièrement peu propices. L'Ouest par contre est très bien arrosé, puisque nous atteignons 1 mètre, et parfois même 1,2 mètre de pluie par an; une région fertile mais avec relativement peu d'hommes. De même au Nord-Ouest, dans la vallée de la Volta Noire, nous avons également là une région très riche mais frappée par l'onchocercose et la tâche actuelle est de faire disparaître cette maladie.

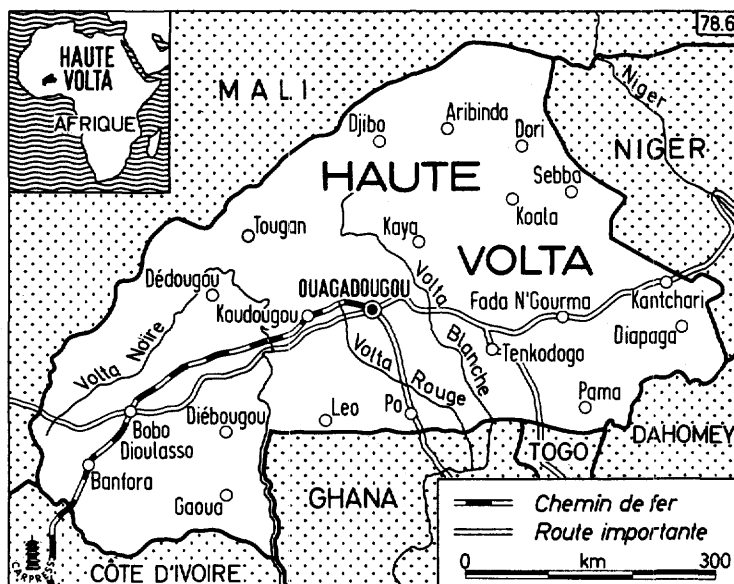
Conscient de cette situation, le Gouvernement a porté ses efforts vers l'assainissement et la mise en valeur de ces régions naturelles propices aux cultures cependant qu'il s'applique à une gestion saine des finances publiques aux fins d'une utilisation rationnelle et judicieuse des ressources relativement modestes. Depuis 1966, le Gouvernement voltaïque ne connaît plus de déficit budgétaire; et mieux, nous avons assisté depuis 1968 à des excédents budgétaires qui ont permis de relancer l'économie.

Depuis lors, également, nous avons pu réaliser certains investissements industriels qui sont en mesure actuellement d'apporter suffisamment une épargne nationale pour promouvoir d'autres investissements rentables.

Lors de son passage à Bruxelles en octobre 1971, le Président de la République, le Général Sangoulé Lamizana, avait bien voulu accorder pour les lecteurs du Courrier de l'Association une brève interview, parue dans notre n° 11, au cours de laquelle il avait évoqué l'importance de l'élevage, seconde richesse de la Haute-Volta après l'agriculture. Depuis cette date des progrès ont-ils été réalisés dans ce domaine, notamment en matière d'hydraulique pastorale, et au sein de la Communauté Économique du bétail et de la viande?

Comme vous l'avez dit et comme il a été également toujours souligné avec force par notre Chef de l'État et cela dès même son accession au pouvoir, une grande priorité a été donnée au développement agricole et pastoral. Nous nous rappelons tous qu'en 1966, à un moment donné, où on nous a annoncé un message du Président de la République, sans en révéler le thème tout le monde s'attendait à ce qu'il fasse une déclaration politique. Et tout un chacun a été surpris de voir dans ce message tant attendu qu'il n'y parlait que de coton, comment cultiver le coton, comment récolter le coton etc. Voilà donc où je peux introduire et situer d'emblée l'action du Gouvernement en matière agricole.

En ce qui concerne la question spécifique des efforts réalisés, nous pouvons dire : beaucoup a été fait. Des barrages pour les retenues d'eau ont été construits tant pour les besoins de la population que du bétail, des aménagements de plaines ont également été réalisés soit par nous-mêmes, soit avec le concours d'États amis et je ne citerai que la France, la Chine et également la République Fédérale d'Allemagne. Chacun de ces pays amis choisit des secteurs de prédilection; c'est ainsi que des Allemands ont travaillé pour l'irrigation à partir du lac de BAM, et là nous produisons essentiellement des produits maraîchers et des fruits de contre-saison qui trouvent des débouchés en Europe pendant que l'hiver bat son plein.



En ce qui concerne la question spécifique de l'élevage, c'est une question préoccupante pour la simple raison que nos deux principaux clients, à savoir le Ghana et la Côte-d'Ivoire, sont tous à quelques centaines de kilomètres de nous, et la région qui produit également le bétail en Haute-Volta se trouve à l'extrême Nord dans cette zone sahélienne. Le bétail, pour atteindre la côte, devrait parcourir près de mille kilomètres, les bêtes y arriveraient complètement dépeuplées. L'action du Gouvernement a été, d'une part, de remédier à cette déficience physique du bétail par la dure traversée et également d'organiser rationnellement cette exportation.

C'est ainsi que nous avons établi maintenant aux zones frontières des paturages, disons de récupération, c'est-à-dire que les bêtes devraient être parquées là, pendant quelques temps, de façon qu'elles puissent se reposer et se refaire du poids. A partir de ce point d'engraissement, nous avons établi aussi des marchés, ce qui fait que les Ghanéens notamment aux frontières peuvent venir les acheter puisque nous nous trouvons en contact avec deux zones monétaires différentes. Lorsque nos paysans étaient obligés d'aller vendre le bétail directement au Ghana, il se posait le problème du transfert des devises et quand vous avez à faire à des populations relativement analphabètes cela ne facilite pas la situation.

En ce qui concerne la Côte-d'Ivoire, seul le problème du transport était préoccupant, mais là, on a remédié à la chose très rapidement en pratiquant l'abattage à partir du territoire voltaïque et le transfert de la viande se faisant par des wagons frigorifiques. Autre point important à souligner, c'est que la Communauté Économique du bétail et de la viande de l'Ouest africain qui a son siège maintenant à Ouagadougou et qui groupe d'une part les territoires consommateurs et d'autre part les territoires producteurs a élaboré un programme pour mieux rationaliser l'exploitation du bétail. Et, plus cette organisation se consolidera et plus elle travaillera dans le sens d'une meilleure commercialisation, plus la Haute-Volta en tirera le meilleur bénéfice. Nous formons l'espoir que, lorsque nous aurons les abattoirs frigorifiques de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, fonctionnant en pleine capacité, nous serons non seulement en mesure d'exporter rationnellement la viande de Haute-Volta qui est certainement l'une des meilleures en Afrique Occidentale, mais également les peaux, parce que aussi longtemps que nous nous contenterons de l'exportation du bétail sur pied nous perdrons une source substantielle de revenus dans les peaux.

Vous venez de nous tracer un tableau très exhaustif de la situation de l'agriculture et de l'élevage, le secteur agricole étant toutefois le plus important. Pourtant les sols, misés à part les zones alluvionnaires des vallées, sont souvent ingrats, érodés et les pluies se concentrent sur une courte période.

D'ailleurs, vous venez de faire une démarcation assez nette des régions de pluies, de concentration humaine et de main-d'œuvre. Comment se réalise, malgré tout, le développement agricole et quelle est la part respective des cultures vivrières et des cultures d'exportation dans un pays qui n'a malheureusement pas de débouché naturel sur la mer?

Comme vous l'avez bien souligné, l'agriculture basée essentiellement sur la culture des céréales est également le domaine capital pour la Haute-Volta. Néanmoins j'ai insisté sur le domaine de l'élevage car, à présent, **l'élevage fournit à la Haute-Volta la moitié de ses revenus en devises extérieures.**

Les céréales représentent une donnée fondamentale de notre économie parce que notre paysannat vit essentiellement sur la culture des céréales et ce n'est que le surplus qui peut donner lieu à une exportation vers les pays voisins : Niger, Mali, Côte-d'Ivoire.

Les produits d'exportation, en ce qui concerne l'agriculture, sont essentiellement le coton, mais là, nous nous heurtons de plus en plus à un handicap étant donné que nous-mêmes, nous avons depuis 1969 inauguré une usine textile qui absorbe la presque totalité de notre production nationale. Le reste est classé automatiquement à travers le marché français et les pays amis. Le second produit demeurant l'arachide, ensuite viennent les produits secondaires comme le sésame, le beurre de karité qui est un produit tout à fait

particulier : c'est la Haute-Volta qui en est le premier producteur. C'est un produit qui n'est pas très connu et les pays consommateurs jusqu'ici demeurent le Japon et les pays nordiques. Mais également c'est pour nous, une source substantielle de revenus. Cette exportation est d'autant plus importante que, depuis la fin de la guerre, le beurre de karité n'est plus prisé comme demande fondamentale par les entreprises françaises qui s'occupaient de savonneries et des huileries mais il sert essentiellement dans les produits cosmétiques. Dans le domaine agricole, nous avons également réalisé de substantiels progrès et l'un des projets majeurs de notre développement va concrétiser cet effort dans l'installation de l'usine de raffinerie du sucre de Banfora. Ce complexe agro-industriel est certainement l'un des plus grands projets pilotes que la Haute-Volta aura installé en ce qui concerne le domaine purement agricole. La canne à sucre sera produite par les paysans et le sucre sera traité depuis la base jusqu'aux produits finis. Dès lors la Haute-Volta n'importera plus son sucre et nous aurons à partir de 1975 probablement la pleine capacité de la production de notre usine à partir de 20 000 tonnes, ce qui représente la quantité désirée par la Haute-Volta.

Lorsque la capacité d'absorption intérieure sera saturée, les accords régionaux nous permettent l'exportation via la Côte-d'Ivoire d'un côté, via le Niger et également auprès de tous les autres pays susceptibles de demander ce produit en raison de la concurrence et de la compétitivité des prix.

Vous nous avez parlé d'agriculture, d'élevage, mais il existe aussi autre chose en Haute-Volta; c'est ainsi que de nombreux indices de ressources minières ont été relevés.

Le projet le plus important est celui concernant le gisement de manganèse de Tambao, situé à l'extrémité nord du pays, pour l'exploitation duquel une ligne de chemin de fer reliant Tambao à Ouagadougou a été envisagée. Pouvez-vous nous dire, Monsieur l'Ambassadeur, où en est ce projet?

Concernant le projet Tambao, il s'agit de dire rapidement qu'est-ce que Tambao? Tambao en fait, c'est un **complexe de développement régional** à l'heure actuelle où nous concevons ce projet. Tambao c'est d'abord la zone où nous avons détecté du manganèse qui constitue certainement l'un des dépôts les plus purs au monde car nous avons des teneurs qui voisinent autour de 75 % et les moins bons autour de 45 à 50 %. Et les résultats des sondages effectués à ce jour nous prouvent que nous avons là une réserve autour de 12 à 13 millions de tonnes de minerais. Et le sûr, c'est que nous avons autour de 11 millions, je vais dire peut-être tout de suite 12 millions; mais nous avons en tout cas 11 millions de tonnes de minerais à une teneur de 51 % de manganèse et que cela est quand même très encourageant si l'on sait que certains Pays exploitent le manganèse déjà à partir de la teneur de 35 à 40 %. Tambao c'est également une chaîne d'autres minerais qui viendront en appui de ce manganèse, et nous avons là précisément des formations de cuivre,

d'oxyde de cuivre, des formations également d'autres minerais extrêmement importants et nous pouvons caractériser Tambao en disant, comme l'a souligné notre dynamique et compétent Ministre du Plan: «que c'est un complexe des nombreuses ressources minières» dont la Haute-Volta dispose. C'est d'abord «le complexe de bauxite, de magnétite, de phosphates, de l'or, du cuivre et du manganèse ainsi que des marbres». C'est donc vous dire que Tambao ne représente pas une mine, **c'est un complexe de mines.**

Je voudrais également dire, à l'appui de ce que j'ai déjà analysé, que si un jour il doit y avoir un développement de la Haute-Volta, **l'avenir de la Haute-Volta sera minier** ou pas, car dans l'état actuel de notre progression démographique et également du rythme de la détérioration de nos terres ainsi que de notre capacité de mettre en valeur nos plaines et de rentabiliser toutes nos terres disponibles, nous ne serons pas en mesure d'échapper à tous les facteurs désavantageux si nous n'avons pas un appoint substantiel qui vient de ce secteur minier. Notre regard se tourne vraiment vers Tambao parce que ce sera la zone, la source qui pourra venir compléter les efforts qui sont actuellement menés sur le plan agricole pour, non seulement fournir à la population la base de sa subsistance, mais encore lui permettre d'atteindre le minimum de l'épargne individuelle d'abord, qui constituera ensuite l'épargne nationale, pour la mobilisation des investissements nationaux. Et je dirai pour terminer, qu'en citant ce que je donnais dans le répertoire de Tambao, j'ai oublié que Tambao était également le dépôt de l'un des plus grands gisements de calcaire puisque l'évaluation de ces réserves de calcaires était estimée, déjà autour de 1966, à près de 140 milliards de F-CFA; à la même époque on estimait les réserves de manganèse à une valeur de 150 milliards environ de F-CFA. Les deux additionnés nous donnent aisément pas loin de 300 milliards de F-CFA. Cependant qu'à la même époque, tout le produit national brut de la Haute-Volta était évalué à moins de 200 milliards. Vous voyez donc le déséquilibre national que provoquera à coup sûr, la mise en valeur de cette région qui, pour le moment, constitue également la première région d'élevage de la Haute-Volta. C'est dire, tout simplement, que Tambao est une épine dorsale du développement de la Haute-Volta, grâce à ses vastes potentialités.

Après cette intéressante analyse du projet Tambao, voulez-vous nous dire quelques mots sur les infrastructures de transports qui seront mises en œuvre pour le transport du minerai. On parle assez souvent du fameux chemin de fer reliant Tambao à Ouagadougou; voulez-vous nous dire quelques mots sur ce projet?

L'autre question de Tambao concerne donc le chemin de fer, car le problème de transport sera de loin la question fondamentale qui se posera à l'exploitation de cette mine de Tambao.

Tambao se situe en gros à 360 kilomètres de Ouagadougou, et les deux centres sont reliés simplement par une route carrossable.

Les calculs de rentabilité, actuellement, montrent que seule une voie de chemin de fer amènerait une baisse relativement plus sensible du coût de transport. En réalité, on pourrait envisager également une route goudronnée, mais nous sommes dans une zone où les tornades peuvent facilement détériorer les routes goudronnées d'autant plus que les eaux de pluies sont trop chargées d'oxyde de carbone et ces eaux sont relativement pernicieuses pour les routes, disons même l'ensemble des routes goudronnées, et les réparations d'une route goudronnée détériorée sont certainement moins rentables à la longue.

C'est pour cela que nous pensons que seul le chemin de fer doit être l'option fondamentale, parce qu'elle permettra de relier Tambao directement à la Côte, en passant par Ouagadougou et Abidjan.

Actuellement, la perspective de l'installation de ce chemin de fer se situe dans un contexte assez prometteur; nous avons reçu des promesses encourageantes du côté de la Banque Mondiale. Le F.E.D. s'intéresse de près également à ce projet, les pays amis s'intéressent à ce projet et, parmi eux, la France et le Japon évidemment ont manifesté un certain intérêt pour la promotion des études de «fisibilité». Si le Japon est intéressé à ce projet, c'est simplement parce que des firmes japonaises sont également intéressées de très près à l'exploitation de ce manganèse, il ne fait l'objet d'aucun secret que c'est en 1965 qu'une firme nipponne, sur la requête du gouvernement voltaïque a estimé pour la première fois que le manganèse de Haute-Volta était rentable et qu'il nécessitait et méritait une exploitation économique car, jusqu'alors, on nous avait dit que ce manganèse n'était pas exploitable dans les conditions de la conjoncture actuelle en tenant compte du coût relativement bas du manganèse et également de l'incertitude des données, quant à l'évaluation des réserves. Mais la firme nipponne a réussi de façon concrète à déterminer les réserves et à établir par des calculs économiques et tenant compte de tous les aléas, disons, de tous les facteurs défavorables, que si le gisement avait une réserve d'au moins 4,5 millions de tonnes de minerais de manganèse, cela pouvait donner lieu à une exploitation rentable; or elle réussit sans peine à situer les réserves autour de 7 millions de tonnes.

Grâce à l'action conjuguée des Nations Unies, de certains pays amis et de nous-mêmes, nous savons actuellement que Tambao possède une réserve minimum de 12 millions de tonnes, c'est ce qui est sûr! Et toutes les données sont objectives et contre-vérifiées.

Dès lors, le chemin de fer, lui aussi, devient le seul projet qui va constituer la condition sine qua non de l'exploitation du manganèse de Tambao. Mais il convient que nous soulignons de façon claire que notre souci d'établir ce chemin de fer n'est pas seulement d'atteindre Tambao, car j'avais montré au départ que la Haute-Volta possédait une région privilégiée pour l'élevage et c'était cette même région du Nord. Donc le chemin de fer serait la seule voie d'évacuation salubre et également la plus économique, non seulement pour les minerais de cette zone riche en minerais, mais

également très propice à l'élevage. Aussi, nous considérons le chemin de fer comme une sorte de projet pilote même pour l'intégration nationale de l'économie de la Haute-Volta. C'est un projet d'économie nationale parce que même si nous n'avions pas la nécessité de l'exploitation du minerai, rien que la nécessité du transport du bétail et la nécessité de désenclaver cette région du nord nécessiteraient un chemin de fer. Mais, tout est rentabilisé dans cet ensemble de complexes et actuellement nous avons trouvé également tout au long du tracé et du profil de ce chemin de fer tout un ensemble de minerais qui pourraient être rentablement exploitables, seulement dans la perspective et dans l'hypothèse où ce chemin de fer a été créé et fonctionne.

La population de la Haute-Volta est actuellement estimée à plus de 5,5 millions d'habitants, ce qui correspond à une densité moyenne de 20 habitants au km², une des plus élevées d'Afrique. Cette situation a pour conséquence, Monsieur l'Ambassadeur, une émigration importante, la main-d'œuvre voltaïque étant d'ailleurs, soulignons-le, appréciée à l'étranger.

Pensez-vous que les progrès agricoles et industriels soient de nature à améliorer de façon sensible la situation de l'emploi à l'intérieur du pays?

Comme vous l'avez bien souligné, si cette main-d'œuvre est appréciée à l'étranger c'est certainement parce que nous avons là à faire à une population travailleuse, disons également très endurante à la tâche. Mais que voulez-vous faire dans un pays où les paysans sont obligés pendant près de cinq mois à être voués à ce que nous appelons le chômage pratiquement conjoncturel, simplement parce que, pendant ces 5 mois, il ne pleut pas! Ces paysans, surtout les jeunes, estiment qu'ils peuvent employer le meilleur de leur temps à aller servir de travailleurs saisonniers à la côte où précisément, à cette même période où, eux, ils chôment, là on a besoin de bras.

Voilà donc des Voltaïques en chômage saisonnier devenir des travailleurs saisonniers. C'est cette émigration saisonnière qui est particulièrement connue et force est de dire qu'elle est effectivement saisonnière parce que la plupart partent avec l'intention de revenir dès l'approche de la nouvelle saison des pluies. Évidemment, d'autres problèmes, sur place, peuvent contrarier ces projets. Il ne m'appartient pas dans cette interview de m'étendre davantage là-dessus. Mais, disons que cela constitue également un souci du gouvernement de voir la population active de plus en plus manquer à l'effort de développement industriel et également même agricole, car ces jeunes qui partent, ce sont eux qui devraient pouvoir travailler dans les champs et notre effort actuel pourrait être compromis si des dispositions urgentes ne sont pas prises pour fixer ces jeunes et pour les amener à rester pendant ces cinq mois et trouver une occupation sur place.

Deux voies ont été tentées : c'est l'aménagement des plaines et l'aménagement des vallées au bord des rivières et

des Voltas. Il se pose simplement un problème d'assainissement parce que la plupart de ces régions sont marécageuses et, de ce fait, abritent des insectes nocifs à la santé, comme la mouche Tsé-Tsé, et il s'agit de rendre ces vallées habitables et saines pour la population. D'un autre côté, c'est la création de petites industries, demandant une main-d'œuvre pas nécessairement très qualifiée, pour employer justement cette population active qui ne demanderait pas mieux que de travailler. Des efforts énormes sont faits dans ce sens et je puis vous dire que depuis quelque quatre ans, nous avons le grand souci de mobiliser ces jeunes tant au niveau du Ministère de la Jeunesse qu'au niveau du Ministère de la Fonction Publique, pour les employer dans les industries tant semi-étatiques, que dans les industries privées; certains de ces cadres moyens et même inférieurs sont actuellement mobilisés dans les centres d'éducation ouvrière, ce qui leur permet de recevoir un minimum de formation qu'ils pourront mettre à profit, d'autres sont encadrés dans des fermes pilotes pour ensuite donner l'exemple dans les villages où, par exemple, à partir des mois de novembre-décembre, ils pourront inaugurer la culture des produits maraîchers, ainsi que toute une série de cultures par le procédé de l'irrigation et cela est encourageant.

Nous avons procédé déjà à des transplantations de population, simplement pour éviter ces chômages saisonniers dus à l'interruption des pluies pendant cinq mois de l'année, ces paysans, dans les zones où on les a installés, ont réussi à accroître substantiellement leurs revenus annuels, étant donné que la plupart d'entre eux travaillent actuellement dans des fermes où ils pratiquent la culture du riz selon des méthodes nouvelles : ils arrivent à près de 1000 dollars de revenus par an, après qu'ils ont déduit tout ce qu'ils doivent à la coopérative.

Dans tous ces efforts faits par votre pays, par votre gouvernement sous la direction du Chef de l'État le Général Sangoulé Lamizana, pour le développement de la Haute-Volta, quelle est la place et l'importance des interventions du F.E.D.?

Comme je l'avais souligné précédemment, l'effort du gouvernement voltaïque serait certainement compromis s'il n'avait bénéficié tant du concours du F.E.D. que du concours de certains pays amis.

L'intervention du F.E.D. est très sensible; le F.E.D. est intervenu naturellement dans le domaine des barrages parce que c'est là l'une des données fondamentales pour notre agriculture et pour notre élevage, pour la retenue d'eau. Il a contribué également à créer des complexes hospitaliers et également des complexes pour l'assainissement des villes, leur alimentation également en eau potable et la fourniture d'électricité. D'autres secteurs d'interventions privilégiés du F.E.D. ont été l'aide en matière de certains projets industriels comme cela a été le cas de notre usine textile et de notre usine pour le conglomerat du sucre; ce genre d'intervention qui permet de façon certaine l'exploitation industrielle de nos produits de base est certainement l'une des aides les plus opportunes.

Le troisième secteur privilégié a été l'intervention en matière d'infrastructure routière. Là, beaucoup d'efforts ont été faits et il est évident que pour un pays comme la Haute-Volta qui se trouve au centre des terres, complètement enclavé au sein des terres, le problème de l'infrastructure revêt une importance vitale; nous disions que jusqu'au moment où nous n'aurions pas la capacité d'accéder par deux voies possibles à la mer, nous ne serions pas viables parce qu'un homme ne peut vivre avec un seul poumon, et c'est notre cas actuellement parce que notre seul poumon c'est le chemin de fer Ouagadougou-Abidjan. Lorsque nous aurons par une voie quelconque un accès aisé à la côte soit du côté par Lomé ou soit par le côté d'Accra, nous pourrions dire alors que nous sommes un homme complet parce que nous pourrions souffler au moins avec deux poumons et si d'aventure on pouvait souffler par une autre force supplémentaire, un 3^e poumon, ce serait certainement mieux.

La Haute-Volta est l'un des 19 États Africains, Malgache et Mauricien, Associés à la Communauté Économique Européenne signataires de la Convention de Yaoundé. Que pensez-vous des conséquences éventuelles de l'élargissement de la Communauté sur l'Association?

Cette question évidemment mérite encore beaucoup de réflexion simplement parce qu'en Haute-Volta nous n'avons pas l'habitude de faire de conjecture et de préjuger de l'avenir.

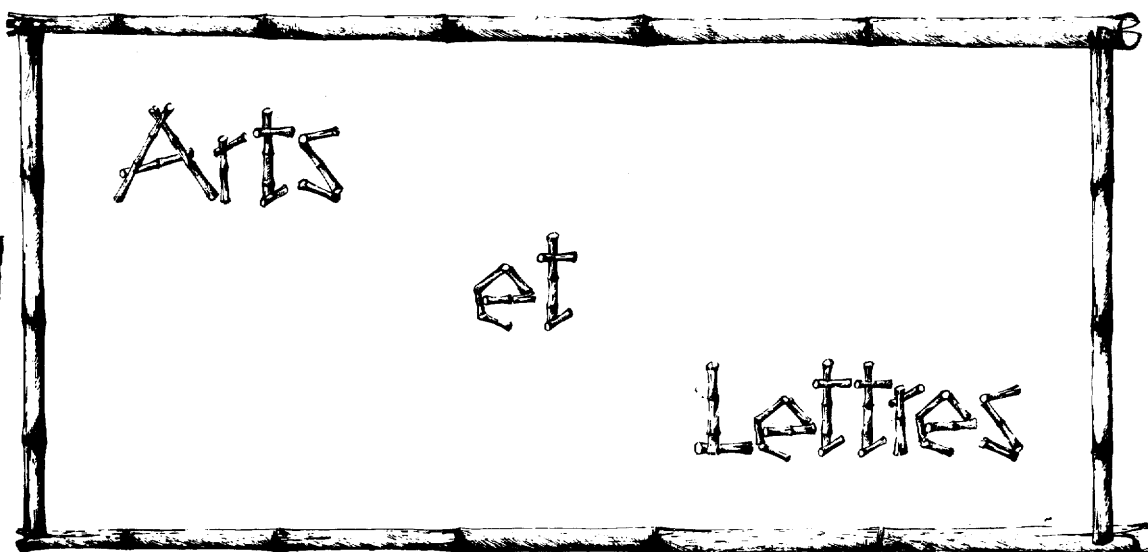
Mais, notre seul souhait c'est que l'élargissement de l'Association n'entraîne pas une modification de sa politique

et des objectifs qui étaient initialement les siens au moment de sa naissance.

Concernant la Haute-Volta elle-même, notre souci est de voir que l'Association élargie poursuive les mêmes idéaux et la même coopération à l'égard des Pays Associés, comme c'était le cas de la Convention d'Association avec les six.

Il est évident qu'en ce qui concerne la Haute-Volta tout particulièrement, nous ne pouvons pas regarder notre seul intérêt sans nous soucier d'une part de ce qu'apporte l'Association élargie aux autres pays africains qui vont soit demander l'Association soit un statut similaire ou un statut plus souple. Nous devons considérer donc l'avantage et les inconvénients que cette nouvelle orientation pourrait procurer aux uns et aux autres et si l'élargissement se faisait dans le sens des intérêts réciproques tant des pays des neuf que du côté des pays africains malgache et mauricien, ce serait certainement la solution idéale simplement parce que nous pensons que l'Europe qui connaît bien l'Afrique, et qui est certainement la seule à la connaître de par l'histoire, est celle qui est la mieux placée pour la comprendre et également pour coopérer avec elle; d'un autre côté aussi, nous pensons que nous, Africains, nous n'avons de partenaires privilégiés pour la coopération internationale qu'avec les pays que nous connaissons bien, en l'occurrence les pays européens avec qui nous n'avons jamais voulu coopérer que dans le cadre de l'amitié sur la base d'avantages réciproques « mais jamais en mendiant, prêts à marchander notre souveraineté et notre indépendance nationale » comme le soulignait le Chef du gouvernement voltaïque Son Excellence Monsieur Gérard-Kango Ouedraogo devant la Conférence des Ambassadeurs de Haute-Volta le 16 août 1971.





« Les arts de l'Afrique noire ont désormais conquis leur dernière et définitive dimension, celle d'un langage universel. Sans doute, les grandes expositions du Festival mondial à Dakar et à Paris en 1966, celles de Washington de Londres, de Marseille, celle du Kunsthaus de Zurich en 1970-71, y ont-elles aidé.

D'abord considéré comme curiosité exotique, puis comme document ethnographique, il accède aujourd'hui grâce à l'éclatement culturel qui est un des bénéfices de notre époque, à son rang et se classe au niveau des témoignages majeurs que l'homme a laissés sur lui-même. »

Pierre Meauzé

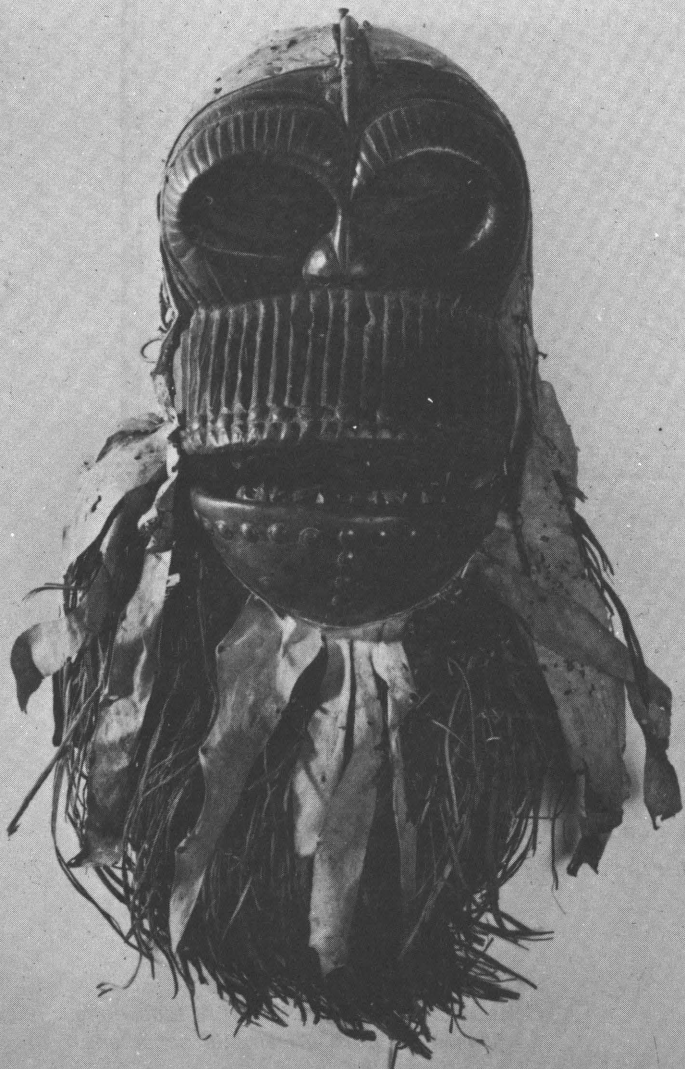
*Conservateur de la section d'Afrique noire
au Musée des arts africains et océaniques*

Le tourisme en Afrique n'a pas seulement comme motivations le soleil, la mer et les « safaris photos ». Il y a aussi les hommes, leurs origines, leurs coutumes, leurs façons de vivre et de penser, ce qu'ils ont été et ce qu'ils sont, c'est-à-dire leur art de vivre et leur art tout court grâce auquel ils s'expriment. Un touriste possédant si peu que ce soit ce « sens de l'autre », cette curiosité de l'esprit et du cœur qui rapproche les hommes, trouvera en Afrique noire et à Madagascar tout ce qu'il peut souhaiter à cet égard, notamment dans la sculpture et la musique. La sculpture va de la représentation réaliste et puissante des peuples de la forêt à l'expression plus fine, plus stylisée, plus idéalisée des peuples de la savane et des zones proches du désert. Faut de pouvoir traiter dans un bref article un sujet si riche, nous croyons préférable de présenter à nos lecteurs quelques reproductions particulièrement caractéristiques de sculptures et de masques.

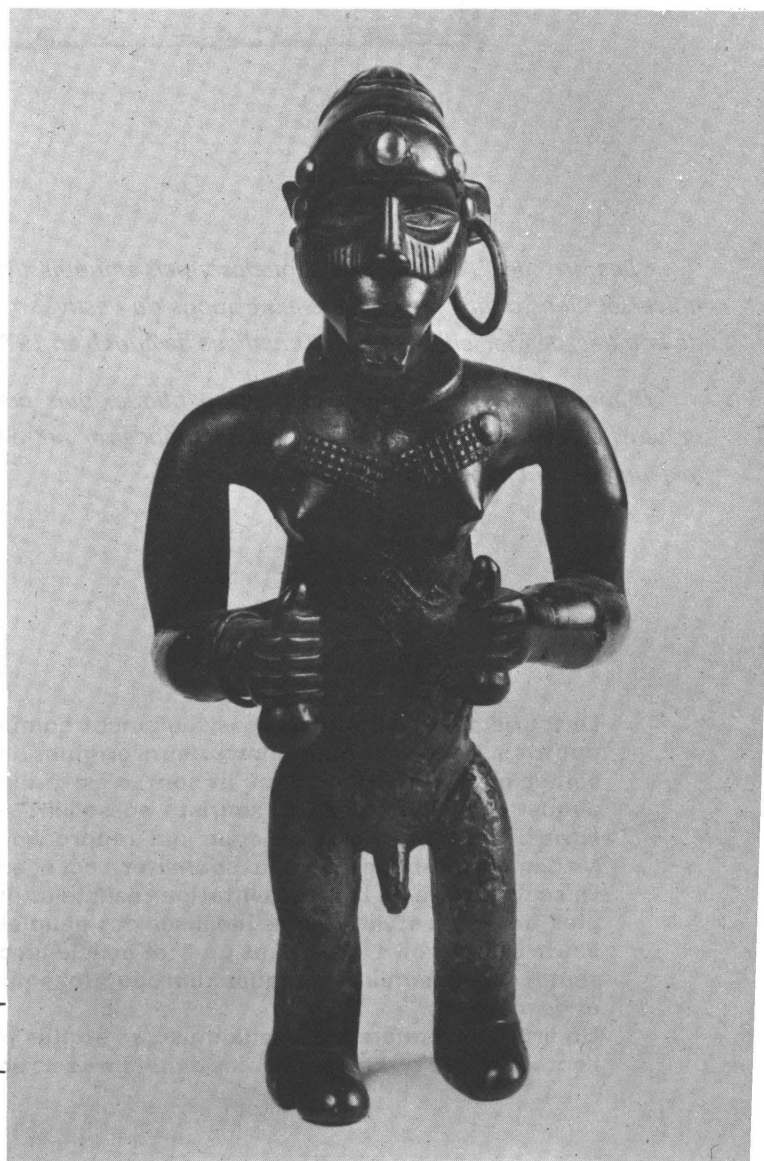
Un article évoquera ensuite la musique et plus particulièrement la permanence, l'influence et l'actualité des rythmes africains dans leurs relations avec le jazz.

Sculptures et masques

Masque chimpanzé (Côte-d'Ivoire).



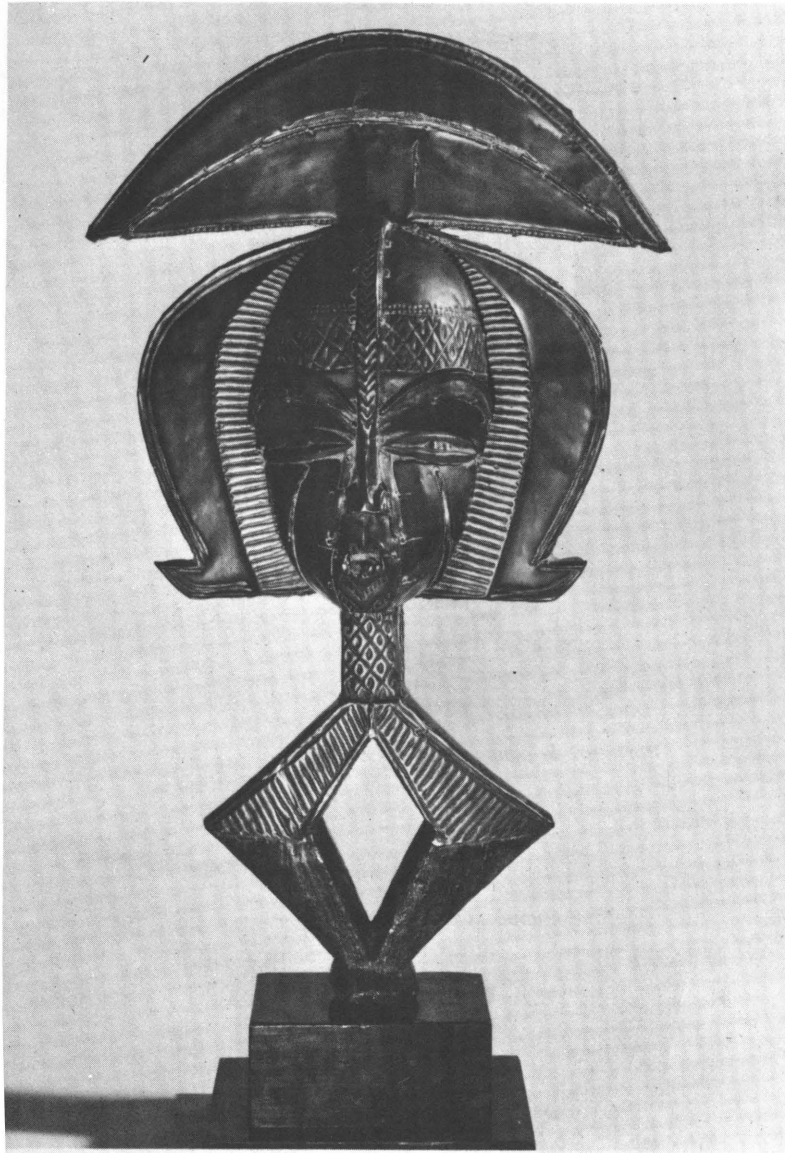
Statuette Bwendé (Congo).



Ces quatre objets d'art ont été exposés à Paris au musée de l'Orangerie jusqu'à la fin février 1973, dans le cadre de l'exposition sur l'art africain.

Les photos figurant sur cette double page proviennent des Musées nationaux français.

Figure de reliquaire (Gabon).



Tête de femme Sao (Tchad).



(Musée de l'Homme)



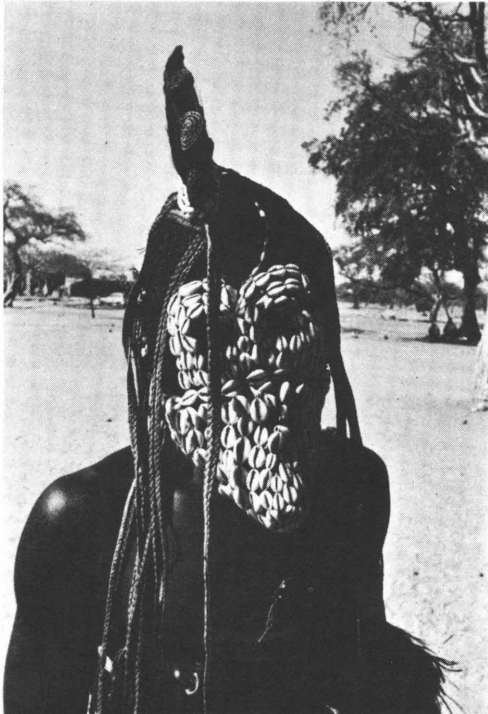
Vase anthropomorphe en terre cuite (Zaïre).

(Musée de l'Homme)



Porteuse de coupe Baluba (Zaïre).

Masque Dogon en coquillages (Mali).



Masque Ouobé (Côte-d'Ivoire).



(Picou)

Rythmes africains et jazz moderne

par M. Lucien Pagni

Certains critiques, peu nombreux, parmi lesquels Jean-Louis Ginibre, soutiennent que le jazz n'est pas une musique de Noirs. Une telle affirmation prend tout son relief dans la mesure où elle remet en cause une conviction tenace chez les amateurs de jazz, persuadés du contraire. Point n'est besoin de vouloir démontrer que la thèse de ces critiques présente quelques aspects plus erronés que vrais. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'engager la polémique à ce sujet. L'objet des lignes qui vont suivre étant d'essayer de montrer, simplement, les liens qui existent entre les rythmes africains et le jazz, et en particulier le jazz moderne. Aussi était-il nécessaire, pour la clarté et la commodité de l'exposé, de mettre l'accent sur ce point essentiel.

Qu'est-ce que le jazz? Une musique spécifiquement de Noir américain, issue du blues. Celui-ci étant la première expression musicale de l'Africain transplanté à partir de 1619 en Amérique. Mais, il faut le noter, les Africains, notamment ceux de l'Afrique de l'ouest, qui ont fourni le plus grand nombre d'esclaves pour les États-Unis ne chantaient pas de blues. Il s'agit donc d'une musique née au contact de deux cultures radicalement opposées qui ne devaient pas se rencontrer, du moins dans ces conditions-là. La domination des maîtres a contribué à développer chez leurs serviteurs, contre toute attente, la caractéristique principale de la musique africaine qu'on retrouve dans le blues : un chant pour voix centrale et cœur, suivie d'une alternance de phrase maîtresse et d'un refrain. Fondé essentiellement sur le blues, le jazz en a reçu le timbre et l'esprit sans changements, ou presque. Le jazz, le jazz authentique a donc pour origine le blues, dont on ne sait d'ailleurs pas exactement l'âge. Mais qui, comme l'écrit Le Roi Jones, « n'est pas antérieur à la présence des Africains aux États-Unis ».

Ainsi, sans entrer dans le détail, on peut déjà remarquer que la musique de jazz et, dans une certaine mesure, la version noire américaine de la religion chrétienne — on le verra plus loin — dépendent considérablement de la culture africaine. D'où le vocable d'afro-américain sous lequel on désigne aujourd'hui cette musique outre-atlantique et tout

ce qui se rapporte à l'Américain noir. Et pour mieux saisir le rapport entre l'apport africain et l'influence américaine qui ont donné naissance au jazz, on peut en examiner un certain nombre d'éléments constitutifs : la matière sonore (1), l'improvisation, le rythme, les instruments.

Contrairement à la musique européenne, il n'y a, en jazz, aucune norme de sonorité. J.E. Berendt, l'un des plus grands critiques allemands de jazz, écrit que « chaque musicien de jazz a sa propre sonorité. A l'unicité du standard esthétique (de la musique euro-américaine) se substitue la multiplicité des critères émotionnels et expressifs ». Quelques exemples du traitement spécifiquement jazziste de la matière sonore cités par Berendt : « les vibratos lents et expressifs de Sidney Bechet au saxo soprano, le son volumineux du saxo ténor de Coleman Hawkins, l'élégante clarté de Benny Goodman à la clarinette, la tristesse du timbre de Miles Davis ou au contraire l'exultation triomphale de celui de Louis Armstrong ». Toute cette conception, cette indépendance totale en matière de sonorité musicale ne se trouve dans aucune musique autre que dans l'art afro-américain. Le traitement de la matière sonore a joué un rôle plus important dans le jazz ancien, que dans le jazz moderne. Dans ce dernier, la sonorité est remplacée par le phrasé. Mais le résultat reste identique. La conséquence directe de cette façon de traiter l'élément sonore, c'est que chaque musicien de jazz exprime directement sa personnalité, son caractère propre. Il en résulte une forte propension à improviser.

L'improvisation, en effet, tient une très grande place dans la musique noire américaine. Et cette tendance ne cesse de se développer. Voici comment Burnett James pose le problème de l'improvisation dans le jazz. « Il y a cent cinquante ans, écrit-il, nos ancêtres allaient au concert pour entendre les grandioses improvisations de Beethoven, Thalberg et Clementi; remontons un peu plus haut, ils allaient écouter les grands organistes Bach, Böhm, Pachelbel... Quant à nous, hommes du XX^e siècle, si nous voulons

(1) L'expression est de Lucien Malson, critique français.

Trompétiste (Tchad).

goûter le même genre de plaisir, c'est Lionel Hampton, Errol Garner, Milt Jackson, Duke Ellington et Louis Armstrong qui nous le donneront». Le rôle de l'improvisation dans le jazz paraît donc essentiel, capital même. Mais attention, il convient de s'arrêter un instant pour remarquer — Burnett James le souligne également — qu'il ne s'agit pas d'une reprise par les premiers jazzmen des techniques d'improvisation des anciens musiciens européens. Les Afro-américains n'ont pas connu pendant très longtemps l'existence des grands Européens. Ils en ignoraient tout et ne pouvaient par conséquent s'inspirer d'eux.

Or, improviser est un procédé courant dans toute la musique africaine ou noire, d'une façon générale. Regarder jouer, par exemple, des ensembles de musiciens traditionnels ou modernes d'Afrique ou d'Haïti. Eh bien, chaque membre du groupe, autour de la voix principale dont on a parlé plus haut, dispose d'une large liberté d'exécution de ses mouvements. C'est sans doute ce qui a fait dire à un commentateur, lors du dernier Festival des Arts Nègres tenu à Paris, que certains spectacles étaient exécutés dans un « désordre incompréhensible », pour la conception occidentale du « beau » en musique. On pouvait observer ce même phénomène au festival du jazz qui eut lieu pendant les Jeux Olympiques de Munich. Les musiciens donnaient l'impression d'une parfaite décontraction et de détente. De même dans l'orchestre de Duke Ellington, l'un des plus grands du jazz classique encore en vie, jusqu'au bassiste personne ne semble « s'occuper » de personne pendant toute la durée de chaque interprétation. Avant d'en terminer avec l'improvisation, je voudrais rapporter ici une petite anecdote que j'ai vécue personnellement.

C'était en 1966 à l'Olympia, John Coltrane donnait un spectacle. Le public, très nombreux, était venu voir celui qui le fascinait par ses disques et qu'une majorité de critiques et d'amateurs considérait comme le plus grand jazzman depuis Charlie Parker. Ce fut un autre Coltrane qui se présenta. Un Coltrane tempétueux, agressif même, qui produisait des sons jusqu'alors inconcevables pour la plupart des amateurs et des critiques. Scandale. On le siffla. A la sortie on voulut savoir pourquoi il avait changé tant son style. « C'est pour ça

*(Piéret)*

qu'on m'a sifflé», demanda-t-il, et d'ajouter : « moi, j'avais cru que c'était parce que je n'étais pas allé plus loin. » Personne avant lui, semble-t-il, n'avait improvisé si longuement et avec tant de rage. Personne n'avait fait montre d'une telle avidité. Michel Jalard écrivit que la musique de Coltrane était travaillée par l'« obsession du plein ». L'élément de base du discours, dit-il, ce n'était plus la note, mais la « nappe sonore » ou le « halo » c'est-à-dire le « déluge » de notes. C'est là une démarche très nette dans l'art musical africain. De fait, « une musique, affirme Le Roi Jones — qui est, il faut le rappeler, poète, critique, défenseur et théoricien acharné du nouveau jazz — a servi de lien entre la musique purement africaine et celle qui s'est développée une fois l'esclave africain mis en contact, peu ou prou, avec la société euro-américaine... Ce fut celle de la seconde génération d'esclaves : ses chansons de travail ». Or l'improvisation, poursuit-il, « c'est à coup sûr un autre aspect majeur de la musique africaine (qui) a vigoureusement survécu dans la musique noire américaine. Le caractère même des premières chansons de travail indique qu'elles étaient improvisées. Et, bien entendu, c'est la structure même du jazz que cette exposition mélodique, suivie d'un nombre arbitraire de réponses ou de commentaires improvisés. »

L'ardeur impétueuse, la frénésie, la véhémence de la sonorité dans le jazz moderne préludent incontestablement à un climat passionnel au plan de l'expression corporelle. Ce qui est d'autant plus vrai que « les survivances les plus manifestes de l'Afrique dans la musique afro-américaine sont

ses rythmes ...». La musique africaine accorde une plus grande place aux éléments rythmiques plutôt qu'aux substances mélodiques ou harmoniques. Elle emploie également plus d'effets rythmiques polyphoniques ou contrapuntiques (à un rythme de base s'en superposent plusieurs autres avec une « mélodie » qui en résulte). On a longtemps traité cette musique de « primitive ». De même qu'on a dit du free jazz : « ce n'est pas de la musique ». Toutes ces critiques ont fait preuve d'une lacune manifeste dans la connaissance et la compréhension des différentes civilisations du globe. Elles ont ramené tout à la culture de l'occident, considérée comme le modèle standard universel. Il n'y a pas de commune mesure entre les grands mouvements artistiques — rationalisme, romantisme, etc. — qui ont marqué profondément la musique occidentale des siècles précédents, et les facteurs sociologiques, économiques et politiques ayant donné naissance au blues, puis au jazz, qui exprime avant tout un état d'âme émotionnel et expressif. Et, la culture africaine, justement, ne peut se concevoir sans la musique, la danse, le chant « ou tout produit d'une activité artistique de l'existence de l'homme ou de son culte des dieux ». Le jazz, art négro-américain, se caractérise et se démarque particulièrement par tous ces éléments.

Mais il se distingue aussi par les instruments avec lesquels il s'exprime. Encore que cela ne paraisse pas si évident aux yeux de tous. Les instruments de jazz sont modernes. Ils ont subi, eux aussi, le façonnage économique et n'ont plus, en apparence — sauf quelques-uns d'entre eux : banjo, xylophone — rien de très commun avec ceux qu'on rencontre aujourd'hui en Afrique. Il suffit cependant de jeter un coup d'œil sur l'exégèse historique pour se rendre compte des rapports entre les divers instruments actuels du jazz et ceux des premiers chanteurs de blues du Congo Square (aujourd'hui Fair Grounds), à la Nouvelle-Orléans. « Il existe, par exemple, un enregistrement de musique du Zaïre (2) dans lequel la base rythmique et l'impulsion sont données par un instrument appelé boyeke, côte de palmier crantée d'environ un mètre vingt de long qu'on racle avec une baguette souple pour produire un accompagnement régulier, ce qui correspond de façon étonnante à l'utilisation de la cymbale haute dans le bebop, avec un son également très voisin. » L'habileté avec laquelle les musiciens d'Afrique de renommée internationale manient les instruments de jazz moderne témoigne du lien affectif qu'il y a entre eux et les Négro-américains. Bien que les uns et les autres n'aient pas toujours suivi la même voie. Ainsi les différents saxo de Manu Dibango (Cameroun) ou le Solo de l'ensemble Rochereau (Zaïre) — Rochereau n'a jamais été à l'école de musique et il est le premier Africain à se produire à l'Olympia — n'ont plus grand-chose à envier aux saxophonistes et solistes américains. Peut-être en virtuosité pour ce qui concerne Manu Dibango. Mais là c'est une autre histoire.

L'étude, même brève, des origines et d'un certain nombre d'éléments constitutifs du jazz permet de constater que celui-ci est un art noir. Est-ce à dire que le jazz aurait existé sous sa forme actuelle s'il n'y avait pas eu



(Naud)

Joueur de balafon (Sénégal) : le xylophone est aussi traditionnel que le tambour en Afrique noire.

l'esclavage et toute son évolution? Non. Le jazz a subi toutes les influences de la société américaine. Inversement, il a fortement pesé sur la musique euro-ouest-atlantique. Après avoir été détraqué, il a, sous ses diverses formes, acquis le droit de cité dans le monde et tend à s'imposer comme la musique du siècle. Le jazz est un art à travers lequel le musicien exprime son état émotionnel. C'est pourquoi le jazzman, pendant qu'il joue, doit communiquer presque exclusivement avec son instrument. L'art musical occidental ignore cet accord intime entre le musicien et son instrument. En tant que moyen d'expression de la voix intérieure le jazz, après l'Amérique, a fait son entrée dans les églises d'Europe

(1) Ekonda, tribal music of the Belgian Congo (Riverside R.L.P. 4006).

et d'Afrique. En Europe sous une de ses formes les plus élaborées, le « gospelsong ». Peut-être parce que le chrétien occidental comprend mieux maintenant le jazz; ou simplement parce qu'il considère les gospelsongs comme n'importe quel autre produit de divertissement. En Afrique sous la forme du Négro Spiritual qu'on pourrait appeler « primitive ». Peut-être parce que les Africains sont, comme on le dit, « encore plus près de la nature ». Mais le problème qui se pose aujourd'hui, d'une manière générale, est de savoir quel serait l'avenir de la musique négro-américaine. Elle a conquis l'Europe. L'Afrique, quoi qu'on dise, se met de plus en plus au diapason de l'Amérique musicale. Va-t-on pour cela assister à une espèce d'uniformisation des genres musicaux sous l'impulsion et le modèle du jazz? Il paraît

difficile de répondre à cette question par l'affirmative. Les divers courants de l'évolution de l'univers négro-américain et le sursaut des Africains pour la revalorisation des valeurs artistiques passées le prouvent. Cependant, on peut avancer sans risque de se tromper que, par les grandes mutations qui s'opèrent dans les mentalités, par le progrès économique, et notamment les prodigieux moyens de communication, le jazz, tout en conservant ses substances principales, deviendra une musique pour tous. Mais tenter de prévoir ses transformations d'une manière précise serait hypothéquer sur l'avenir. Le jazz est un art évolutif fortement lié au cheminement de l'homme dans la société. Seul son caractère « fonctionnel » dû à sa nature et à son esprit pourrait le préserver des profonds changements qu'impose la société industrielle.

L. Pagni



Musicien Bamiléké tenant la flûte d'ivoire (Cameroun).

Le tourisme en Afrique

I. — Réflexions en vue de la Conférence parlementaire de l'Association

M. le Député Louis Briot a présenté à la dernière réunion de la Commission paritaire tenue à Ouagadougou en octobre 1972, un document de travail sur « le développement du tourisme en Afrique et la mise en valeur des ressources touristiques des E.A.M.A. ». M. Briot a bien voulu nous communiquer les principales réflexions sur le même thème qu'il développera dans un rapport à la Conférence parlementaire de l'Association qui se tiendra en mars 1973 à Kinshasa.



par M. Louis Briot

Membre de la Commission des relations avec les pays africains et malgache du Parlement européen

M. Briot souligne d'abord la nécessité d'un **plan de développement touristique** qui présuppose à la fois une connaissance approfondie de l'économie du tourisme et la mise en place de structures de conception, de direction et de contrôle adéquates.

Il est reconnu que le tourisme entraîne à la fois des effets de rentabilité financière immédiate (entrée de devises, augmentation des échanges) et des effets économiques induits (création d'activités secondaires de production et de services, accroissement de la consommation de produits locaux, etc.). Si l'on analyse la place du tourisme dans l'économie nationale, on note effectivement qu'il constitue, premièrement, une **source de devises** et deuxièmement, on constate que le tourisme est **générateur de revenus et d'emplois**.

Toutefois, M. Briot estime que le développement touristique a souvent suscité des espoirs qui n'étaient pas toujours réalistes. On ne saurait, en particulier, négliger le **risque d'inflation** que peut comporter l'incidence touristique dans l'économie d'un pays et, en outre, il convient de mesurer les **risques de dégradation des sites et des structures socio-culturelles** qui peuvent apparaître.

La mise en place de **structures de conception, de direction et contrôle** revêt un aspect essentiel.

L'État décidé à promouvoir son économie touristique met habituellement en place un organisme chargé de l'ensemble des questions relatives au tourisme et de l'élaboration d'un plan général de tourisme dans le cadre de l'aménagement général du territoire.

On a préconisé, pour aider cet organisme de base, de lui adjoindre un Conseil consultatif, composé de représentants des différents ministères intéressés, ainsi que de représentants du secteur privé actif dans le tourisme. De cette façon, l'intervention de l'État se fera plutôt dans le sens d'une coordination des activités que dans celui d'une planification rigide.

* *

L'Afrique devrait proposer au tourisme international, et notamment européen, un type de « produit touristique » original qui ne repose pas sur le seul argument de vente « mer-soleil ».

A ce titre, on a d'abord mis en avant l'attrait spécifique qu'offrent les paysages africains et leur faune. On a ensuite souligné l'originalité des modes de vie, des cultures, de la vie sociale en Afrique. Ceci est très important. C'est pourquoi il est bon d'insister sur **les valeurs humaines, individuelles et sociales** que l'on peut rencontrer en Afrique, au moins autant que sur l'attrait des sites touristiques.

Au sujet de ces derniers, il a été recommandé de faire un **recensement systématique de tous les sites touristiques accessibles et susceptibles d'être exploités**. Ceci concerne les plages, les forêts d'essences diverses, les vestiges historiques, les villes et les villages présentant un intérêt pour le voyageur. Une fois cet inventaire établi, il s'agit d'apprécier de façon critique la valeur touristique des différentes richesses naturelles ou historiques.

Viennent ensuite les fêtes, les manifestations traditionnelles, les marchés, les curiosités locales, le théâtre, les danses et le folklore, les musées, les arts, l'artisanat et les spécialités gastronomiques. Tous ces attraits culturels, manifestations de la vie quotidienne africaine, peuvent faire l'objet de monographies dont l'intérêt, pour le touriste aussi bien que pour le sociologue, le géographe ou l'historien, n'est pas à démontrer.

Dans cette évaluation des ressources touristiques, par régions et par localités, une grande place doit être réservée, dès maintenant, aux mesures de protection ou de sauvegarde qu'il s'agit de prendre pour éviter toute dégradation irréparable.

En ce qui concerne **la mise en place des infrastructures**, M. Briot pense que le rôle promoteur et coordinateur des pouvoirs publics est évident. Par la construction de routes et pistes praticables, d'aérodromes, de voies navigables par une politique de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité, les sites touristiques sont seulement rendus accessibles et habitables. Là-dessus doit se greffer l'accueil et l'hébergement.



Danseur Dogon (Mali).

(Renaudeau)

L'État est normalement chargé de la réalisation de l'infrastructure de desserte et des services publics. Quant à l'infrastructure d'accueil et d'hébergement, l'intervention de l'État est généralement destinée à suppléer à d'autres initiatives qui s'avèreraient insuffisantes. Il a été reconnu que la gestion commerciale n'entrant pas dans les attributions classiques de l'État, celle-ci est à confier de préférence à des professionnels du secteur privé. De même, la restauration de vieilles demeures et l'équipement sommaire de certaines plages peuvent être assurés par le secteur privé sous contrôle de l'État.

Enfin, il est clair que **l'information destinée aux pays émetteurs de touristes** est essentielle.

Un auteur a fait remarquer à juste titre que le désir d'évasion touristique, notamment des Européens, semble se développer suivant une certaine logique. « D'abord », écrit-il (1), « les pays d'Europe ont déferlé sur la Côte d'Azur, puis sur l'Espagne; devant la saturation de ces deux pôles

(1) M. Diop, dans la Revue *Rythmes*, n° 2, juillet 1971.

d'attraction, ils ont franchi la Méditerranée, et ce sont actuellement les pays d'Afrique du Nord et les îles Canaries qui sont leurs points de chute. Il apparaît clairement que cette progression, selon l'axe des méridiens, doit inéluctablement les conduire sur les rivages et à l'intérieur du Continent africain.»

Le temps est donc arrivé où une sérieuse information et une saine publicité relatives à l'offre touristique africaine doivent être disponibles pour renseigner aussi bien les intermédiaires et les professionnels du tourisme que les touristes potentiels en Europe.

M. Briot rappelle qu'au colloque de Yaoundé, les questions de **commercialisation du tourisme** ont tenu une place importante. Il a notamment été demandé que l'aide technique et financière des organismes bilatéraux ou multilatéraux d'assistance et de coopération soit **étendue aux activités de marketing**, couvrant l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique commerciale au moyen, notamment, de campagnes de promotion et de la création d'images de marque.

Il a été noté qu'un grand effort devra être fourni pour augmenter la capacité d'accueil et d'hébergement actuellement insuffisante. Il est hautement souhaitable d'arriver à une organisation permettant d'abaisser de nombreux prix élevés (hébergement, transports intérieurs).

En ce qui concerne les prix des transports aériens, le Colloque a recommandé l'instauration de **tarifs promotionnels** des transports par les compagnies d'aviation régulières ainsi que l'établissement par les États d'une réglementation instituant la **coexistence des compagnies « Charter » et des lignes régulières**. La C.N.U.C.E.D. de Santiago a également exprimé l'espoir que l'O.A.C.I. (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) examinera la possibilité d'une réduction des tarifs aériens pour favoriser le tourisme dans les pays en voie de développement.

La simplification et l'harmonisation des formalités administratives (police, douane, charges, prescriptions sanitaires) imposées aux touristes à l'entrée dans les pays africains demeure également un souci pour la plupart des promoteurs du tourisme africain.

La coordination régionale et inter-États

Sur les destinations à grande distance, le touriste cherche naturellement à couvrir le maximum de sites et même de pays visités. Dans le total statistique des voyageurs, le voyageur individuel représente un faible pourcentage. Ces deux constatations ont amené à conclure que le tourisme en Afrique aurait intérêt à s'orienter surtout vers la **formule des groupes organisés du type « inclusive tour »**, effectuant

Case lacustre
à Ganwié
(Dahomey).



des circuits touristiques régionaux ou s'étendant sur plusieurs pays. Le développement de réseaux aériens régionaux et interrégionaux doit être activement recherché pour répondre à ces exigences objectives.

La nécessité de la coordination inter-étatique et régionale se manifeste d'une façon générale pour la plupart des questions touchant au tourisme.

* * *

La formation du personnel touristique et du personnel hôtelier doit être assurée

Hôteses, accompagnateurs, guides de voyage ou de chasse, personnel d'agences ou de bureaux de voyages,

La création d'un hôtel-école et de centres de formation professionnelle pour les métiers précités est évidemment à encourager. Il est pratiquement certain qu'une coopération inter-États, à cet égard, donnera les meilleurs résultats.

M. Briot est persuadé, par ailleurs, qu'il faut obtenir **le concours des populations**. A côté des « professionnels » de l'hôtellerie et du tourisme se trouve le grand nombre de ceux qui ne tirent pas de bénéfice direct du tourisme mais qui sont ou peuvent être intéressés à son développement. On a dit que l'hospitalité est le fondement du savoir-vivre africain et qu'elle constitue un atout majeur puisqu'elle est naturelle, simple et sincère. Encore convient-il de lui donner les formes adaptées au tourisme du temps présent.



(Coopération : L. Herschtritt)

personnel commercial des compagnies aériennes ou des compagnies de transports, tout ce personnel du tourisme doit être convenablement formé.

Du côté de l'hôtellerie on distingue entre le personnel d'encadrement et le personnel d'exécution pour certains postes précis : réception, étages, cuisine, restaurant. Une formation théorique et pratique programmée semble généralement préférable à la formation « sur le tas », et si elle peut apparaître coûteuse dans un premier temps, elle ne manquera pas de porter ses fruits à moyen terme.

La population doit être mise à même de saisir l'intérêt et l'importance du phénomène technique : dépliants, presse écrite, parlée et télévisée, manifestations touristiques, etc. pourront contribuer à son information.

La création de syndicats d'initiative, l'établissement de documentations complètes, la participation à des semaines touristiques ou à d'autres manifestations pouvant être programmées par les agences de tourisme, mais aussi l'embellissement des localités. L'auteur écrit à ce sujet : « Il suffit souvent de très peu de chose pour rendre un site, un village ou une ville agréable et touristique. Par exemple :

planter des arbres, nettoyer ou défricher un terrain pouvant servir de camping, mettre des panneaux indicateurs pour signaler les sites, les promenades, les plages, les rivières, etc., créer des parkings gardés auprès des sites touristiques.

Il n'est besoin que d'un peu d'imagination pour faire de la fête d'une ville ou d'un village une véritable manifestation.»

*
* *

Enfin, en matière de tourisme, les États se doivent de **définir une politique d'investissements** claire et constante. Il s'agit aussi bien de récompenser les investisseurs privés nationaux que d'attirer les capitaux étrangers, indispensables dans de nombreux cas.

Or, dans le secteur touristique en général et dans l'hôtellerie en particulier, l'investissement a souvent une rentabilité incertaine. Il peut donc être justifié d'octroyer diverses **mesures d'encouragement** aux investissements privés dans ce secteur. La forme d'assistance la plus répandue consiste en l'octroi de crédits prévoyant souvent une période de grâce avant le début des remboursements. De même, des allègements fiscaux peuvent être consentis. Certains pensent qu'une incitation préférable consisterait à octroyer à des projets agréés une **garantie de revenu**, cette garantie pouvant s'appliquer à des projets financés par des capitaux extérieurs aussi bien que par l'épargne nationale.

D'autres encore pensent qu'il serait bon de créer un **Code des investissements touristiques**, distincts par leur nature des autres investissements.

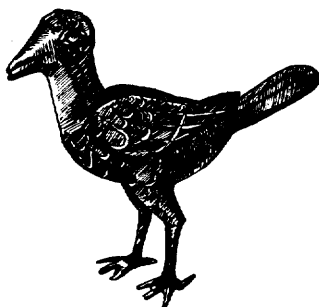
Il serait intéressant que des organismes bancaires à vocation internationale — tels que la Banque Européenne d'In-

vestissement — émettent sur le marché financier des grandes places des **obligations garanties par les États africains**. Le service de ces obligations pourrait s'effectuer soit en numéraires, soit en bons permettant de faire face à des dépenses touristiques en Afrique. Cette dernière formule pourrait être assortie d'une prime d'incitation. De cette façon, les investissements touristiques seraient financés par les touristes eux-mêmes.

Dans une étude sectorielle, la B.I.R.D. annonce que, pour la période 1972-1976, le Groupe de la Banque Mondiale (B.I.R.D., A.I.D. et S.F.I.) espère tripler et au-delà le nombre de ses **projets du secteur touristique** (13 projets sur les 5 dernières années) et quadrupler le montant total de ses financements (80 millions de dollars d'aide directe et 32 millions de dollars d'aide indirecte).

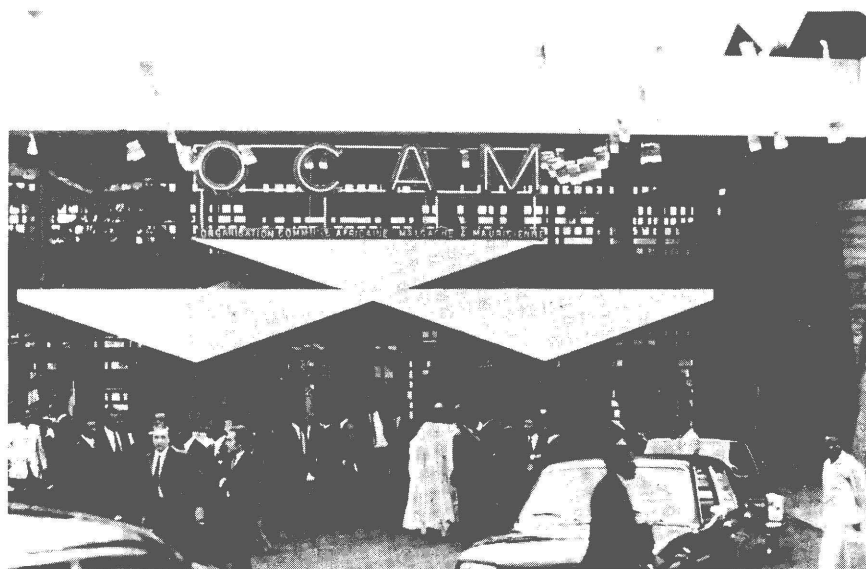
Quant à la C.E.E., il faut rappeler que le financement du tourisme par le **F.E.D.** est expressément prévu par la Convention de Yaoundé II, et que la Communauté peut, dans certaines conditions, contribuer au **financement de projets d'infrastructure touristique** dans le cadre des actions déjà engagées par le F.E.D. Celui-ci peut, notamment, financer des projets touristiques auxquels participe un État, à la demande de ce dernier. Lorsqu'il s'agit d'investissements strictement privés, le F.E.D. peut, par contre, consentir des prêts.

Par ailleurs, la C.E.E. doit continuer à fournir l'**aide technique** requise pour certaines actions de promotion du tourisme africain (participation à des « journées africaines » en Europe, à des colloques, etc) et à accorder des **bourses d'études** pour la formation de spécialistes du tourisme.



II. — Premier colloque international sur le développement du tourisme en Afrique

Yaoundé, 13-18 mars 1972



Le bâtiment de l'O.C.A.M. à Yaoundé où s'est tenu le Colloque.

En prenant l'initiative d'organiser il y a près d'un an à Yaoundé, avec le concours du Gouvernement camerounais et celui de la Commission des Communautés Européennes, le premier « Colloque international sur le développement du tourisme en Afrique », l'O.D.T.A. (1) poursuivait un double objectif :

- mettre en relief l'intérêt et les possibilités de coordonner le développement des activités touristiques dans les États membres de l'Organisation ;
- amener les participants africains et étrangers à formuler ensemble, de manière concertée, des avis et des propositions sur les conditions et les moyens de développer le tourisme en Afrique noire, au sud du Sahara.

Sur ce double plan, le Colloque qui a réuni dans la capitale camerounaise plus de 130 personnalités représentant les gouvernements de nombreux États africains, les milieux financiers et les milieux d'affaires internationaux et divers spécialistes des problèmes de développement, a permis d'atteindre, très largement, les objectifs préalablement déterminés.

Le lecteur trouvera dans les pages suivantes le texte du rapport général du colloque et un article concernant la mise en œuvre des recommandations les plus importantes.

(1) Office de Développement du Tourisme Africain.

A. — Le Rapport général

Le présent rapport général se borne à présenter une synthèse de ces travaux et l'esprit dans lequel ils se sont déroulés.

Il convient de noter qu'à l'origine de l'organisation de ce Colloque se situe une prise de conscience d'une part de l'importance du phénomène touristique sur le développement économique, social et culturel des nations modernes et, d'autre part, sur la part quasi négligeable de l'Afrique dans le mouvement du tourisme international, malgré la richesse et la diversité de ses ressources et de ses potentialités.

Dans cette optique, le Colloque a :

- examiné dans quelles conditions les pays africains pourraient prétendre bénéficier à part entière des chances qu'offre le tourisme, défini le rôle de l'État et précisé les éléments d'une politique touristique (économie du tourisme);
- étudié l'intérêt et les possibilités d'une planification du tourisme et d'une coordination régionale des plans de développement touristique;
- recherché les moyens concrets, autres que les encouragements aux investissements, susceptibles de contribuer au développement du tourisme en Afrique;
- enfin, dégagé les éléments d'une politique de commercialisation du tourisme.

*
* *

Économie du tourisme

L'intérêt économique du tourisme n'est plus à démontrer.

Sont bien connus :

- les effets de rentabilité financière immédiate;
- les effets économiques indirects ou induits : création d'activités secondaires de production et de services, d'emplois, accroissement de la consommation locale, etc.

Cependant pour tirer du tourisme le meilleur parti, il faut être conscient des limites et des inconvénients éventuels qu'il comporte :

- risque d'inflation;
- dégradation des sites ou des structures socio-culturelles.

L'action de l'État apparaît donc nécessaire.

RÔLE DE L'ÉTAT

On ne saurait envisager aujourd'hui le développement du tourisme hors de l'encadrement de l'État. Ceci n'implique pas nécessairement une planification rigide, l'essentiel étant la cohérence des actions par rapport aux investissements engagés.

La détermination de l'État se mesurera à la délégation des pouvoirs réels qu'il accorde à l'organisme national responsable : large autonomie tant budgétaire que décisionnelle pour réaliser sa finalité, à savoir conditionner et vendre un produit, finalité qui requiert l'initiative et le sens opérationnel d'une entreprise privée, toutes choses à l'opposé des servitudes d'une administration.

L'État ne pourra jouer efficacement son rôle sans la définition au préalable d'une politique touristique.

DÉFINITION D'UNE POLITIQUE TOURISTIQUE

1. Produit touristique

La définition d'une politique touristique suppose d'abord celle d'un produit à proposer sur le marché, au choix duquel l'Afrique devra participer en définissant un type de produit qui lui soit spécifique :

- au niveau d'une image collective de l'Afrique : paysage, faune, mode de vie;
- au niveau d'une image particulière à l'échelon de chaque pays.

Si l'on observe que sur les destinations à grande distance le touriste souhaite couvrir le maximum de sites ou même de pays visités et que les voyageurs individuels sont statistiquement marginaux, on est amené à conclure que l'économie du tourisme africain reposera sur des groupes organisés suivant la formule « inclusive tour », encore que celle-ci ne saurait être absolue.

2. Infrastructure

En matière touristique, il existe trois types d'infrastructures :

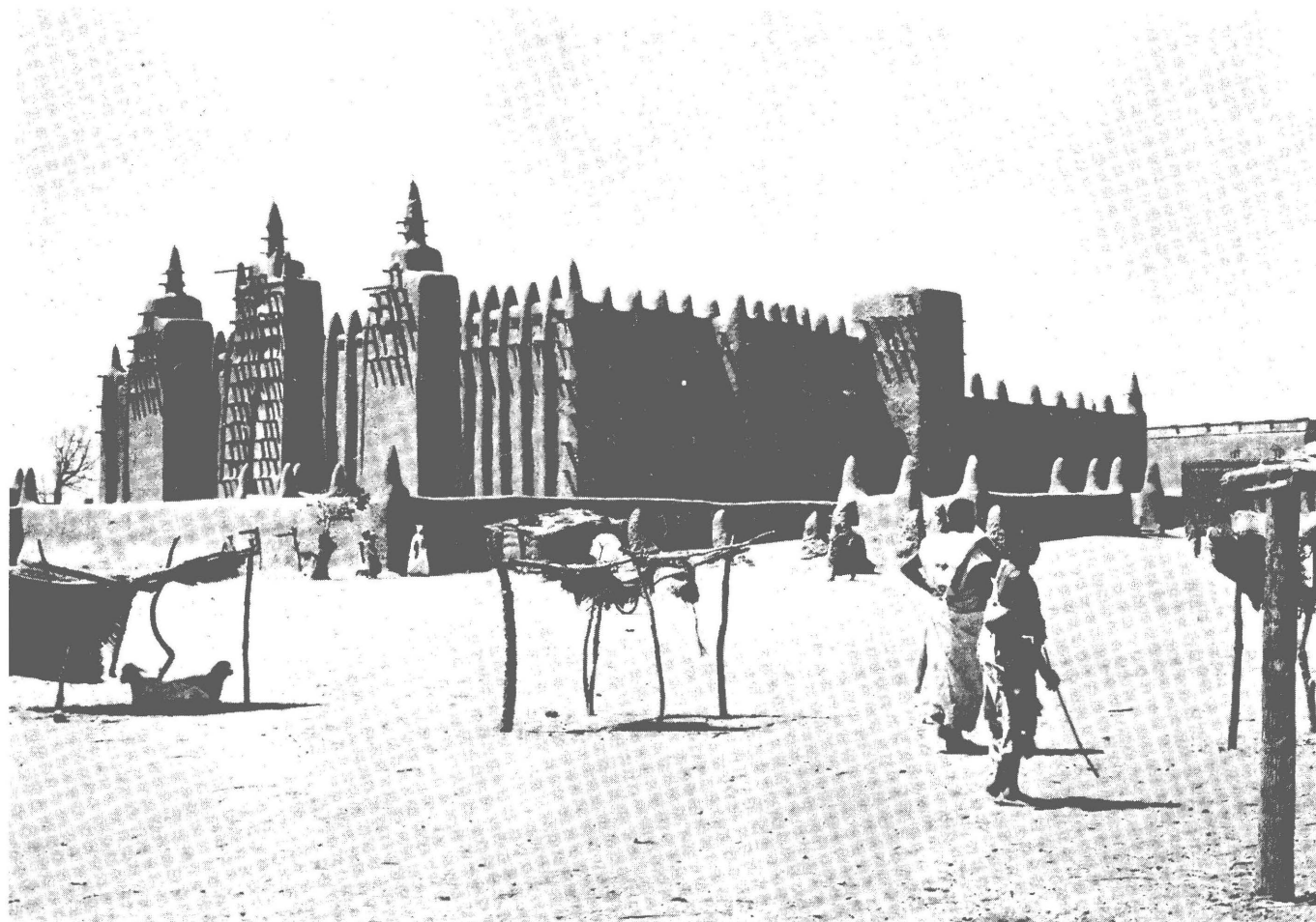
- les infrastructures physiques de desserte;
- les infrastructures de services publics;
- les infrastructures d'accueil.

Si les deux premiers types incombent exclusivement à l'État, il pourra être également souhaitable, dans certains cas, que pour les infrastructures d'accueil, l'intervention de l'État soit aménagée partout où l'initiative privée est insuffisante ou défailante.

De même il fera appel à l'ensemble de mesures d'incitation à sa disposition; en revanche, la gestion commerciale qui n'entre pas dans les qualifications de l'État sera toujours de préférence confiée à des professionnels.

Dans tous les cas, une architecture qui ne soit pas une agression contre les sites, mais recourant à des matériaux locaux et à des conceptions traditionnelles, devra être toujours recherchée et encouragée.

Dans cette optique, il importera de distinguer entre les sites d'accueil du tourisme de grand nombre et d'autres sites de vie collective traditionnelle, eux, plus vulnérables, où l'on s'appliquera à maintenir le nombre de visiteurs en deçà des seuils à partir desquels la vie des communautés est perturbée, sans cependant que cela aboutisse à la constitution de nouvelles « réserves de peaux-rouges » de l'ère du tourisme.



Mosquée de Djenné (Mali).

(Coopération doc. française)

3. Conservation et valorisation du patrimoine culturel

Le tourisme crée un choc entre modèles de culture. Pour cette raison, une grande vigilance s'impose et plusieurs types d'actions devront être menées :

- une campagne de préparation des mentalités locales;
- une décentralisation des responsabilités (guide, délégué local) là où se pose le problème d'insertion de groupes touristiques dans un milieu traditionnel;
- des mesures de protection de patrimoine culturel national.

4. Tourisme national

Un tourisme national dont les jeunes ou les fonctionnaires pourront être les premiers bénéficiaires et un tourisme inter-États seront complémentaires du tourisme international pour assurer un plein emploi des installations en même temps qu'ils constitueront pour eux un retour aux sources.

5. Formation

Une fois définis les objectifs d'une politique touristique, on ne saurait dissocier la préparation des infrastructures humaines de celles des infrastructures d'accueil.

Nous retrouverons plus loin ce thème qui a fait l'objet d'un examen spécial au sein d'une commission.

6. Réglementation

Une politique touristique ne saurait atteindre ses objectifs sans un cadre réglementaire couvrant les divers secteurs de la fonction touristique : hôtellerie, agences de voyages, transport local.

A l'élaboration de ce cadre réglementaire devraient être associés les divers départements ministériels (travail, intérieur, finances, commerce et industrie) et les professionnels.

7. Coopération de l'organisme du tourisme avec les autres ministères

Si la constitution d'un comité interministériel vient tout de suite à l'esprit, il semble qu'une solution moins lourde puisse

être la simple réunion périodique de techniciens supérieurs, représentant chaque ministère, en vue de dégager les mesures opérationnelles à prendre pour intégrer les besoins du tourisme dans les actions de chaque département.

Coordination régionale inter-États

Concernant la coordination régionale des plans de développement touristique, les travaux du Colloque se sont articulés autour de deux idées :

- la coordination régionale des plans et projets de développement touristique;
- le financement des investissements touristiques.

COORDINATION RÉGIONALE

Le Colloque a pris conscience du retard qu'accusent les pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale dans le développement du tourisme, ainsi que les efforts déployés depuis un certain temps par les pays de ces régions en vue de la promotion touristique.

Il a cependant semblé à la commission que la plupart des initiatives ne tenaient qu'insuffisamment compte des possibilités nationales : ce qui a entraîné le plus souvent la réalisation d'investissements peu rentables.

Dans le but de remédier à cette situation, la commission souhaite que le développement du secteur du tourisme entre dans les préoccupations de la planification nationale et que, compte tenu de l'inévitable limitation des richesses dans chaque pays concerné, des mesures soient prises dans le sens d'une complémentarité des investissements et, partant, d'une coordination des circuits touristiques. A ce sujet, des expériences comme HOTAFRIC et SENEGAMBIE ont été citées en valeur d'exemple.

Les participants ont cependant noté que pour atteindre les objectifs visés, la coordination devrait reposer sur une volonté politique des États.

Dans cette perspective, la contribution des organismes internationaux de financement et des organismes techniques a été sollicitée. Celle-ci pourrait se réaliser avec les États, au niveau de groupes de travail spécialisés et chargés de l'élaboration des propositions pratiques en matière de :

- formalités aux frontières;
- hôtellerie;
- formation professionnelle.

Cette coordination, pour être profitable pour tous, devrait :

- tenir compte des possibilités offertes par chaque pays et des goûts de la clientèle attendue;
- contribuer au développement des pays concernés;
- permettre une participation, dès le stade des études, des futurs gestionnaires.

La coordination des plans de développement constitue, on le sait, aux yeux des organismes internationaux de

financement, la garantie d'une meilleure utilisation des équipements.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La commission a examiné profondément les problèmes de financement des investissements touristiques dans les pays intéressés et est parvenue à la conviction que ces pays se trouvaient défavorisés dans ce domaine par rapport aux pays du bassin méditerranéen qui bénéficient de plus de facilités auprès des organismes de financement.

La commission a passé en revue les principaux facteurs qui caractérisent cette situation et pris note avec intérêt de la prochaine mise en fonctionnement par la Banque Africaine de Développement d'un système de prêt plus favorable.

On a également insisté sur les mesures plus appropriées que pourraient prendre les organismes bancaires privés ou publics en liaison avec les États afin de trouver des solutions plus appropriées permettant :

- d'augmenter la part relative du prêt dans le financement d'un investissement;
- d'en abaisser le taux d'intérêt;
- et d'en augmenter la durée.

Il a été aussi demandé aux États de prendre une part croissante tant dans des investissements d'infrastructure concourant à la rentabilisation des circuits que dans les réalisations de petite ou moyenne dimension à rentabilité différée dont l'existence est essentielle à la création des circuits touristiques.

En conclusion, la commission a souhaité que les principaux organismes de financement et les États poursuivent l'étude et trouvent des solutions aux problèmes soulevés ci-dessus.

Commercialisation du tourisme

Le Colloque a eu à analyser les problèmes relatifs à la commercialisation du tourisme, dans le cadre du développement des activités touristiques, en tant que moyen et instrument de la croissance économique, sur le plan de la demande et sur celui de l'offre.

LA DEMANDE TOURISTIQUE

L'existence d'une demande touristique à destination des pays au sud du Sahara, et plus particulièrement ceux membres de l'O.D.T.A., est évidente. Toutefois, l'évaluation quantitative de cette demande est rendue difficile du fait que, dans la plupart des pays considérés, le tourisme se trouve encore dans un état embryonnaire. Aussi a-t-on procédé à une évaluation plus en fonction de critères que de caractères, davantage sur le plan des principes que sur celui des moyens, à savoir :

- l'augmentation en volume du tourisme dans les pays considérés;
- la définition des demandes ou des marchés pour chaque pays ou région;

- la concrétisation d'une offre simultanément diverse;
- l'harmonisation des différents programmes nationaux et l'analyse des facteurs devant conduire au tourisme de masse.

Du point de vue **qualitatif**, le Colloque constate que, d'une manière générale, la connaissance détaillée du potentiel touristique fait défaut et que la connaissance du marché est fragmentaire. D'où la nécessité d'une analyse critique et détaillée du potentiel touristique africain et une analyse approfondie du marché au niveau des clientèles et de leur motivation. C'est seulement à partir de cette analyse qu'on pourra définir les produits en fonction de :

- leur contenu;
- leur prix;
- leurs modes de commercialisation;
- des marchés ou segments de marchés auxquels ils s'adressent.

Bien que la demande touristique africaine soit fragmentée, on peut retenir certaines grandes catégories, à savoir :

- « les touristes dits riches » pour lesquels la qualité du produit est déterminante;
- la catégorie des étudiants et des jeunes travailleurs dont l'intérêt réside dans un cadre promotionnel;
- la catégorie de « tourisme de masse » pour laquelle les considérations de prix sont déterminantes;
- les voyages de stimulation et le tourisme de croisière.

Cette classification « produit-clientèle » est à compléter par une autre, en termes de motivation ou de marketing, à savoir :

- le tourisme de séjour;
- le tourisme itinérant;
- les formules mixtes.

De ces diverses classifications, il découle que la formule à retenir est celle permettant de créer un mouvement touristique suffisant pour faire du développement touristique un instrument efficace de développement économique, lequel ne saurait être basé essentiellement et exclusivement sur la catégorie des touristes dits riches — encore que le tourisme de luxe et/ou semi-luxe précède souvent le tourisme de masse.

Il en résulte enfin l'importance et l'intérêt du tourisme promotionnel basé sur la clientèle des étudiants et des jeunes.

L'OFFRE TOURISTIQUE

Parmi les obstacles au développement des activités touristiques, il faut citer :

- l'inexistence d'une infrastructure au sol;
- le coût du transport aérien;
- le coût prohibitif des services complémentaires dans les pays récepteurs.

Au niveau de l'infrastructure de base, le Colloque insiste sur l'importance du rôle de l'État, et prend acte de l'existence de Codes d'investissements très favorables aux investisseurs dans les différents pays.

Concernant les transports aériens, le Colloque estime qu'une réglementation devrait permettre la coexistence entre les compagnies charters et les compagnies régulières.

Les organismes chargés du tourisme, en revanche, devraient s'employer à pallier des difficultés relatives au transport terrestre et permettre aux compagnies privées de transport terrestre de bénéficier des dispositions du Code d'investissements.

S'agissant des circuits de commercialisation, il faut constater le manque d'intégration des diverses fonctions contribuant à l'offre des produits actuellement existants; à cet égard, le rôle du grossiste, charnière entre l'offre et la demande, apparaît de première importance.

De façon générale, il est souhaitable que soient introduits plus de professionnalisme au niveau de la commercialisation et plus de rationalisation à celui de l'offre.

Moyens concrets autres que les encouragements aux investissements

A la suite d'une mutation qui fait que le tourisme a cessé d'être le privilège de certains continents, l'Afrique devient elle aussi un pôle d'attraction. Il en découle des impératifs concernant :

- l'information;
- les obligations administratives;
- la formation du personnel.

L'INFORMATION

Le tourisme ne pourra constituer pour les États une activité économique de poids qu'à trois conditions :

- répondre à l'aspiration de l'homme moderne à la recherche d'une qualité d'existence ignorée ou perdue;
- promouvoir à l'extérieur une image de l'Afrique adaptée aux motivations des différentes clientèles sollicitées : africanité, exotisme et confort, etc.;
- recourir à une information massive et permanente : documentation, presse écrite et parlée, techniques audiovisuelles.

LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Certains formalités administratives imposées aux frontières des États ne paraissent guère favorables à faire naître une image de marque touristique positive. Tous les services officiels s'efforceront donc de réserver au touriste un accueil privilégié en :

- simplifiant les formalités de police;
- en lui évitant certaines tracasseries superflues au niveau de la douane.

FORMATION

Le tourisme étant générateur d'emplois et de promotion sociale, l'acquisition de qualifications appropriées est la condition indispensable de son développement.

L'organisation de la formation devra respecter quelques impératifs majeurs :

- recensement des besoins quantitatifs et détermination des exigences qualitatives;
- utilisation de procédures de sélection privilégiant l'aspect motivation;
- orientation du personnel pour une intégration facilitée à un poste donné.

Il appartiendra à chaque gouvernement d'établir des normes nationales en matière de formation professionnelle en se référant éventuellement aux normes internationales préconisées par l'Organisation internationale du travail et d'élaborer un plan de formation hôtelière et touristique, compte tenu des besoins exprimés par le Plan de développement.

Étant donné que le tourisme africain est à l'état naissant, il conviendrait de prévoir divers systèmes répondant aux besoins prioritaires définis par niveaux et qualifications :

- pour le personnel de base;
- pour le personnel de niveau moyen;
- pour le personnel du cadre supérieur;
- pour le personnel de direction.

La création au niveau régional d'un centre de formation professionnelle pourrait être envisagée en collaboration avec les institutions internationales, les aides bilatérales et les sociétés d'intervention.

Différentes préparations pédagogiques associant diverses techniques (enseignement programmé, audio-visuel) faciliteront l'organisation des cours et rendront l'enseignement plus productif.

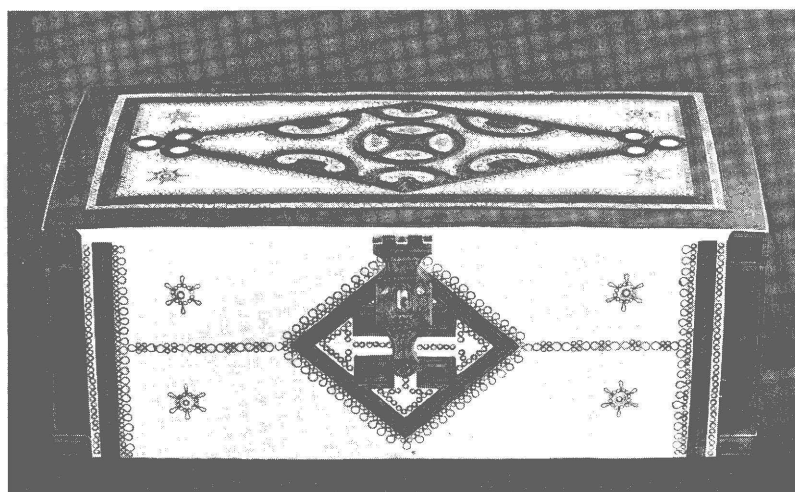
Enfin, il relèvera de chaque État de mettre en œuvre des mesures adéquates susceptibles d'enrayer les déperditions en personnel, au terme de la formation, du fait d'abandon ou de sollicitations étrangères.

CONCLUSION

En conclusion, il convient de souligner le caractère sérieux et le haut niveau qui ont marqué les travaux de ce premier Colloque international sur le tourisme en Afrique. Les nombreuses résolutions et recommandations des différentes commissions sont là pour en témoigner.

Mais il importe que tout cela ne demeure pas lettre morte. Aussi, le vœu unanime de tous est-il que des comités de liaison et d'études soient constitués tant au niveau des États que des régions ou sous-régions, en vue d'approfondir les thèmes examinés et d'en exploiter les conclusions pour l'élaboration des politiques en matière de développement touristique. C'est la condition pour que ce premier Colloque ait tout son sens et constitue, comme on le souhaite, une étape marquante dans le développement du tourisme en Afrique.

Et, comme le dit M. le Ministre du Développement industriel et commercial dans le discours de clôture, il faut espérer que, satisfaits de l'important travail qui résulte des assises de ces premiers « États généraux du tourisme en Afrique », les organisateurs et les participants « auront été convaincus de la nécessité de recommencer la même expérience dans un avenir rapproché ».



B. — La mise en œuvre des recommandations les plus importantes du Colloque

Les recommandations du Colloque couvrent, pratiquement, tous les domaines de l'activité touristique internationale qui, de près ou de loin, peuvent exercer une influence sur le développement du tourisme en Afrique noire. Elles rejoignent sur bien des points les préoccupations dont les États membres de l'O.D.T.A., et l'O.D.T.A. elle-même, se sont fait l'écho au fil des années. Le fait, cependant, qu'elles aient été élaborées d'un commun accord, par les responsables des États et des professionnels représentant des catégories d'intérêts très divers, leur confère, cela va sans dire, une autorité exceptionnelle.

Le problème qui se pose maintenant, et que nous devons aider à résoudre, est celui de savoir, comment, selon quelles procédures et avec quels moyens les recommandations du Colloque de Yaoundé pourront se traduire par des réalisations concrètes.

Il semble, à cet égard, qu'il appartienne au CONSEIL DES MINISTRES DE L'O.D.T.A. de se saisir de l'ensemble des recommandations et propositions formulées et de décider du sort et des suites qui doivent leur être réservés. Étant donné, cependant, que les quatre Commissions ont eu à examiner, en peu de jours, une quantité assez considérable de problèmes, que les rapporteurs ont eu peu de temps pour établir leurs rapports et préparer les recommandations, et que, de ce fait, il n'a pas été matériellement possible d'harmoniser, comme on aurait dû pouvoir le faire, l'ensemble des propositions et des suggestions du Colloque, il ne paraît pas inutile de tenter d'isoler, parmi toutes ces recommandations, celles qui revêtent un caractère de priorité et qui devraient, dès lors retenir d'abord l'attention des autorités des États de l'O.D.T.A.

Communication de tous les projets touristiques à l'O.D.T.A.

En premier lieu, et afin de favoriser la réalisation de projets régionaux et, notamment, la création de circuits touristiques régionaux, il est indispensable que **les États membres de l'O.D.T.A. communiquent au Directeur général de celui-ci, sous une forme aussi élaborée que possible, tous les projets touristiques, de quelque nature qu'ils soient, dont ils souhaitent la réalisation.**

Parallèlement à cette communication, les États devraient reconsidérer la définition du « produit touristique » qu'ils estiment pouvoir offrir à une clientèle étrangère et préciser, le cas échéant, le cadre et les limites de la politique de développement touristique qu'ils comptent suivre à l'avenir.

Dans un premier temps, l'O.D.T.A. pourrait entreprendre, à partir de ces communications, la **publication d'un document de synthèse**, préalablement approuvé par le Conseil des ministres, à l'usage des investisseurs potentiels.

Dans un deuxième temps, on devrait envisager, **au niveau régional ou sous-régional, la réunion de groupes de travail, avec la participation de professionnels**, qui auraient pour tâche de proposer la réalisation de circuits touristiques régionaux ou l'amélioration de circuits existants, et de proposer les mesures à prendre ou les projets à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il faut noter que, d'ores et déjà, des rencontres périodiques entre les responsables du développement touristique de deux ou plusieurs États voisins pourraient faciliter, dans une large mesure, le renforcement d'une coopération régionale qui est souhaitée par tous et qui est une des conditions les plus importantes du développement du tourisme en Afrique noire.

Réunion d'une « table ronde »

En second lieu, il paraît hautement souhaitable que le **Conseil des ministres de l'O.D.T.A., prenne, dans le meilleur délai, l'initiative de réunir une « table ronde »** groupant les représentants des États membres de l'Organisation, ceux des organismes de coopération économique en Afrique et ceux des organismes financiers internationaux, publics et privés, susceptibles de s'intéresser à la réalisation de projets touristiques en Afrique noire au sud du Sahara. Cette rencontre, qui devrait être soigneusement préparée par l'O.D.T.A. aurait pour objectif de rechercher les moyens d'améliorer les conditions générales de financement des opérations touristiques en Afrique noire. Il ressort, en effet, très clairement, des travaux du Colloque que ces conditions sont beaucoup plus favorables dans d'autres régions touristiques, par exemple dans l'Europe du Sud et en Afrique du Nord, et que cette distorsion gêne considérablement le démarrage de certains projets.

La nouvelle Commission européenne a tenu ses premières réunions



De droite à gauche on reconnaît:

- **M. François-Xavier ORTOLI**, président (x)
- **M. Émile NOEL**, secrétaire général de la Commission
- **M. Altiero SPINELLI**
- **M. Finn-Olav GUNDELACH**
- **M. Georges THOMSON**
- **M. Jean-François DENIAU**
- **M. Christopher SOAMES**, vice-président
- **M. Wilhelm HAFERKAMP**, vice-président
- **M. Patrick HILLERY**, vice-président
- **M. Albert BORSCHETTE**
- **M. Petrus Josephus LARDINOIS**
- **M. Ralf DAHRENDORF**
- **M. Henri SIMONET**, vice-président
- **M. Carlo SCARASCIA-MUGNOZZA**, vice-président
- Secrétariat général
- Service juridique
- Groupe du Porte-Parole
- Bureau de sécurité
- Politique industrielle et technologique
- Marché intérieur et union douanière
- Politique régionale
- Politique de développement et coopération
- Budgets et Contrôle financier
- Relations extérieures
- Affaires économiques et financières
- Office statistique
- Affaires sociales
- Concurrence
- Personnel et Administration
- Agriculture
- Recherche, science et éducation
- Fiscalité et institutions financières
- Énergie et contrôle de sécurité d'Euratom
- Suit avec le Président les affaires parlementaires
- Politique de l'environnement
- Protection des intérêts du consommateur
- Transports
- Presse et information

M. Jean-François Deniau, artisan de l'adhésion britannique, demeure chargé de la politique de développement

M. J.-F. Deniau, responsable de la politique du développement et de la coopération, est chargé des relations extérieures et, le cas échéant, de l'aide au développement avec les pays en voie de développement avec lesquels des relations particulières existent déjà ou sont prévues par divers textes et engagements notamment sous forme d'association.

Il est également responsable de la politique globale communautaire de coopération au développement et notamment, à ce titre, des problèmes de la C.N.U.C.E.D., des produits de base intéressant les pays en voie de développement, ainsi que de l'aide alimentaire à tous les pays en voie de développement et à tous les organismes internationaux spécialisés en cette matière.

Il n'est pas nécessaire de présenter longuement à nos lecteurs M. J.-F. Deniau qui siège depuis plus de cinq ans à la Commission européenne. En effet, le *Courrier de l'Association* rend compte fréquemment des activités et des déclarations du responsable de la politique de développement et récemment encore, dans le numéro 15, M. J.-F. Deniau avait bien voulu nous accorder une importante interview.

Notre confrère « 30 jours d'Europe » évoque en ces termes la partie européenne de sa carrière :

« Jean-François Deniau, qui vient de fêter ses 44 ans, prit part en 1955 aux négociations de Val-Duchesse qui mirent au point le Traité de Rome. Il joua un rôle déterminant dans les négociations sur l'adhésion britannique, d'abord en 1961 comme Directeur général à la Commission européenne, puis à partir de 1967 comme membre français de la Commission.

Né le 31 octobre 1928 à Paris.

Licencié en droit — Licencié ès lettres — D.E.S. d'Économie politique.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration. Inspecteur des Finances. Ancien Ambassadeur.



Inspecteur des finances, ses qualités de négociateur sont mondialement appréciées. Après avoir, il a cinq ans, ouvert avec les États-Unis un dialogue difficile, c'est lui qui a jeté avec M. Rippon les bases des accords sur les problèmes les plus délicats posés par l'adhésion britannique.

Actuellement responsable, à la Commission européenne, des problèmes du Tiers Monde, il est la figure de proue de l'association de la Communauté avec les pays africains et malgache et s'est fait le champion d'une politique communautaire d'aide

au développement dont les principes ont été consacrés au « Sommet » de Paris.

L'une des fiertés de M. J.-F. Deniau est d'avoir vu son livre *Le Marché Commun, paru dans la collection Que sais-je ?*, traduit en une douzaine de langues et, notamment, en japonais.

Ajoutons qu'au cours des négociations sur l'adhésion britannique, il a eu maints apartés avec M. Heath sur leur commune passion : la voile. M. Deniau est un excellent barreur. »

VISITE DE M. H.B.-KROHN AU GHANA

M. H.B.-Krohn, Directeur général de l'aide au développement s'est rendu à Accra du 19 au 24 février dernier pour assister à la 11^e session de la Commission économique pour l'Afrique et à la 2^e réunion ministérielle de la C.E.A. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de la C.E.A. en tant qu'observateur.

* *

NOUVELLE SÉRIE DE DOCUMENTS SUR LES CONDITIONS D'INSTALLATION D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES DANS LES E.A.M.A.

La Commission des Communautés Européennes, en accord et en étroite liaison avec les Gouvernements des E.A.M.A., fait réaliser actuellement un vaste programme d'études destiné à déceler les possibilités d'implanter dans ces pays certaines activités industrielles d'exportation vers les marchés des pays industrialisés. Un premier résultat de ce programme, publié récemment par la Commission,

est un recueil des données de base sur les conditions d'installation et de fonctionnement des entreprises industrielles dans les pays associés. Ce recueil, en forme d'une série de monographies sur chacun des E.A.M.A., comprend des informations succinctes sur la structure économique et administrative ainsi que sur la politique industrielle de ces pays, sur la réglementation la plus importante concernant les douanes, la fiscalité, la main-d'œuvre et les investissements, et sur la disponibilité et les coûts des facteurs concernant l'installation et l'exploitation d'entreprises industrielles, comme les coûts de la

main-d'œuvre, de l'énergie, des transports, du crédit, etc.

Cette documentation, qui sera utilisée dans les études sectorielles en cours du programme mentionné, est certainement d'un intérêt considérable pour les administrations des E.A.M.A. ainsi que pour tous ceux qui s'intéressent au développement industriel des États Associés et notamment pour les investisseurs locaux ou étrangers en puissance. Elle peut être obtenue gratuitement par la Direction Générale de l'Aide au Développement de la Commission des Communautés Européennes.

AIDE ALIMENTAIRE URGENTE

La Commission européenne a proposé d'accorder une aide alimentaire d'urgence au Sénégal, au Mali, au Niger et au Tchad. Pendant les derniers mois, ces pays ont connu une sécheresse particulièrement grave et se trouvent placés devant de sérieuses perspectives de famine.

L'aide proposée consisterait en :

- 8 555 tonnes de céréales pour le Sénégal;
- 7 000 tonnes de céréales pour le Mali;
- 7 000 tonnes de céréales pour le Niger;
- 7 000 tonnes de céréales pour le Tchad.

Soit un total de 29 555 tonnes de céréales.

La Commission n'exclut pas une deuxième action en faveur de ces pays dès que les données définitives sur la situation seront disponibles. Pour l'instant, il importe d'agir rapidement et de mettre à la disposition de ces pays la réserve de 29 555 tonnes retenue dans le programme d'aide alimentaire de 1971/1972.

Le financement de la Communauté comprendra, en plus de la marchandise estimée à 1 891 520 U.C., également la totalité des frais de transport jusqu'aux frontières et une partie des frais de transport intérieur jusqu'aux lieux de distribution. Ces frais de transport sont estimés à 147 500 U.C.

F. E. D.

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) lors de sa 74^e réunion, la Commission a pris 7 nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du 3^e F.E.D. pour un montant de 7 266 000 U.C.

1. République de Côte-d'Ivoire et de Haute-Volta : Bonification d'intérêts pour le renouvellement et l'accroissement du parc de matériel roulant de la Régie du Chemin de fer Abidjan Niger (R.A.N.) : 358 992 U.C.

Il s'agit de l'octroi d'une bonification d'intérêt de 2 % destinée à alléger la charge de remboursement d'un prêt de 3 millions d'U.C. qui sera accordée par la Banque Européenne d'Investissement sur ses ressources propres en tant que participation au financement du renouvellement et de l'accroissement du parc de matériel de la R.A.N. Ce chemin de fer commun à la Côte-d'Ivoire et à la Haute-Volta, long de 1 173 km et situé pour 55 % en Côte-d'Ivoire et pour 45 % en Haute-Volta, est le moyen essentiel de transport pour le Nord de ces deux États ainsi que pour une grande partie du Mali, située sur la rive droite du fleuve Niger. La Communauté a déjà participé au financement des investissements de la R.A.N. en accordant d'une part une subvention pour l'achat de matériel roulant et la construction de ponts métalliques (2 millions U.C., 1^{er} F.E.D.) et d'autre part, un prêt à des conditions spéciales de 6 millions U.C. destiné à la modernisation de la voie ferrée Agboville-Dimbokro (103 km en 1967, 2^e F.E.D.).

2. République islamique de la Mauritanie : Développement de l'élevage dans le sud-est mauritanien (phase d'approche) : 690 millions F-CFA équivalant à environ 2,485 millions U.C.

L'intervention constitue une phase préparatoire de trois ans d'un programme intégré de développement d'élevage dans le sud-est mauritanien où vivent 40 % de la population. Elle concerne des actions à court terme pour améliorer les conditions d'exploitation du cheptel, et porte également sur la réalisation des études complètes dans le domaine hydrogéologique, agrostologique, zootechnique et économique devant aboutir à la mise au point définitive du dossier d'exécution pour un programme d'hydraulique pastorale et de mise en valeur de pâturages. La réalisation d'une infrastructure de base (construction de 3 centres d'immunisation et de 3 parcs et couloirs de contention), ainsi que la fourniture de matériel de transport et de matériel vétérinaire font partie de la phase d'approche.

3. Département de la Guadeloupe : Alimentation en eau potable de la zone des Grands Fonds : 9 millions de FF soit environ 1 620 millions U.C.

Le projet a pour but de doter d'un réseau d'alimentation en eau potable

la zone de Grands Fonds située dans la Grande Terre du Département de la Guadeloupe. L'opération doit permettre d'améliorer en premier lieu les conditions de vie et l'état sanitaire de la population atteinte de maladies d'origine hydrique en raison du manque d'eau pendant la période de sécheresse (janvier à juin). Les travaux concernent la réalisation de 2 stations de pompage, de 3 réservoirs d'eau et de 80,45 km de canalisations.

4. République du Tchad : Étude de la route Bongor-Laï (±190 km) : 140 millions F-CFA équivalant à environ 504 000 U.C.

Le projet vise à l'établissement de l'étude technique d'un tronçon routier de 190 km entre les villes de Bongor et Laï situées sur la liaison reliant la capitale Fort-Lamy à Moundou dans le Sud du pays. Il comportera la mise à jour des données économiques et des études nécessaires au lancement des appels d'offres.

Vu le potentiel humain et économique de cette région et les perspectives d'évolution, la réalisation de ce tronçon, considérée comme prioritaire par le gouvernement, s'avère indispensable en vue d'établir un axe permanent avec le Sud du pays pouvant résister aux effets de la saison des pluies.

5. République du Zaïre : Digue d'Akula : 1 123 millions de zaires soit environ 2,069 millions U.C.

L'objet de ce projet est l'aménagement de la route (±14 km) en grande partie en digue donnant accès au bac de la rivière Mongala, à proximité du port fluvial d'Akula dans l'Ubanguï, situé au Nord-Ouest du Zaïre. Cet aménagement, en éliminant l'entrave actuelle au développement régional, permettra l'accès permanent au port d'Akula, par où s'évacue la production agricole, et où arrivent les approvisionnements du district et de l'Ubanguï. Les effets de cette réalisation porteront également sur un projet de relance agricole concernant les palmiers à huile et le cacao financé par l'aide communautaire en 1969 (6,7 millions U.C.) dans ce district.

6. Sessions de perfectionnement et stages dans les services de la Commission pour ressortissants des E.A.M.A. et P.T.O.M. en 1973 : 84 000 U.C.

Cette intervention a pour but d'organiser en 1973 dans les services de la Commission deux sessions de perfectionnement d'une durée de 2½ mois, réservées à 20 hauts fonctionnaires ressortissants des E.A.M.A.,

P.T.O.M. et D.O.M. et ayant déjà une expérience approfondie de la fonction publique. En même temps se dérouleront des stages postuniversitaires de 3 à 5 mois destinés à 5 étudiants sortant d'universités des États membres de la Communauté et 5 étudiants sortant d'universités des E.A.M.A./P.T.O.M., en vue de leur permettre d'acquérir une certaine expérience pratique du travail d'une grande administration.

7. Fixation d'un montant global pour le programme de colloques et le « Courrier de l'Association » pour l'année 1973 : 145 000 U.C.

Il est prévu d'organiser en 1973 à Bruxelles 15 colloques de 3 jours avec 60 participants chacun, dont 8 sont réservés aux boursiers qui effectuent leurs études ou stages de spécialisation en Europe, 3 aux étudiants non boursiers de la Communauté et 4 aux ressortissants des pays africains anglophones. Une série de colloques est également prévue dans les États associés d'Afrique. Tout comme le *Courrier de l'Association*, revue bimestrielle, les colloques permettent aux ressortissants des E.A.M.A. et P.T.O.M. de mieux connaître les divers aspects de l'Association eurafricaine et, en particulier, les actions du F.E.D. Le *Courrier de l'Association*, dont le tirage passera de 17 000 exemplaires à 18 000 en 1973, est publié à partir de janvier 1973 également en anglais (3000 exemplaires dans un premier stade) pour les ressortissants des pays associables du Commonwealth et les Associés actuels concernés.

Un montant de 25 000 U.C. inscrit au budget de la Commission couvrira les frais découlant de la participation de non-associés aux colloques ainsi que les frais de l'édition anglaise du *Courrier de l'Association*.

**

République de Haute-Volta : Création d'un complexe agro-industriel sucrier à Banfora

Sur proposition de la Commission, le Conseil des Ministres des Communautés Européennes a décidé lors de sa 216^e session d'autoriser une participation de l'aide communautaire au financement du projet «Création d'un complexe agro-industriel sucrier à Banfora», présenté par la République de Haute-Volta, pour un montant de 8 281 000 d'U.C. sur les ressources du 3^e F.E.D.

Le projet a pour objet la création d'une plantation industrielle de cannes à sucre de 2250 ha et d'une sucrerie-raffinerie à Banfora, dans le Sud-Ouest de la Haute-Volta.

La capacité de l'usine, de 20 000 t de sucre raffiné par an (équivalant à la

production de 21 000 t de sucre brut), correspond aux besoins du marché voltaïque estimés pour 1980. Une partie du sucre produit par la sucrerie-raffinerie sera traitée dans l'agglomération mise en place en 1969 et exploitée par la SOCIÉTÉ SUCRIÈRE VOLTAÏQUE (SOSU-HV) qui assurera également l'exploitation du complexe agro-industriel.

Ce projet est considéré par le gouvernement voltaïque comme l'une des opérations prioritaires prévues dans le cadre du deuxième plan de développement économique et social (1972/76), en raison de ses nombreux effets économiques et sociaux.

Le coût global du projet est évalué à 5 950 000 000 F-CFA (équivalant à environ 21 421 000 U.C.).

La contribution financière du F.E.D. est ainsi répartie : — participation au financement des infrastructures publiques d'amenée d'eau : *aide non remboursable de 900 millions de F CFA* (équivalant à environ 3 241 000 U.C.) accordée à la République de Haute-Volta; — participation au financement du complexe agro-industriel sucrier : *prêt à des conditions spéciales de 5 040 000 U.C.* (équivalant à environ 1 400 millions de F-CFA.) accordé à la Haute-Volta pour être rétrocédé par elle à la SOSU-HV

Il est prévu que la Caisse Centrale de Coopération Économique et le Fonds français d'Aide et de Coopération participent également au financement de ce projet.

**

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) lors de sa 75^e réunion, la Commission des Communautés Européennes a pris 8 nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du 3^e F.E.D. pour un montant de 11 445 000 U.C.

1. Département de la Réunion : Aménagement hydro-agricole du Bras de la Plaine (tranches III et IV) : 1 380 millions F-CFA soit 4,968 millions d'U.C.

2. République du Rwanda : Ligne électrique de Shagasha à Gisakura : 40 millions FRW soit environ 400 000 U.C.

3. République du Rwanda : Poursuite et extension du projet théicole Mwaga-Gisakura, financement complémentaire : 39 millions FRW soit environ 390 000 U.C.

4. République du Mali : Création d'un berceau de la race N'Dama : 1 373 millions FML soit environ 2,472 millions d'U.C.

5. République Islamique de Mauritanie : Aménagement de l'aéroport de Kaédi : 600 millions F-CFA soit environ 2,161 millions d'U.C.

6. République du Togo : Programme d'hydraulique villageoise — dotation en matériel d'entretien des puits : 65 millions F-CFA soit environ 234 000 U.C.

7. Assistance technique à la création de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.) : pour un montant de 57 624 000 F-CFA équivalant à environ 208 000 U.C.

8. République Malgache : Cours d'enseignement général de Nossi-Bé : 170 Millions FMG équivalant à environ 612 000 U.C.

**

A la suite de ces dernières décisions de financement prises par la Commission, le total des engagements s'élève :

— pour le 2^e F.E.D. à environ 713 119 000 U.C. pour 383 décisions de financement;

— pour le 3^e F.E.D. à environ 452 919 000 U.C. pour 171 décisions de financement.

RENFORCEMENT DU SECRÉTAIRIAT DES ÉTATS AFRICAINS À BRUXELLES

Le secrétariat de coordination des 19 États africains, malgache et mauricien associés à la C.E.E. par la convention de Yaoundé va être renforcé. Les ambassadeurs des 19 ont décidé d'engager un économiste somalien et un spécialiste des douanes congolais pour épauler le secrétariat dirigé depuis près de huit ans par M. Seydou Djim Sylla (Malien).

Cette décision a été prise à la suite des recommandations adoptées par les ministres des États Associés lors de la réunion qu'ils avaient tenue en avril dernier à Nouakchott. Ce renforcement du secrétariat dont le siège est à Bruxelles auprès de la C.E.E., doit permettre aux États associés de mieux préparer les prochaines négociations en vue du renouvellement de l'association et de son extension éventuelle à des pays du Commonwealth.

Nécessité d'une coordination des transports

En troisième lieu, il semble qu'il soit devenu urgent d'établir une meilleure **coordination des transports aériens intercontinentaux et intérieurs et des transports de surface**, dans la double perspective de rationaliser le réseau de lignes aériennes et des transports routiers dans un cadre régional et de favoriser le développement de tarifs promotionnels de transport de passagers à destination de l'Afrique noire.

A cet effet, le Conseil des ministres de l'O.D.T.A. devrait pouvoir prendre l'initiative de réunir sans tarder les spécialistes des problèmes de transport des États membres de l'Organisation et les représentants de toutes les compagnies de navigation aérienne et autres sociétés assurant le transport de touristes en Afrique noire, aux fins de débattre de l'ensemble de ces problèmes et de proposer des solutions en tenant compte des recommandations, très pertinentes, formulées par la Commission spécialisée du Colloque de Yaoundé.

Création de groupes de travail spécialisés

Enfin, il va de soi, que des **groupes de travail spécialisés**, comprenant, notamment, les représentants qualifiés des États membres de l'O.D.T.A., devraient se mettre rapidement à l'œuvre en vue d'apporter des solutions aux problèmes bien connus de **l'assouplissement des réglementations administratives** (police des frontières, douane, change, santé, etc.), de **la formation du personnel**, très divers, qu'appelle le développement touristique des États, et de **l'information**, ou mieux de **la promotion**, du tourisme en Afrique noire.

Sur ce dernier point, qui est très important, car la pression de la demande touristique exerce une influence rapide sur l'organisation de l'offre et sur son développement, **l'O.D.T.A. devrait être dotée de moyens accrus en personnel et financiers**, afin de pouvoir intensifier l'action d'information et de promotion qu'elle mène, tant auprès des professionnels et des promoteurs que du grand public. Dans cette optique, et ainsi que l'ont recommandé les participants au Colloque, il serait utile de réunir un groupe de travail composé de délégués des États membres de l'Organisation, en vue d'étudier la possibilité de renforcer les structures de l'O.D.T.A. et d'accroître, très sensiblement, les moyens mis à la disposition de l'Organisation

Il faut ajouter, en terminant, que le Colloque de Yaoundé, dont tous les participants s'accordent à reconnaître l'intérêt et l'utilité, étant donné le caractère d'actualité de toutes les questions portées à l'ordre du jour, n'aurait pas pu avoir lieu

sans l'aide désintéressée et le concours actif des services de la Commission des Communautés Européennes.

Dans un domaine nouveau pour eux, où l'aide au développement n'en est encore qu'aux premiers balbutiements, les services de Bruxelles ont démontré qu'ils savaient sortir des chemins battus de l'aide aux investissements de type classique et aborder les problèmes de développement économique sous tous leurs aspects et dans toute leur ampleur.

Il convient de rappeler en outre que, d'ores et déjà, indépendamment des recommandations du colloque et à la demande des gouvernements du Mali et du Sénégal, le Fonds Européen de Développement a financé des études portant sur le développement touristique de ces deux pays ainsi que sur l'examen du marché potentiel des pays clients (Europe, Amérique du Nord). De son côté, le gouvernement dahoméen a obtenu le financement par le F.E.D. d'une étude portant sur la mise au point de projets de développement du tourisme, projets qui pourraient être pris en charge par le F.E.D. D'autre part, la Communauté Européenne est intervenue pour la construction d'un hôtel à Dakar par le canal de la Banque Européenne d'Investissement qui a consenti un prêt de 1 440 000 U.C. assorti d'une bonification d'intérêt prise en charge par le F.E.D. pour un montant de 286 583 U.C. Cet hôtel de 264 chambres en bordure de mer est situé à proximité du centre administratif et commercial de la ville de Dakar. Il bénéficiera de l'expansion du tourisme à destination de l'Afrique au sud du Sahara qui se manifeste depuis quelques années. Cet hôtel pourrait être un élément important du développement de circuits touristiques intéressant l'ensemble du pays. En outre, la situation particulièrement favorable de cet établissement lui attirera une clientèle d'hommes d'affaires.

Conclusion

En abordant simultanément, avec sérieux et sans complaisance, toutes les difficultés qui ont fait obstacle, jusqu'à présent, au développement des activités touristiques des États africains au sud du Sahara, les participants au Colloque de Yaoundé ont témoigné, en même temps de la réalité et de l'intérêt du patrimoine touristique de cette partie du continent africain et de la volonté des États et des organismes représentés d'exploiter ce patrimoine avec discernement, dans l'intérêt, bien compris, des promoteurs et des populations.

L'élan qui a été donné, pendant une semaine à Yaoundé, à l'étude de l'ensemble des problèmes du tourisme en Afrique et la prise de conscience qui en est résultée au niveau des responsables du secteur public et du secteur privé doivent être entretenus; il importe que tous les participants, et d'abord les organisations internationales qui ont aidé au succès de cette rencontre, se sentent « mobilisés » pour servir la grande cause de développement du tourisme en Afrique noire et faire en sorte que celui-ci conquiert rapidement la place qui lui revient sur le marché international.

III. — L'Afrique noire, à son tour, doit devenir un but de tourisme



nous déclare
M. Arthur Haulot

Commissaire général du tourisme en Belgique

Le problème de la tarification des transports touristiques aériens est complexe. Cette tarification est basée sur une appréciation du trafic de l'immédiat après-guerre.

Elle ne correspond donc plus ni aux données technologiques et techniques existantes, ni aux données du marché. Les transporteurs en sont conscients. Mais il y a toujours beaucoup de difficulté à amener une branche industrielle à se détacher d'une base solide d'appréciation pour en concevoir une autre, qui remette en cause les « sécurités » acquises.

L'ampleur de la demande d'une part, la pression des intérêts nationaux concernés d'autre part, doivent à mon avis avoir raison finalement de ce conservatisme.

Vos activités vous poussent principalement à faire connaître et apprécier la Belgique aux étrangers. Mais qui dit tourisme dit ouverture sur le monde, et beaucoup de Belges quittent leur pays non seulement pour trouver la mer et le soleil (l'Afrique en a en profusion) mais pour découvrir une terre de culture et de civilisation.

Qu'est-ce qui se fait en Belgique pour faire connaître les multiples aspects de l'Afrique noire ?

Jusqu'ici, peu de chose, et certainement pas assez. Il est difficile de lutter contre les concurrents bien établis et qui, du fait de leur réussite, ont pu et voulu se donner les moyens d'une politique de vente active et percutante. C'est cependant à cette concurrence qu'il faut répondre, en mobilisant des moyens assez vigoureux pour amener le Belge à penser « Afrique Noire » aussi aisément qu'il pense « Méditerranée » ou « Moyen-Orient ».

Le développement du tourisme en Afrique n'en est qu'à ses débuts. En fait, ce retard, somme toute relatif, peut présenter au contraire un bienfait pour les pays africains qui se trouvent ainsi en mesure de tirer les enseignements d'expériences de développement touristique faites ailleurs. Que vous inspire cette réflexion ?

Je suis d'accord avec vous. Encore faut-il justement que nos amis africains veuillent s'informer avant d'agir, s'épargner à eux-mêmes les mauvaises expériences et bénéficier des expériences positives. C'est le cas de dire qu'il importe de penser d'abord et d'agir ensuite...

Le mouvement migratoire des touristes européens vers le sud s'accroît progressivement. Après la Côte d'Azur et l'Espagne, l'Afrique du Nord et les Canaries accueillent chaque année de plus en plus de touristes. Sur base de votre expérience en matière de tourisme, pensez-vous que le mouvement nord-sud des touristes européens s'accroîtra en faveur de l'Afrique noire ?

L'expérience a prouvé que le public européen en provenance des grandes régions industrielles étend et élargit ses intérêts touristiques. L'Afrique du Nord est à la fois le meilleur témoin et le principal bénéficiaire actuel de cette extension.

Il me semble d'une logique élémentaire de penser que l'Afrique noire, à son tour, doit devenir un but de tourisme, un prolongement naturel des grands courants d'aujourd'hui.

Le tout n'est pas de faire venir des touristes : il importe de prévoir à leur intention des structures d'accueil telles que des aérodromes, des hôtels, des routes d'intérêt touristique, un approvisionnement en eau et en électricité, etc. Mais, en supposant que ces structures existent, un effort devrait être fait pour instaurer des tarifs promotionnels des transports par les compagnies aériennes ainsi qu'une réglementation instituant la coexistence des compagnies « charter » et des lignes régulières.

Pouvez-vous nous dire où l'on en est à ce sujet ?

IV. — Tourisme et valeurs culturelles⁽¹⁾

par M. Robert CORNEVIN

Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences d'outre-mer,
Président de l'A.D.E.L.F. (Association des Écrivains de langue française)



Femmes Touaregs jouant du tam-tam (Niger).

(Flévet)

Il est assez piquant pour un ancien administrateur de brousse, de la « Territoriale » comme on disait naguère au Congo (et comme on dit encore au Zaïre) d'avoir à célébrer les vertus du tourisme en Afrique, c'est-à-dire d'un phénomène récent dont nous avons vécu les premiers symptômes voici une vingtaine d'années avec des voyageurs, souvent experts internationaux, dont le tact, le sens des nuances et les compétences locales n'étaient pas toujours les qualités dominantes.

Mais je suis heureux d'avoir à parler du tourisme et des valeurs culturelles de l'Afrique car il y a là pour l'historien une tâche exaltante. En lisant les relations de voyages à

travers les siècles, on constate l'évolution des esprits dans une curiosité toujours en éveil et qui néanmoins suit la mode.

Du périple de Suffète Hannon et des Nasamons d'Hérodote aux officiers de la conquête et aux journalistes de l'entre-deux-guerres comme Jean Richard Bloch et André Gide, que de chemin parcouru à travers les récits des voyageurs arabes, Ibn Battouta ou Léon l'Africain, des navigateurs et négriers, des missionnaires, des explorateurs. On a vu se transformer l'image de l'Afrique naguère terre de soleil, de peine et de mort, en terres d'ensoleillement privilégiées que les conditions sanitaires et d'habitat transforment en zones d'accueil, en une sorte de Côte d'Azur plus proche de Paris, Bruxelles ou Francfort avec les avions modernes que la Côte méditerranéenne par les trains les plus rapides et les autos les plus puissantes.

(1) Extrait du discours prononcé lors du deuxième Colloque de l'association de la presse eurafricaine, organisé dans le cadre et avec la collaboration de la 45^e Foire commerciale de Bruxelles, à l'occasion de la Journée de l'Afrique.

Tourisme et exploration

La définition du tourisme donné par le dictionnaire Robert est « le fait de voyager, de parcourir pour son plaisir un lieu autre que celui où l'on vit habituellement ». Si l'on s'en tient à cette définition, les touristes modernes ont d'illustres devanciers en la personne des explorateurs qui éprouvaient apparemment un réel plaisir à parcourir les difficiles contrées d'Afrique.

M. Cornevin esquisse ensuite l'évolution historique du « tourisme » en Afrique en se référant à des histoires d'Hérodote, des récits de navigateurs et aux écrits des missionnaires qui ont sillonné le continent africain tout au long des siècles.

Essor du tourisme africain

Le tourisme tropical a été développé par deux facteurs : l'avion qui met les terres de soleil à quelques heures de la froidure européenne et la volonté des jeunes États africains qui ont compris l'importance du tourisme comme source de devises.

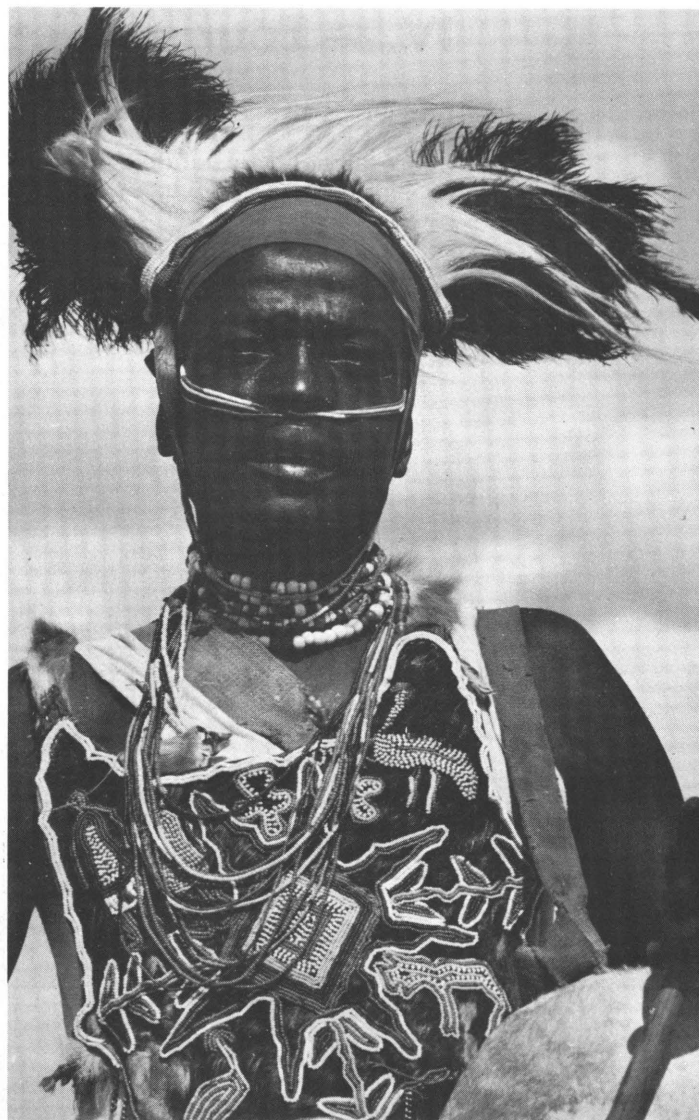
Mais cette rapidité de voyage et le confort des hôtels n'ont pas que des avantages : ils isolent les touristes du milieu, d'un milieu qu'ils ignorent et dont ils risquent de ne voir que les tam-tam tarifés et ce que le programme du Safari cinéma voudra bien prévoir. Ainsi tel groupe de touristes aura droit à sa ration de tam-tam chasseur, de messe ou de culte chanté ou à une heure de marché pittoresque, etc. Quant à l'alimentation, on ouvrira les boîtes de conserves « Made in U.S.A. » comme je l'ai vu faire dans un grand hôtel de la Guadeloupe pour du jus d'ananas alors qu'il en existe sur place.

Il y a une éducation du touriste à faire, il y a une connaissance des civilisations africaines à mettre en œuvre pour éviter les impairs. Il y a une éducation de l'information à reprendre car la grande presse accorde de moins en moins de place à l'Afrique.

*
* *

Les civilisations africaines traditionnelles ont leur importance, leur valeur, leur vertu. Mais l'Afrique moderne sait-on bien ce qu'elle représente ?

J'étais en 1942 affecté dans la subdivision de Djougou au Nord Dahomey. Il y avait une quinzaine de peuples parlant des langues différentes, les Pila-Pila ne comprenaient pas la langue des Baseda, les Taneka ignoraient le Dendi et les Cotokoli ne comprenaient pas toujours les Logba de Dompago. Il me fallait alors deux interprètes, l'un qui savait à peu près toutes les langues mais pas le français, et l'autre qui savait le français et deux ou trois langues. Il est inutile de dire que les palabres duraient longtemps. Il n'y avait alors que trois ou quatre écoles groupant à peine 400 ou 500 enfants. Vingt ans plus tard il y avait des écoles partout et partout les enfants parlaient français.



Musicien du Kenya.

(Myers)

La Constitution de 1946, en donnant aux assemblées territoriales africaines compétence sur l'enseignement, a provoqué une salubre émulation. Lorsque l'on relit les débats de ces assemblées concernant l'enseignement on constate d'abord le choix rigoureux, concerté, du français, langue de la promotion sociale et politique, langue internationale qui ouvre les bibliothèques du monde (1). La progression des écoles normales, des lycées puis des universités est l'un des aspects majeurs de l'après-guerre. Depuis les indépendances, la fringale de savoir s'est encore accrue. Les derniers chiffres sont impressionnants, le Gabon et la République populaire du Congo, scolarisés respectivement à 97 et 95 % peuvent servir de modèle à plus d'un pays considéré comme développé.

(1) N.D.L.R. : l'anglais aussi d'ailleurs.

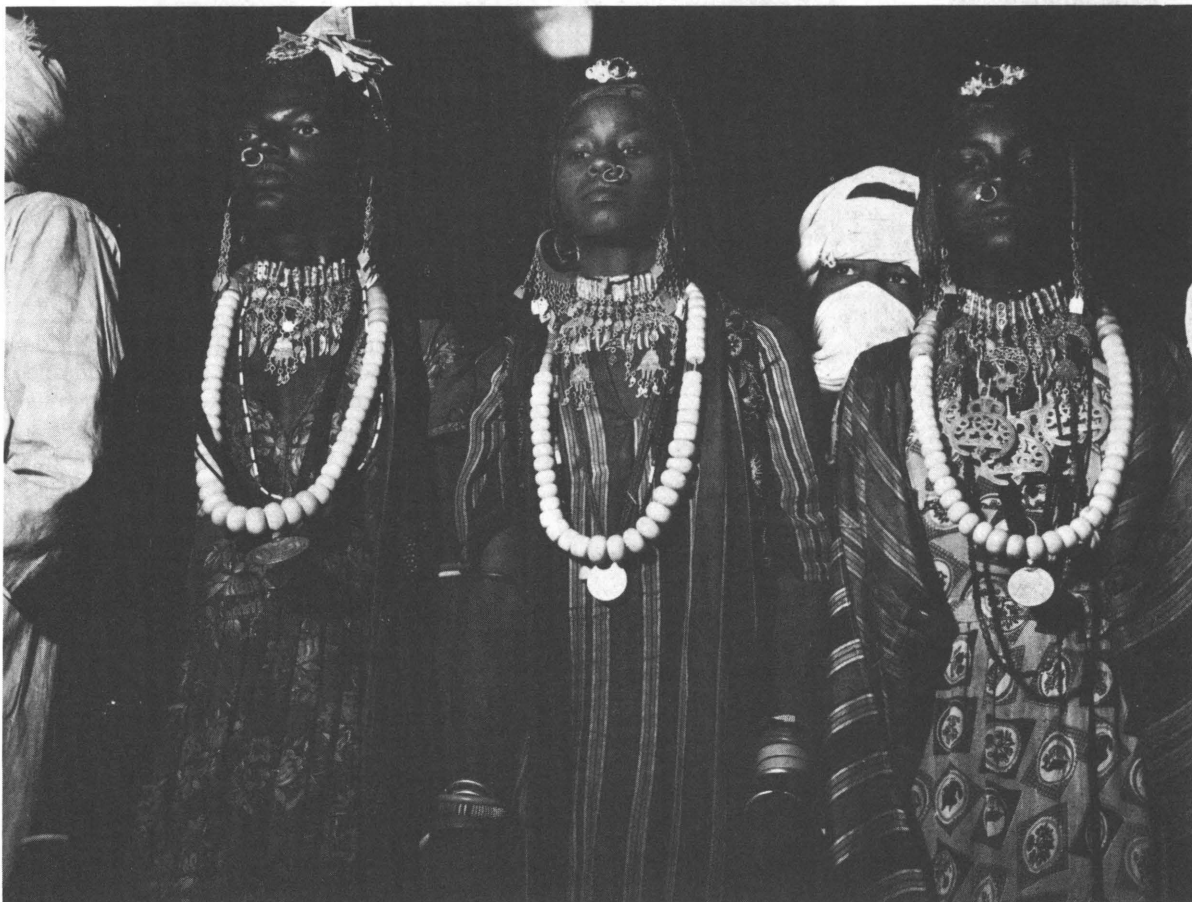
Dans l'ensemble des 22 pays africains dont le français est langue officielle, langue nationale ou langue de culture, on compte à l'heure actuelle quelque dix millions d'enfants scolarisés. C'est-à-dire que si, par la pensée, vous placiez ces enfants colonne par dix à un mètre d'intervalle, la colonne se déploierait sur 1 000 kilomètres, disons de Bruxelles à Marseille en passant par Paris.

Certes le français de ces dix millions d'écoliers n'est peut-être pas parfait. Il est souvent concurrencé par d'autres langues. Mais pour ces Africains, le français qui fut la langue de leur lutte anticolonialiste est maintenant celle de l'ouverture sur le monde. Ces adolescents sont des lecteurs et peut-être aussi des écrivains potentiels. Déjà les lettres africaines témoignent d'une exceptionnelle richesse.

les en passant par les Sénégalais Birago Diop ou Cheikh Hamidou Kane, le Guinéen Camara Laye, le Voltaïque Nikiema, le Nigérien Boubou Hama, le Togolais Félix Conchoro qui publia (surtout en feuilleton) quelque 17 romans sur la vie au Togo et au Dahomey, les Camerounais Mongo Beti, Ferdinand Oyono, Francis Bebey, Mgr. Walker au Gabon, Pierre Bamboti en R.C.A., Joseph Brahim Seid au Tchad. Terence Nsanyé et Gabriel Npozajara illustrent le Burundi cependant qu'au Rwanda Saveaio Naijiziki et surtout l'abbé Kagamé apportent des éléments de première valeur. Et si je commençais à vous parler de la littérature zairoise j'en aurais pour des heures.

La vitalité du **théâtre d'Afrique noire francophone** est extraordinaire comme en témoigne un concours organisé,

*Danseuses
Toubou
(Tchad).*



La littérature et le théâtre

Si vous parlez à un professeur de lettres de **littérature d'Afrique noire** il y a bien des chances, qu'il vous dise « ah oui, Césaire, Senghor, peut-être Yambo Ouologhem ou Mohamed Dib » alors que c'est par centaines que se comptent les écrivains d'Afrique noire et d'Afrique méditerranéenne depuis le métis goréen Léopold Panet qui fut en 1850 le premier explorateur du Sahara occidental jusqu'au Malien Massa Makha Diabaté ou au Congolais Henri Lopès dont les Tribaliques constituent un remarquable ensemble de nouvel-

chaque année, depuis cinq ans et qui attire plus de quatre cents manuscrits.

Cinéma et télévision

Le **cinéma africain** sort aussi des balbutiements et le festival cinéma et télévision de Ouagadougou marque l'importance de jeunes comme Désiré Ecaré et Timité Bassori (Côte-d'Ivoire), Mustapha Alassane, Oumarou Ganda, Yaya Kossoko et Mustapha Diop (Niger), Mohamed Lamin Akin, Barry Sekouman, Diague Costadès et Henri Duparc (Guinée),

Pierre Marie Dong et Louis Mebalé (Gabon), Sébastien Kamba (République populaire du Congo). Ces jeunes vont rejoindre leurs aînés du Sénégal Paulin Soumanou Vieyra qui est d'ailleurs d'origine dahoméenne, Blaise Senghor, Yves Diagne et surtout Sembene Ousmane qui fait tout à la fois figure d'ancêtre et de pionnier (1).



Femme Targui de l'Aïr (Niger).

(Fiévet)

Grâce à la **télévision** qui se développe à l'heure actuelle de plus en plus en Afrique, il y a possibilité de réaliser des films africains et certainement de faire des films susceptibles d'être présentés aux télévisions européennes, donc suscep-

tibles de montrer au futur touriste ce que sont les pays qu'il ira visiter.

Que les responsables des programmes TV en Europe veuillent bien faire une place plus grande à l'Afrique authentique, celle de la négritude, celle qui montre les valeurs culturelles du monde noir.

L'art

L'art africain est l'un des rares aspects culturels à ne pas être maltraité ce qui tient aussi sans doute aux motivations des amateurs d'art qui ne sont pas toutes désintéressées et parmi les récents ouvrages comment ne pas évoquer celui si remarquable du R. P. Cornet (2) paru en 1972. Et comment ne pas évoquer aussi les travaux effectués au Musée de Tervueren (Bruxelles) et notamment entre autres ceux de Marie-Louise Bastin-Ramos.

Encore devons-nous mettre en garde les spécialistes contre certaines simplifications abusives. L'art africain n'est pas seulement esthétique. Il est aussi auxiliaire de l'histoire et si les têtes des souverains en admirable style naturaliste ne sont plus sur les tombes royales du pays Mossi, c'est que des ethnologues peu scrupuleux ont été les voler. Si ces sculptures étaient restées, nous aurions des documents comparables aux gisants des cathédrales du Moyen Age européen.

La musique

La musique aussi doit être replacée dans son contexte. Le succès commercial des disques, le rôle de pionnier joué par les orchestres et les ateliers du Zaïre témoignent du goût du public mais risquent de déboucher sur de la musique afro-cubaine et de s'éloigner des splendides chœurs de la forêt. Le retour à l'authenticité, dont il est beaucoup question ces temps-ci, devrait, semble-t-il, faire aussi leur part aux enregistrements autochtones. Préservez-nous, Seigneur, des tam-tam tarifés pour circuit touristique!

Permettez-moi à ce propos de rapporter une anecdote. Je me souviens d'avoir eu l'imprudence voici quelque vingt ans de montrer à un gouverneur du Togo les admirables cérémonies coutumières que constituent les danses des chasseurs; ces cérémonies sont des cérémonies religieuses. Elles sont admirables avec des chœurs à six ou sept voix, des scènes mimées et chantées, bref un ensemble qui émeut comme peut émouvoir dans une cathédrale tel morceau de Bach ou de Haendel. Or le gouverneur appréciant ce spectacle m'envoya à quelque temps de là des visiteurs de classe indiquant dans le télégramme « prévoir tam-tam chasseurs » et ce fut le commencement de la déchéance car ces tam-tams étaient jusqu'alors brefs. Les chasseurs avaient des sarraus, des poires à poudre, des fusils, des bonnets de peaux, un véritable uniforme. Avec l'arrivée des touristes les chasseurs devinrent des vedettes, ils mirent des lunettes noires, des chapeaux tyroliens, des souliers vernis, bref ils se déguisèrent et l'admirable ensemble des chasseurs devint une sorte de mascarade ridicule où surnageaient parfois quelques très beaux chants parce qu'il n'avait pas été possible de les déguiser.

(1) Guy Hunabelle, Les cinémas africains en 1972, *L'Afrique littéraire et artistique*, n° 20.

(2) L'art de l'Afrique au pays du fleuve Zaïre, Arcade, Bruxelles 1972.

Valorisation culturelle

Si une meilleure connaissance de l'Afrique peut être exigée des européens et des organisateurs de presse et de radio d'Europe, les responsables des États africains ont eux aussi pris conscience de leurs responsabilités.

Cette responsabilité était déjà ressentie par les Africains gardiens de musée. Lorsque j'ai visité le musée d'Abomey voici quelques années, le gardien parlait avec une telle fougue, une telle flamme, du passé du royaume foh d'Abomey que j'évoquais en comparaison, les gardiens de musée d'Europe à l'accent rocailleux et à la litanie apprise par cœur et pas toujours bien récitée. L'aspect culturel n'a pas été, d'ailleurs, totalement absent du Colloque international sur le tourisme en Afrique qui s'est tenu à Yaoundé du 13 au 17 mars 1972.

Mais il faut inlassablement insister pour que la presse, la radio et la télévision européenne en particulier fassent une place plus grande aux pays d'Afrique noire et à Madagascar. Que l'on rogne un peu aussi dans les programmes scolaires européens sur la puissance économique des États-Unis, de l'U.R.S.S., du Japon ou de l'Europe pour traiter non seulement les pays d'Afrique noire et leurs ressources, mais encore leurs peuples, leurs civilisations, leur littérature et leur art. Enfin, pour chaque pays d'Afrique francophone, il devrait être possible d'offrir dès maintenant au touriste une présentation composée exclusivement de textes rédigés par les Africains.

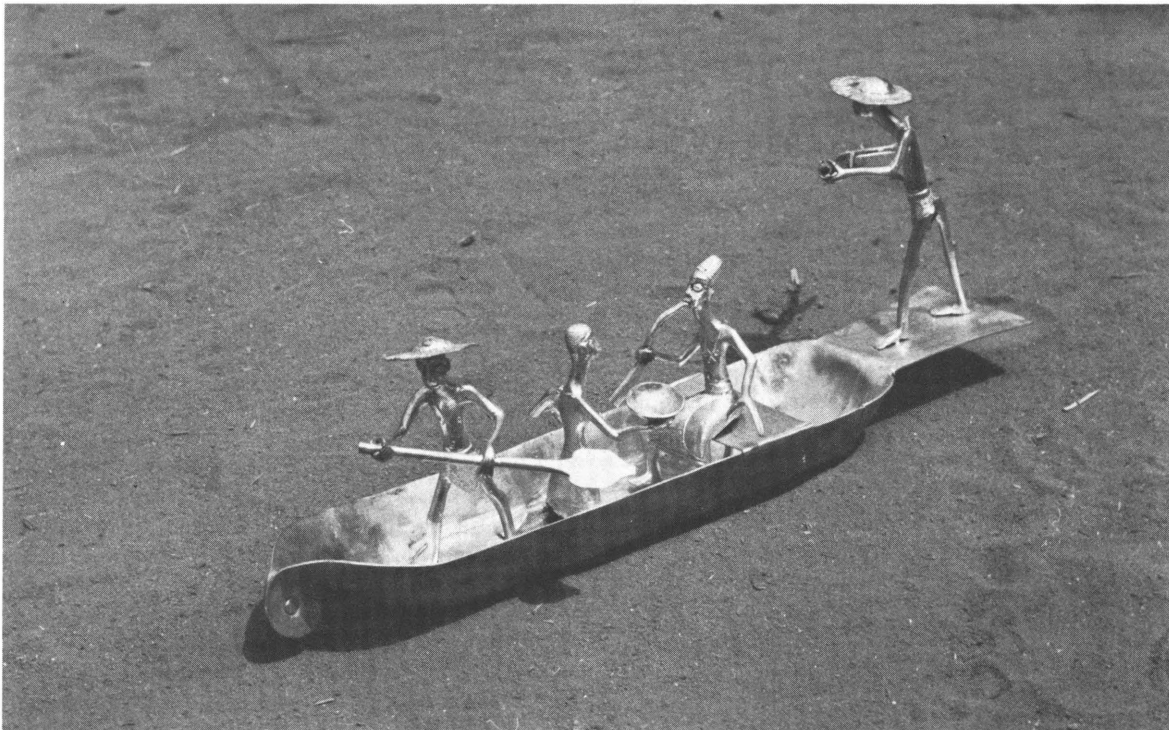
Il y a quelque trente-trois ans que je fréquente l'Afrique j'y ai vécu la vie exaltante des commandants de Cercle et depuis 1960 j'enseigne dans ce qui s'appelle maintenant l'I.I.A.P. (Institut International d'Administration Publique) à mes jeunes camarades africains qui ont pris notre relève.

Ces Africains, je les ai vus à l'œuvre tout récemment encore et je puis dire qu'ils sont dignes de leur pays et qu'ils sont conscients des valeurs culturelles de leurs peuples. Mais pour connaître ces valeurs, il faut les aimer et pour les aimer il faut qu'elles soient présentées dans des conditions d'amitié et de respect mutuel qui sont le gage des bonnes relations internationales.

Nous, Européens, trouvons normal que les Africains connaissent l'histoire de France, l'histoire de Belgique et, d'une façon générale, celle de l'Europe. Qu'il nous soit permis de trouver anormale la trop grande ignorance des Européens vis-à-vis de l'Afrique.

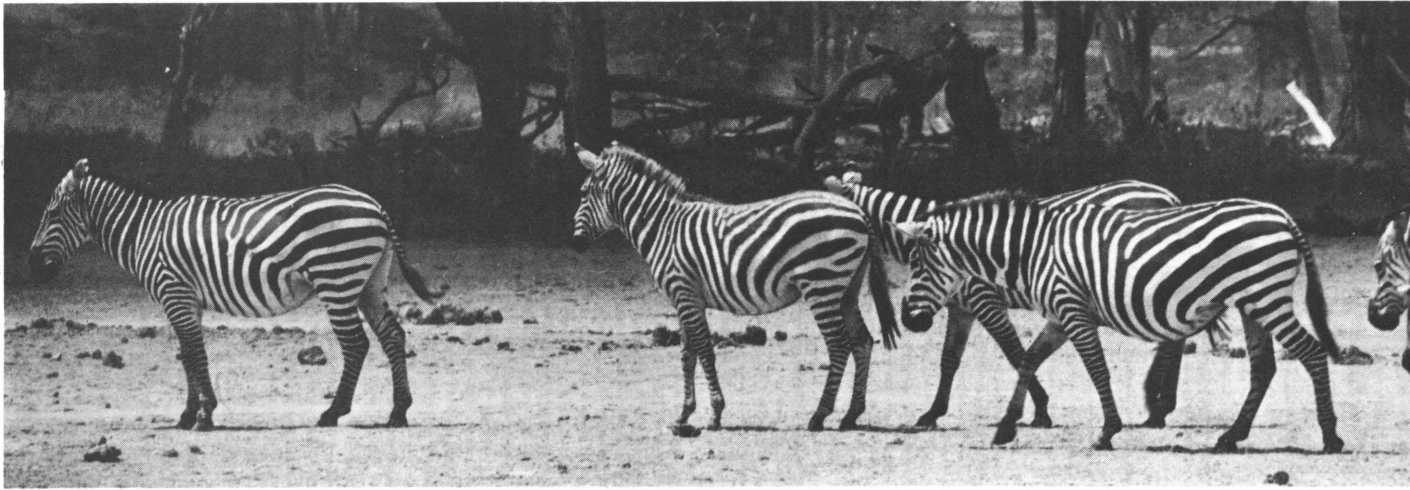
Si, de ces propos, pouvait sortir une sensibilisation plus grande de la presse à Bruxelles, à Paris et dans les autres capitales européennes vers les problèmes africains et amener les rédacteurs à donner une place plus grande à l'Afrique, alors le plaisir que j'ai eu à parler de ces problèmes serait doublé puisque les cultures africaines en sortiraient valorisées, stimulées et grandies, notamment aux yeux des futurs touristes.

R. Cornevin



Sujets en bronze d'Abomey (Dahomey).

(Naud)



(Myers)

V. — La mise en valeur de la faune africaine⁽¹⁾

Après des préparatifs de plusieurs années, une « École pour la formation des spécialistes de la faune sauvage en Afrique francophone » a été ouverte le 12 novembre 1970 à Garoua dans le nord du Cameroun, comme centre de formation international des gardes-chasse et des fonctionnaires pour la protection de la nature des pays francophones d'Afrique. Elle constitue la contrepartie du « College of african wildlife management » qui fonctionne depuis un certain temps déjà à Mweka, Tanzanie (Afrique orientale) pour les pays anglophones du continent (voir *Afrika* 2/1970).

Le projet de Garoua est d'une part soutenu de façon multilatérale par le Fonds de développement des Nations Unies sous forme de l'envoi de 5 experts engagés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (O.A.A.) ainsi que de la fourniture de véhicules, d'installations de bureaux et de matériel de camping. Il y a d'autre part l'assistance technique (bilatérale) de la République fédérale d'Allemagne, qui se range en deuxième position dans l'ordre de grandeur, et qui consiste dans l'envoi de 2 experts, d'abord pour 2 ans, dans la fourniture de toutes les armes de chasse et de toutes les munitions, ainsi que de la majeure partie des véhicules tout-terrain. Le projet a en outre bénéficié des subventions du Rockefeller-Brothers-Fond, du **Fonds Européen de Développement**, de la section allemande du World Wild Life Fond, de la Société zoologique de Francfort et d'institutions cynégétiques privées allemandes. Le gouvernement français a également délégué entre-temps un autre expert au centre de formation.

Le préalable pour la participation aux cours est une formation complète dans le domaine forestier, agricole ou de médecine vétérinaire. Le nombre des participants augmente

proportionnellement à l'aménagement du projet qui doit finalement atteindre une capacité suffisante pour accueillir les spécialistes de tous les États francophones.

Le programme des études comprend entre autres les matières suivantes : la botanique générale et la botanique forestière, la zoologie et l'histoire naturelle des animaux, l'écologie, la gestion de l'habitat en gibier, l'enseignement de la chasse, l'instruction sur les armes de chasse et la balistique, les maladies du gibier, la cartographie et l'exploitation des vues aériennes, les relations publiques et le tourisme, la législation, l'administration, le bâtiment et la construction de routes, la toxidermie, la mécanique et les moteurs.

Un appel aux chasseurs allemands

Pour garantir les besoins financiers de cet important projet, M. J. Keutcha, à l'époque secrétaire général au développement agricole au Cameroun oriental — actuellement ministre des affaires étrangères de la République fédérale du Cameroun — et M. H.-G. v. Lindeiner-Wildau, l'ancien ambassadeur d'Allemagne à Yaoundé décidèrent en son temps de lancer ensemble un appel à la générosité des chasseurs allemands. Il trouva une large résonance et beaucoup de sympathie, surtout du fait que de nombreux chasseurs allemands sont liés d'amitié avec des chasseurs africains. Ci-contre quelques extraits de cet appel commun :

(1) Cet article est paru dans *Afrika*, revue des relations afro-allemandes, n° 2, 1972.

Le ministre J. Keutchu : l'importance de la faune

« Les pays africains reconnaissent toujours plus nettement l'importance de la faune pour leur développement économique. Si auparavant l'entretien de la faune se limitait essentiellement à la protection et à la conservation de la chasse, on reconnaît maintenant toujours davantage son importance économique actuelle et future non seulement comme source de revenus du tourisme, mais aussi comme importante source d'albumine.

Sous cet angle, la mise en valeur de la faune n'apparaît plus seulement comme partie intégrante du développement du tourisme, mais comme une science appliquée compliquée rendant nécessaire une formation spéciale.

Ce problème de la formation a été discuté au cours de diverses réunions, tenues en particulier à Arousha et à Nairobi sous le patronage de l'Union internationale pour la conservation de la nature (U.I.C.N.) ainsi que de la Commission de coopération technique en Afrique (C.C.T.A.). Il en ressortit la nécessité de créer un centre de formation d'experts pour la mise en valeur de la faune de l'Afrique francophone — suivant le modèle de celui qui existe déjà à Mweka pour l'Afrique anglophone. Le gouvernement camerounais, qui a toujours prêté une attention particulière à ces problèmes, a proposé que cette future école soit installée à Garoua dans le nord du Cameroun.

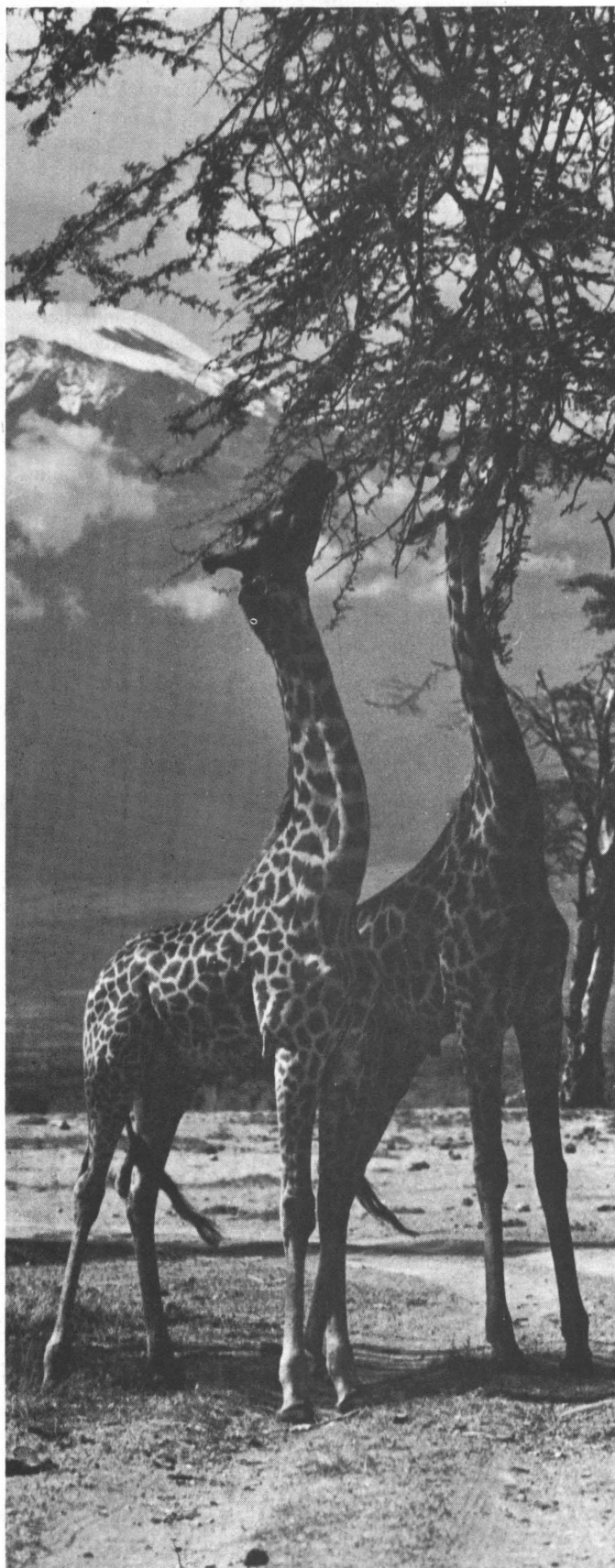
Des experts de l'O.A.A./U.I.C.N. ont étudié cette proposition sur les lieux et ont été unanimes à déclarer que le Cameroun et Garoua en particulier étaient très propices; cela en raison des régions de steppes facilement accessibles où l'humidité règne dans les dépressions, avec l'habitat propre à l'Afrique occidentale comprenant la majorité des bêtes citées dans les projets de développement de la faune ouest-africaine. »

H.-G. v. Lindeiner-Wildau : « Romantisme? »

« En Europe, on se demande parfois s'il est judicieux de dépenser des sommes importantes à effet de politique de développement pour un projet qui présenterait plutôt un caractère romantique. Prenons donc ces sceptiques au mot : le « romantisme » peut rapporter beaucoup d'argent. Que seraient devenues la petite ville endormie de Rothenbourg o. d. Tauber, les ruines de Rome, d'Athènes ou d'Abu Simbel et les nombreuses autres ruines et lieux « non rentables » du monde entier, s'il n'y avait pas parmi les hommes des millions de « romantiques » qui veulent s'y rendre en pèlerinage?

Vouloir maintenir le gibier dans sa richesse d'espèces et chaque bête de ces espèces en bonne santé peut paraître du romantisme. Mais en Afrique, ce n'est certes pas le cas.

La venaison, la viande des espèces animales de catégories supérieures vivant en liberté, peut constituer le tournant décisif vers l'amélioration de l'alimentation jusqu'alors fautive, parce que pauvre en protéines, de la population rurale africaine. Comme on le sait, on peut entretenir sur une superficie donnée 10 fois plus de gibier que d'animaux domestiques. Que reste-t-il alors du préjugé qu'on dépenserait ici de l'argent pour le « romantisme »?



(Myers)

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, la croyance est fermement et profondément enracinée chez les hommes que les dons de la nature sont intarissables. Ces temps-là sont depuis longtemps révolus. Des armes de chasse agissant à grande distance et équipées d'une optique remarquable permettent à l'homme de tuer toute quantité de gibier et cela même dans un délai fixé d'avance.

Le contrôle du peuplement en gibier

La majorité des États africains — et aussi les États francophones d'Afrique occidentale — ont promulgué d'excellentes lois pour la protection des derniers habitats en gibier d'une certaine importance encore existants. Mais qui pourrait contrôler leur application sur des milliers de kilomètres dans un espace de 10 000 km² sans personnel qualifié, sans téléphone, radio, véhicule ou avion ? Et cela face à une population qui considère comme un droit original donné à Dieu de prendre en gibier ce qu'elle veut.

Grâce à l'école des gardes-chasse de Garoua Cameroun, on formera un personnel de surveillance qui en qualité d'agents de leur propre pays garderont les régions giboyeuses sous contrôle et créeront ainsi la base d'une gestion judicieuse.

Les objectifs de cette gestion sont d'ordre divers : d'une part d'augmenter l'habitat existant jusqu'à la densité de peuplement la plus élevée et de l'exploiter dans le but

d'obtenir des protéines pour améliorer l'alimentation de la population indigène. Ce sera déjà là un grand bienfait.

D'autre part de créer vraiment du « romantisme » à l'intention de l'armée comptant un million de personnes en migration romantique d'un État à l'autre de ce monde : les touristes.

Les gros gibier et le tourisme

Qui prendrait l'avion ou se rendrait en Afrique, s'il ne savait qu'il pourrait y voir, y photographier, y filmer et même y chasser du gros gibier ? Ce tourisme apporte des devises — dans une mesure qu'on ne tiendrait pas pour possible avant d'avoir étudié des documents authentiques. Le coût d'une école de gardes-chasse paraît par comparaison si réduit qu'on peut le considérer comme excessivement rentable. Nous, Allemands, sommes particulièrement heureux de participer à ce projet. La République fédérale d'Allemagne est actuellement parmi tous les pays du monde celui à la plus grande densité de gibier. C'est le résultat d'une vaste expérience tant concernant l'entretien du gibier que concernant l'harmonisation politique et sociale des besoins de l'homme dans son environnement.

Nous avons donc une belle occasion, utile et promettant un succès réel, de mettre notre grande expérience au service des aspirations des habitants de l'Afrique et des espèces de gros gibier en partie menacées de disparition, de créer un objectif au tourisme et d'aider avec les moyens les plus réduits les jeunes nations du continent noir à élever encore leur niveau social.»



(Myers)



(Naud)

Embarquement des sacs d'arachides à Dakar (Sénégal).

Les échanges commerciaux entre la C.E.E. et les États Africains et Malgache Associés (1958-1971)

A — LES EXPORTATIONS DES E.A.M.A. VERS LA C.E.E. (base C.A.F.)

1. Les exportations des E.A.M.A. vers l'ensemble de la C.E.E.

Elles passent de 896 millions de \$ en 1958 à 1 638 millions de \$ en 1971, après avoir atteint un maximum de 1 863 millions de \$ en 1970. Cette évolution représente sur la période 1958-1971 une croissance de 6,2% l'an, inférieure à celle des exportations vers la C.E.E. de l'ensemble des P.V.D. (7,7% l'an) au cours de la même période.

Exportations des E.A.M.A. et des P.V.D. vers la C.E.E. (base C.A.F.)

Taux de variation annuels — 1958-1971 (en %)

E.A.M.A.	Ensemble P.V.D.	Amérique latine	Extrême-Orient	Moyen-Orient	Afrique médit.	Autres P.V.D. d'Afrique
+6.2	+7.7	+6.4	+6.1	+8.2	+11.1	+8.4

Toutefois, si l'on exclut des flux d'exportation le pétrole qui est un élément particulier dans les exportations des pays du tiers monde et que les E.A.M.A. n'exportent qu'en quantités négligeables, le rythme d'expansion des exportations des E.A.M.A. vers la C.E.E. est alors supérieur à celui des exportations de l'ensemble des P.V.D. (5,5 %), par suite de la très forte croissance des exportations des pays associés en 1968, 1969 et 1970. On rappellera, en effet, qu'au cours de la période 1958-1967 (1), les exportations des E.A.M.A. vers la C.E.E. avaient augmenté de 5 % l'an, soit une cadence identique à celle de l'ensemble des P.V.D. (5,1 %, produits pétroliers exclus).

**Exportations des E.A.M.A. et des P.V.D. vers la C.E.E.
Produits pétroliers exclus
(base C.A.F.)**

**Taux de variation annuels – 1958-1971
(en %)**

E.A.M.A.	Ensemble P.V.D.	Amérique latine	Extrême-Orient	Moyen-Orient	Afrique médit.	Autres P.V.D. d'Afrique
+6.2	+5.5	+6.9	+6.5	+9.6	-2.9	+5.8

Contrastant avec cette évolution générale, l'année 1971 marque par rapport à 1970 un recul des importations de la Communauté en provenance des E.A.M.A., comme d'ailleurs en provenance de l'ensemble des P.V.D. (si l'on exclut dans ce dernier cas les produits pétroliers).

**Exportations des E.A.M.A. et des P.V.D. vers la C.E.E.
(base C.A.F.)**

**Taux de variation 1971 par rapport à 1970
(en %)**

P.V.D.	E.A.M.A.	Ensemble P.V.D.	Amérique latine	Extrême-Orient	Moyen-Orient	Afrique médit.	Autres P.V.D. d'Afrique
Tous produits	-12.1	+9.7	-3.4	+12.8	+44.3	-6.2	+11.1
Tous produits prod. pétroliers exclus	-13.2	-3.9	-3.5	+12.8	+20.0	-18.9	-14.2

Les principales causes de ce recul sont :

- la chute des cours mondiaux du cacao et surtout du cuivre qui se traduit par une baisse des valeurs unitaires

(1) Cf. « Les échanges commerciaux entre la C.E.E. et les États Africains et Malgache Associés — 1958-1966/67 ».

des importations de ces produits en provenance des E.A.M.A., respectivement de 22 % et de 40 %;

- s'agissant de la plupart des grands produits d'exportation des pays associés, la stagnation voire la diminution des importations, en quantité, effectuées par la Communauté en provenance de ces pays. Cette situation résulte largement du ralentissement de l'expansion de l'activité économique dans la Communauté comme en témoigne le fait que, d'une part, les importations — en quantité — pour tous ces produits (exception faite des produits alimentaires : bananes, café, cacao) effectuées par la Communauté en provenance du reste du monde sont également stagnantes ou en régression et, d'autre part, les importations totales extra-communautaires en volume (2) ont évolué peu favorablement en 1971 (3).

Ainsi, sous l'effet conjugué de la chute des prix du cacao et du cuivre et de la quasi-stagnation des quantités de ces produits importées par la Communauté en provenance des pays associés, les recettes que ces pays retirent des ventes de ces produits à la C.E.E. baissent en 1971 respectivement de 36 millions de \$ et de 193 millions de \$. Ces baisses et notamment celle du cuivre expliquent la diminution des exportations totales des E.A.M.A. vers la C.E.E. qui se chiffre à 225 millions de \$.

2. Les exportations des E.A.M.A. vers les États membres

Les exportations vers chacun des six États membres se sont accrues à des rythmes très divers et l'on note pour les E.A.M.A. une diversification sensible de leurs débouchés à l'intérieur de la Communauté.

**Exportations des E.A.M.A. vers les États membres de la C.E.E. (cf. tableau I)
(base C.A.F.)**

**Taux de variation annuels – 1958-1971
(en %)**

Ensemble C.E.E.	France	U.E.B.L.	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
+6.2	+3.1	+6.8	+10.7	+11.2	+12.6

Au cours de la période 1958-1971, les exportations vers les anciennes métropoles (France et Belgique) ne s'accroissent que lentement, tandis que vers les Pays-Bas, l'Italie et l'Allemagne elles augmentent à une cadence rapide, très sensiblement supérieure à la moyenne de la Communauté.

(2) L'indice du volume s'établit à 185 (estimation) contre 184 en 1970 (1963 = 100).

(3) Cette évolution a entraîné une baisse du rythme d'accroissement des importations extra communautaires en valeur, particulièrement accusé si l'on exclut du flux total celui des produits pétroliers (3,7 % d'accroissement contre 8,2 % en 1968, 19 % en 1970).

De fait, si l'on tient compte de l'importance respective des exportations des E.A.M.A. vers chacun des Six, l'on constate que le marché français qui absorbait 53,3% des exportations des E.A.M.A. vers la Communauté en 1959 n'en absorbe plus que 37,8% en 1970 (1), l'évolution inverse caractérisant, à des degrés divers, le marché de **chacun des autres États membres.**

La perte d'importance relative du marché français pour les États associés apparaît avec plus d'évidence encore si l'on se réfère aux seuls pays administrés autrefois par la France. En effet, les exportations de ces pays vers la France, qui représentaient 83% de leurs exportations vers la C.E.E. en 1959, n'en représentent plus que 56% en 1970, tandis que le marché de chacun des autres États membres est, en termes relatifs, environ 2 fois plus important en 1970 qu'il ne l'était en 1959, sauf pour l'Italie où il est 4 fois plus important, puisqu'il passe de :

- 2,4% à 4,0% pour l'U.E.B.L.;
- 5,1% à 9,6% pour les Pays-Bas;
- 7,7% à 19,4% pour la R.F.A.;
- 2,2% à 9,1% pour l'Italie.

Cette diversification géographique des exportations des pays associés depuis 1958 est bien dans la logique de l'Association qui a créé des liens nouveaux de tous ordres entre les pays africains et malgache et les États membres autres que la France. A cet égard, il convient de ne pas perdre de vue que l'Association a marqué pour les exportations des E.A.M.A. vers les pays autres que la France le passage d'une situation non privilégiée à une situation privilégiée, tandis que pour leurs exportations vers la France, elle se concrétise par un abaissement des avantages accordés par celle-ci à ses anciens territoires (préférences, garanties de prix et d'écoulement).

Pour ce qui est de l'année 1971, on note (cf chiffres ci-dessous) que la régression des exportations des États associés est localisée aux Pays-Bas, en Italie et surtout dans l'U.E.B.L. en liaison avec la chute des exportations de cuivre du Zaïre, alors que les importations de la France et de la R.F.A. sont restées pratiquement au même niveau qu'en 1970.

Exportations des E.A.M.A. vers les États membres de la C.E.E. (base C.A.F.)

Taux de variation 1971 par rapport à 1970 (en %)

Ensemble C.E.E.	France	U.E.B.L.	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
-12.1	+0.1	-34.1	-10.4	-0.4	-15.1

(1) Pour le calcul des parts on a choisi, de préférence aux années 1958 et 1971, les années 1959 et 1970 car elles sont plus représentatives de la tendance de l'évolution.

3. Les exportations des E.A.M.A. par produits vers la C.E.E.

L'analyse des 12 premiers produits exportés par les E.A.M.A. — qui représentent 80% de leurs exportations totales vers la C.E.E. au cours de la période 1967/71 — a permis de distinguer trois catégories de produits selon que leurs exportations en valeur se sont développées au cours de la période 1958-1971 plus rapidement que les exportations totales des E.A.M.A. vers la C.E.E. (**produits en expansion rapide**), moins rapidement (**produits en expansion lente**), ou bien ont stagné voire régressé (**produits en stagnation ou en régression**). En outre, afin de qualifier davantage l'évolution de chaque produit ainsi classifié, l'on a décrit succinctement l'évolution de son importance relative dans les importations extra-communautaires de ce produit, et ce au niveau de l'ensemble de la C.E.E.

a) La moitié des 12 premiers produits exportés par les E.A.M.A. sont des **produits en expansion rapide** :

- le **cuivre**, produit qui ne bénéficie pas d'un régime préférentiel sur le marché communautaire (le droit du T.D.C. étant nul), voit ses exportations vers la Communauté s'accroître de 10% par an, passant de 119 millions de \$ en 1958 à 500 millions de \$ en 1970 et à 307 millions de \$ en 1971; cette forte croissance est notamment imputable au niveau élevé des cours mondiaux de 1968 à 1970.
La part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires baisse de 1959 (30,6% à 1965 (22,9%) pour remonter depuis cette date (26,6% en 1970), mais retombe à 22,8% en 1971, la baisse des valeurs unitaires (-40%) étant supérieure à celle des valeurs unitaires afférentes aux importations d'autres origines.
- Les exportations de **bois brut**, pour lequel les E.A.M.A. ne bénéficient pas d'un traitement préférentiel (1), passent de 73 millions de \$ en 1958 à 219 millions de \$ en 1970 et à 238 millions de \$ en 1971, cette évolution se traduisant par un taux de croissance de 10% l'an. La part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires de la C.E.E. augmente régulièrement de 1959 (13%) à 1968 (20,5%) puis est pratiquement stagnante depuis cette date avec même une baisse sensible en 1970 (17%);
- les exportations de **cacao**, qui bénéficient d'un régime préférentiel à l'importation dans la Communauté, passent de 75 millions de \$ en 1958 à 169 millions de \$ en 1970, mais baissent à 133 millions de \$ en 1971, ce qui représente sur l'ensemble de la période une croissance de 7,8% l'an. Après une faible croissance de 1958 à 1966, les exportations avaient connu une vigoureuse reprise de 1966 à 1969 provoquée notamment par la forte hausse des cours sur le marché mondial. La baisse des cours en 1971 est la raison essentielle de la baisse des exportations cette année-là. De même, la part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires de la

(1) Du moins pour ce qui concerne les bois bruts tropicaux qui constituent l'essentiel des exportations de bois des E.A.M.A. vers la C.E.E.

C.E.E. a nettement augmenté de 1959 (30,3 %) à 1970 (62,9 %), chaque État membre ayant très fortement privilégié les achats auprès des pays associés, mais cette part baisse sensiblement en 1971 (58,7 %) par suite de l'évolution similaire qu'elle connaît en termes de quantités;

- le **minerai de fer**, pour lequel n'existe pas de traitement préférentiel, voit ses exportations passer de 11 millions de \$ en 1963 (1^{re} année d'exportation) à 59 millions de \$ en 1970 et 1971, augmentant de 15 % par an en moyenne entre 1963 et 1971. La part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires de l'ensemble de la C.E.E. passe de 2,6 % en 1963 à 10,8 % en 1966, puis baisse régulièrement jusqu'en 1971 (6,6 %);

- les exportations de **phosphate de calcium** — pas de traitement préférentiel — passent de 1 million de \$ en 1958 à 31 millions de \$ en 1970 et 35 millions de \$ en 1971, ce qui représente une croissance de 31 % par an en moyenne. La part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires est en très nette augmentation au niveau de la Communauté (1,4 % en 1959, 20,5 % en 1971).

b) **Les produits en expansion lente sont :**

- le **café** — régime préférentiel — dont les exportations vers la C.E.E. passent de 154 millions de \$ en 1958 à



*Stocks de minerai de fer
avant l'embarquement
à Nouadhibou
(Mauritanie).*

(Naud)

- les exportations de la rubrique « **autres métaux communs non ferreux** » — cobalt essentiellement, qui ne bénéficie pas de traitement préférentiel — passent de 6 millions de \$ en 1958 à 64 millions de \$ en 1970 et à 53 millions de \$ en 1971 (1), s'accroissant de 14,9 % l'an en moyenne. La part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires de la C.E.E., très fluctuante au cours de la période, s'élève à 47,1 % en 1970;

221 millions de \$ en 1970 et 217 millions de \$ en 1971, après avoir connu des fluctuations annuelles importantes. Cette évolution sur la période 1958-1971 représente une croissance tendancielle de 4 % par an. La part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires de la C.E.E. fluctue autour d'un niveau pratiquement constant sur toute la période (23 % environ);

- les **bananes** qui ne bénéficient d'un véritable régime préférentiel que dans certains États membres (1). Les

(1) Le chiffre d'importations de 1971 est une évaluation, les importations de l'U.E.B.L. en ces produits ayant été rangées sous le code « confidentiel ». On a retenu, sur la base d'information de sources diverses, le chiffre de 11 000 tonnes d'importations de l'U.E.B.L. et une valeur unitaire de 4 648 \$ la tonne (valeur unitaire de 1970) soit une valeur totale de 51 millions de \$.

(1) En effet, la R.F.A. bénéficie, en vertu du protocole annexé au Traité de Rome, pour les importations en provenance des pays tiers, d'un contingent annuel d'importation en franchise de droit qui couvre pratiquement toutes les importations et en Italie le régime préférentiel a été, depuis 1958, d'une portée variable et de plus en plus limitée.

exportations des E.A.M.A. vers la C.E.E. s'accroissent lentement sur la période 1958-1971 (1,2% l'an en moyenne). Après un maximum en 1965 de 71 millions de \$, elles baissent régulièrement depuis lors n'atteignant que 41 millions de \$ en 1970 et 33 millions de \$ en 1971. Cette baisse de 1971 est due pour l'essentiel à la baisse des achats italiens à la Somalie. La part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires de bananes, après avoir augmenté de 1959 (19,9%) à 1963 (32,8%) est en diminution depuis cette date (18,1% en 1970, 13,7% en 1971); cette diminution s'effectue surtout au profit des pays tiers (les pays et territoires d'Outre-Mer n'augmentant leur part dans les importations extra-communautaires qu'en 1965, 1966, 1968 et 1971);

— **l'huile de palme** — traitement préférentiel — dont les exportations ne s'accroissent que lentement sur l'ensemble de la période (1,7% l'an en moyenne), passant de 31 millions de \$ en 1958 à 40 millions de \$ en 1970 et à 45 millions de \$ en 1971. La part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires de la C.E.E. en ce produit connaît d'assez fortes fluctuations et atteint 55,9% en 1970 et 49,3% en 1971;

— **le coton** — pas de régime préférentiel — dont les exportations s'accroissent de 2% l'an passant de 53 millions de \$ en 1959 à 56 millions de \$ en 1970 et à 67 millions de \$ en 1971, enregistrant une baisse régulière de 1958 à 1965 liée notamment à la forte diminution des exportations du Zaïre puis une très nette reprise à partir de 1966. La part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires suit une évolution similaire (9,5% en 1959, 5,1% en 1965 et 13% en 1971).

c) Les produits en stagnation ou en régression sont :

— **l'huile d'arachide** — traitement préférentiel — dont les exportations sont pratiquement stagnantes sur la période 1958-1971 (0,1% d'accroissement annuel en moyenne), passant de 45 millions de \$ en 1958 à 53 millions de \$ en 1970 et à 39 millions de \$ en 1971; cette évolution résulte notamment des mauvaises récoltes d'arachides de 1968 et de 1970 ainsi que de la baisse des prix intervenue en 1968. Parallèlement, la part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires comprise entre 70 et 85% de 1958 à 1968 baisse à 67,3% en 1969 et 46,1% en 1971;

— **les arachides** qui ne bénéficient pas de traitement préférentiel. En effet, les exportations subissent une forte diminution de 101 millions en 1958 à 46 millions en 1970 et 36 millions en 1971 ce qui représente une baisse de 5,2% par an en moyenne. Ce phénomène est dû notamment à la fois à de mauvaises récoltes et à la tendance croissante à transformer sur place les arachides produites. Parallèlement, la part des E.A.M.A. dans les importations extra-communautaires de la C.E.E. baisse de 55% en 1959 à 30,5% en 1971.



Caféier en fleurs.

(Documentation française)

B — LES EXPORTATIONS DE LA C.E.E. VERS LES E.A.M.A. (base F.O.B.)

Au cours de la période 1958-1971, les exportations de la Communauté vers les E.A.M.A. passent de 668 millions de \$ à 1 401 millions de \$ progressant au rythme de 6,5% l'an soit un rythme supérieur à celui des exportations communautaires vers l'ensemble des P.V.D. (5,7% l'an).

Exportations de la C.E.E. à destination des E.A.M.A. et des P.V.D. (base F.O.B.)

Taux de variation annuels — 1958-1971 (en %)

Ensemble E.A.M.A.	Ensemble P.V.D.	Amérique latine	Extrême-Orient	Moyen-Orient	Afrique médit.	Autres P.V.D. d'Afrique
+6.5	+5.7	+5.4	+6.1	+9.4	+0.9	+7.8

En 1971, les évolutions par rapport à 1970 se réalisent comme indiqué à la page suivante :

Exportations de la C.E.E. à destination des E.A.M.A. et des P.V.D.
(base F.O.B.)

Taux de variation 1971 par rapport à 1970
(en %)

Ensemble E.A.M.A.	Ensemble P.V.D.	Amérique latine	Extrême-Orient	Moyen-Orient	Afrique médit.	Autres P.V.D. d'Afrique
+10.8	+11.6	+11.8	+10.4	+18.0	+5.1	+26.9

Malgré la baisse de leurs exportations vers la Communauté en 1971, les importations des pays associés en provenance de la Communauté continuent à progresser cette année-là et ce à un rythme très élevé probablement en liaison avec le haut niveau de recettes que ces pays avaient retiré de leurs ventes à la C.E.E. en 1969 et 1970.

Les exportations des États membres vers les E.A.M.A. s'accroissent selon des taux très différents ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

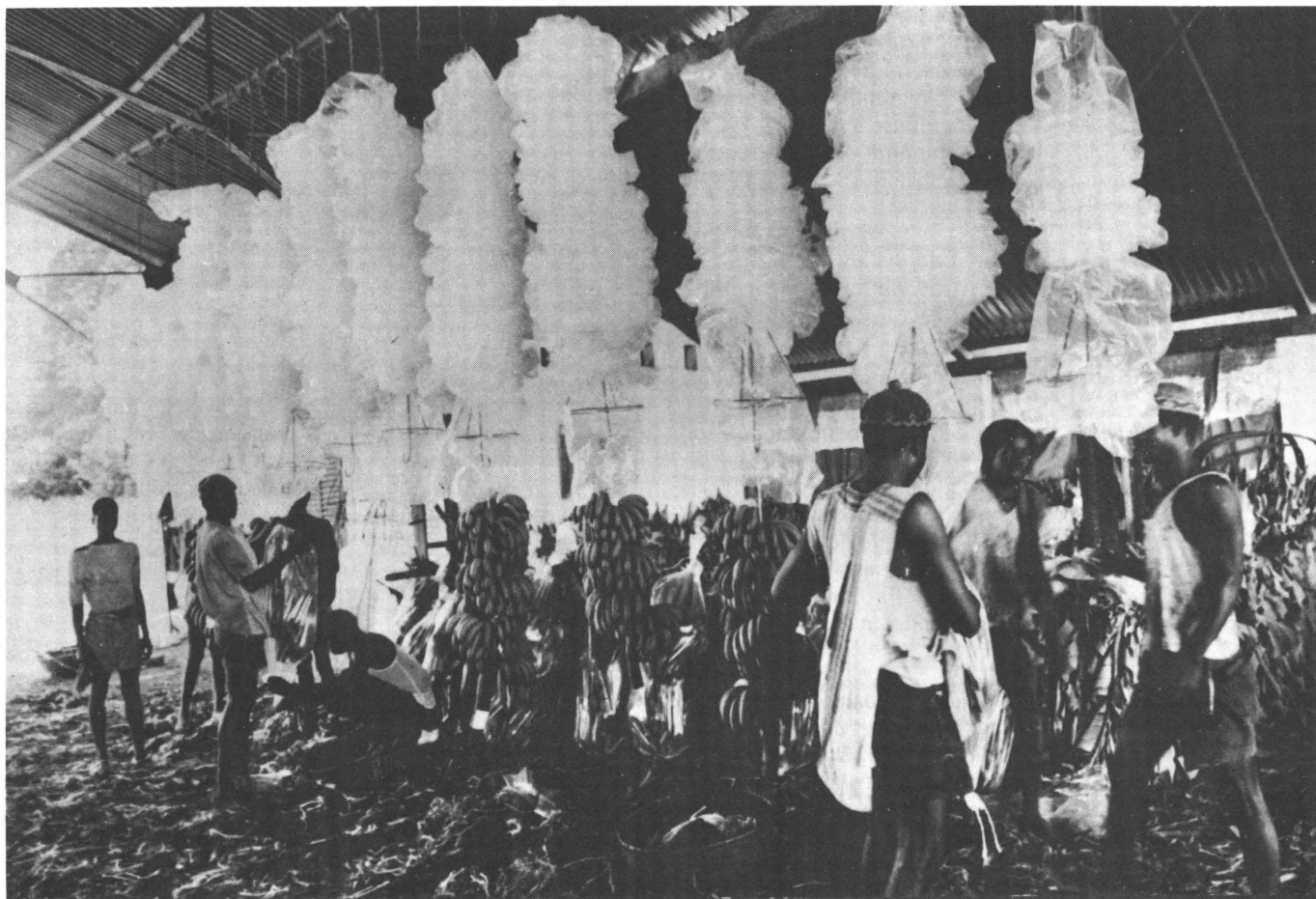
Exportations de la C.E.E. et des États membres vers les E.A.M.A.
(base F.O.B.)

Taux de variation annuels - 1958-1971
(en %)

Ensemble C.E.E.	France	U.E.B.L.	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
+6.5	+5.1	+4.6	+11.2	+11.9	+14.7

L'on retrouve, s'agissant des exportations de la C.E.E. vers les E.A.M.A., les mêmes caractéristiques que celles indiquées à propos des importations. En effet, les anciennes métropoles n'écoulent leurs exportations vers les pays associés qu'à un rythme relativement faible, tandis que les Pays-Bas, la R.F.A. et l'Italie augmentent leurs ventes aux pays associés à un taux bien supérieur à celui de l'ensemble de la Communauté.

Du fait de ces évolutions, la France et l'U.E.B.L. n'assurent plus, en 1971, respectivement que 60 % et 11,3 % des expor-



(Information Côte-d'Ivoire)

tations communautaires vers les E.A.M.A., contre 65,7 % et 16,8 % en 1959. En revanche, la participation des exportations des autres États membres aux exportations communautaires est en 1971 :

de 6,2 % pour les Pays-bas, contre 4,6 % en 1959
de 13,0 % pour la R.F.A., contre 8,1 % en 1959
et de 9,5 % pour l'Italie, contre 4,8 % en 1959

Cette diversification, à l'intérieur de la Communauté, des sources d'approvisionnement des États associés est également dans la logique de l'Association du fait des liens multiples nouveaux créés entre ces pays et les États membres autres que la France et l'U.E.B.L. De plus, il convient de rappeler qu'avec la mise en place de l'Association les avantages dont bénéficiait autrefois la France dans une partie de ses anciens territoires ont été progressivement étendus à ses partenaires européens.

En ce qui concerne l'année 1971, les exportations des États membres progressent par rapport à 1970 selon les rythmes suivants :

Exportations de la C.E.E. et des États membres vers les E.A.M.A. (base C.A.F.)

Taux de variation 1971 par rapport à 1970
(en %)

Ensemble C.E.E.	France	U.E.B.L.	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
+10.8	+11.2	+1.9	+16.0	+15.2	+9.9

Tous les États membres, à l'exception de l'U.E.B.L., contribuent de manière importante à l'accroissement des exportations de l'ensemble de la Communauté.

*
**

Importations (C.A.F.) de la C.E.E. et des États membres en provenance des E.A.M.A. (Millions de \$)

Années	C.E.E.	France	U.E.B.L.	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
1958	896	563	175	38	75	45
1959	854	455	208	42	88	61
1960	952	460	278	41	98	72
1961	941	486	245	42	92	76
1962	930	513	200	38	93	87
1963	989	542	190	46	113	98
1964	1150	610	227	56	158	99
1965	1146	547	234	53	161	151
1966	1319	600	341	54	171	153
1967	1308	610	292	62	180	164
1968	1466	614	375	98	218	161
1969	1718	667	480	122	248	200
1970	1863	704	513	134	273	239
1971	1638	705	338	120	272	203

Source : Office Statistique des Communautés Européennes.

Pour le développement de la théiculture

La station de Sahambavy

L'introduction du théier à Madagascar remonte à la fin du 19^e siècle, avec des spécimens venus de l'île Maurice, de La Réunion ou de Ceylan, dont on peut voir encore la descendance à Nanisana, dans la banlieue de Tananarive. En 1902, furent introduits, via l'île Maurice, des types Assam et Manipur qui s'imposèrent sur le plan de la production, à une époque où l'administration militaire encourageait et contrôlait la culture du théier dans les concessions attribuées aux Européens. Ces efforts ne furent malheureusement pas maintenus, malgré les bonnes conditions trouvées sur les franges Est des pays méridionaux et betsileo : climatologie favorable, population paysanne abondante et adroite, possibilité d'intercaler cette culture dans le calendrier agricole, enfin appoint monétaire appréciable dans une économie paysanne vouée uniquement aux spéculations vivrières.

Il fallut attendre l'étude de Pasquier en 1953 et l'introduction, en provenance du Vietnam et du Laos, des types Shan Tran Ninh et Shan Pakha pour qu'un renouveau d'intérêt en faveur du thé se manifeste à Madagascar, sous la forme notamment de jardins grainiers avec du matériel Shan Tran Ninh. Bien que les essais eussent été complètement arrêtés en 1959, il reste que ces introductions anciennes ou récentes — la dernière étant celle, en 1972, de boutures des meilleurs clones du Kenya actuellement en quarantaine au service phy-



Vue aérienne de la station en 1971.

(Manié)

Cette rubrique est alimentée principalement par les rapports transmis par les contrôleurs délégués et techniques du F.E.D. dans les E.A.M.A.

tosanitaire — ont fourni un éventail génétique étendu et, par la présence d'un matériel végétal bien adapté aux conditions écologiques, ont facilité le travail de sélection mené dans le cadre du projet F.E.D. 212.110.03 « Théiculture ».

TRAVAUX PRÉLIMINAIRES

C'est le rapport de A. Guinard, rédigé à la suite d'une enquête de l'I.F.C.C. menée à la demande du Gouvernement malagasy, qui devait servir de base au projet entrepris, à partir de 1966, sur crédits F.E.D. et confié à l'I.F.C.C. et à la Société « Agrar und Hydrotechnik ».

Celle-ci avait pour mission de déterminer le secteur de culture le plus favorable et de présenter un projet de périmètre théicole. A l'intérieur de la zone pluvieuse, d'une altitude de 800 à 1400 m, comprise entre les plateaux et la côte Est, qui convient dans sa totalité à la théiculture, son choix devait s'orienter en fonction des facilités de main-d'œuvre et d'accès. La région de Fianarantsoa fut finalement retenue en raison de sa population betsileo dense et composée d'excellents agriculteurs, de son relief léger et de ses communications avec l'extérieur : voie ferrée vers Manakara, route et rail en direction de Tananarive et Tamatave.

Le site de Toppinga, à la lisière de la forêt, retenu en un premier temps, fut finalement écarté, d'une part parce que les relevés pluviométriques effectués par l'I.F.C.C. y firent apparaître un léger déficit annuel, d'autre part parce que le règlement de la situation foncière de l'ancienne « Concession des mimosas », à Sahambavy, située à 25 km de la capitale du Betsileo et à 13 km de la route nationale de Fianarantsoa à Tananarive, devait permettre d'y installer l'opération dans de meilleures conditions d'accès, sur la ligne même du chemin de fer de Fianarantsoa à Manakara.

Parallèlement à l'étude AGRAR, un programme de recherches était confié à l'I.F.C.C. et mené sur le terrain par D. Bonheure, Ingénieur agronome des Eaux et Forêts et chef de la Section

Thé à l'I.F.C.C. Entamée en 1966, cette étude a porté sur les points suivants, énumérés par ordre chronologique :

- Prospection des peuplements en vue de la récolte de semences nécessaires à la création d'une plantation-pilote et du repérage éventuel de candidats têtes de clone;
- Création d'une pépinière, dans une station de l'I.F.C.C., destinée à couvrir les premiers besoins en matériel de plantation;
- Étude comparative du matériel végétal repéré;
- Mise au point de la technique de bouturage;
- Mise au point des dispositifs de plantation, aménagements anti-érosifs et couverture du sol;
- Mise au point des méthodes de taille et de cueillette;
- Établissement des plans et devis des premières installations de la station;
- Implantation et gestion d'une station de recherches destinées à la mise au point des conditions et des méthodes de culture du théier;
- Plantation de 20 ha de théiers aux fins de mener les études de phyto-technie en vraie grandeur;

Les activités de la station concernent les points suivants :

- Sélection des théiers;
- Fertilisation minérale et amendements;
- Écartement, ombrage et brise-vents;
- Méthodes culturales et calendrier agricole;
- Multiplication et production de matériel de plantations;
- Formation de personnel local.

C'est à Vatoraraka, près d'Ambahimaso, que fut installé, en raison de la proximité du site de Toppinga primitivement retenu, le premier centre de recherches. Les installations en furent, par la suite, progressivement transférées à Sahambavy à l'exception de quelques parcelles d'observation permettant d'avoir une vue comparative du comportement du théier, non

seulement avec Sahambavy, mais aussi d'autres parcelles créées à Andrainjato, Iboaka, Mandalahy et Maromby.

Sur de vieilles parcelles (Andrainjato et Iboaka), sans engrais, sans entretien et dans les conditions culturales les plus défavorables, le rendement a été de 400 à 500 kg de thé sec à l'hectare. Une des parcelles de Vatoraraka a donné en première année de cueillette 400 kg de thé sec à l'hectare, soit le double de ce qui était attendu, avec du « Shan Tran Ninh », à l'écartement de 1,5 m x 0,75 m avec fumure de 360 kg/ha/an du N.P.K. 2.1.1.

Mille six cents candidats têtes de clones (C.T.C.) ont été repérés dans les régions de Fianarantsoa, Moramanga, Vatoraraka, Ilaka-Est. Ces C.T.C. ont été bouturés et installés à Vatoraraka, puis à Sahambavy, en jardin de collection, parc à bois, pépinière ou en jardin de comparaison.

Des premières observations effectuées sur 152 C.T.C., il apparut qu'une vingtaine au moins se montrent d'excellents producteurs, pouvant atteindre pour certains 1500 et même 2000 kg de thé sec par hectare et par an. Des tests de fermentation ont porté sur 300 C.T.C. dont 34 ont été retenus. Des tests sur vigueur sont également menés. Le bouturage peut se faire toute l'année, mais l'époque idéale se situe de mai à septembre. Il s'effectue en bac, sous chassis plastique et ombrière, avec un substrat de terre profonde de pH 4,5. La reprise se fait à 90-95 %.

Une très forte sélection a pu être opérée d'autre part parmi les 600 000 plants des pépinières de Vatoraraka qui alimentent la plantation de Sahambavy.

LA STATION DE SAHAMBAVY

L'installation de la station, commencée en 1970, devait être terminée vers novembre 1972, l'infrastructure (bâtiments, électrification, adduction d'eau, barrage, routes, achat de matériel) étant dès maintenant presque entièrement sur place.

Le bouturage s'effectue dans 22 bacs avec le matériel disponible en provenance des clones sélectionnés de Vatoraraka : 10 000 plants sont actuellement en place en pépinières d'endurcissement de plants, le repiquage se faisant au fur et à mesure de la sortie des bacs de bouturage.

Sont actuellement mis en place les essais suivants :

- Jardin de comparaison de « jats » (descendance génératrice) Assam-Manipur, Shan Tran Ninh, San Pakha;
- Observations des meilleurs clones choisis issus de Assam, Shan Tran Ninh, Shan Pakha;
- Essais d'engrais : comparaison à différentes doses d'azote, influence de l'ion 504 dans la formule NPK 2.1.1., comparaison de doses simples et doubles de formules NPK 2.1.1. et 5.1.1., essai à dose croissante d'azote;
- Essais d'arbres d'ombrage et de coupe-vents en pépinières.

Les pépinières de plantation issues de seedlings sont à l'heure actuelle de 9 ha, dont 4 effectivement plantés (800 000 plants) et 5 ha prêts à l'être.

Les 20 ha semi-industriels se présentent en blocs de surface variable séparés par des coupe-vents d'acacias. La superficie plantée par bloc est toujours de 1 ha, le reste de la surface travaillée étant planté en Guatemala grass pour protection et fourniture de paillis. Les blocs sont plantés actuellement avec des seedlings sévèrement sélectionnés en tests de vigueur, de type Shan Tran Ninh, Shan Pakha et Assam.

PROJETS ENVISAGÉS POUR L'AVENIR

Les options gouvernementales ne sont pas encore prises quant à l'avenir de cette opération, mais tout porte à croire que dans la ligne économique-sociale du deuxième Plan, c'est la formule des extensions paysannes qui sera retenue. Dans cette hypothèse, le bloc semi-industriel

serait limité à 100 ha avec plants issus de graines et sélectionnés à 50 % sur vigueur, en attendant les clones issus de boutures. Dans un rayon de 10 km autour de la station, 300 hectares de parcelles paysannes de 40 ares seront mis en place, suivant un schéma déterminé par une étude de géographie humaine.

La station de recherche resterait indépendante, dans une telle formule, de l'opération de production. Pour suivre les recherches entreprises, elle fournirait des clones à haute productivité et jouerait le rôle d'ingénieur-conseil à l'égard du bloc industriel.

Celui-ci pourrait être conçu, sous la forme d'une société régionale de mise en valeur, avec apports de l'État, du secteur privé et, le cas échéant, des producteurs groupés en coopératives.

Cette Société gérerait, outre les cultures industrielles, l'usine de thé vert qu'il est envisagé de faire dans un premier temps, pour passer à une usine de thé noir dès que la production serait suffisante pour la rentabilité.

J. DE RECHTER



BIBLIOGRAPHIE

CONGRÈS INTERNATIONAL DES AFRICANISTES. — **Présence Africaine, 1972.** — Publié sur la recommandation du Conseil International de la philosophie et des sciences humaines avec le concours financier de l'Unesco.

Le congrès des africanistes a pris son origine en 1960, lors d'un congrès à Moscou de l'Association des Orientalistes. Les Africanistes présents obtinrent que le département africain se détachât pour se constituer en Association autonome grâce à l'active collaboration de savants et d'organisations de tous pays. L'objectif essentiel du congrès est de promouvoir les études africaines en vue de favoriser chez les Africains une prise de conscience plus profonde de leurs cultures propres et d'attirer l'attention des autres continents sur l'intérêt que présente dans le monde moderne la connaissance de la nature et de l'homme africains. Le compte-rendu des études de cette session du congrès est d'ailleurs éloquent : sciences historiques, linguistiques, pensée africaine et anthropologie culturelle, arts et lettres, institutions, sciences naturelles et technologie, autant de branches traitées par d'éminents spécialistes du monde entier, et présentées en français et en anglais. « Notre devoir d'aujourd'hui, votre devoir aussi, vous savants, chercheurs, c'est de créer les conditions favorables à une augmentation rapide de la connaissance scientifique de l'Afrique, tant sur le plan de la nature que sur celui des hommes. Le développement de notre vieille terre, dont il est tant question aujourd'hui, ne peut avoir pour moteur que la quête perpétuelle de cette vérité scientifique basée sur la connaissance aussi exacte que possible de notre environnement géographique et de notre civilisation ». Ainsi le discours de clôture du congrès met particulièrement l'accent sur l'importance de la recherche scientifique.

* *
*

TCHOUMBA-NGOUANKEU. — **Auteur du Lac Tchad.** — Édition Clé, Yaoundé-Cameroun, 1972.

Ce livre, publié dans le cadre des Éditions Clé, éditions africaines cherchant à faire connaître les auteurs africains, est un recueil de contes et fables des différentes ethnies du Cameroun et du Tchad. Il renoue avec la vieille tradition orale africaine, où, loin d'être un genre mineur, le conte reste un récit toujours vivant et populaire. Les héros et la morale de ces fables rejoignent ceux et celle d'Esopé et de La Fontaine.

Ces simples récits contiennent plus d'information sur les tensions psychologiques et sociales africaines que bien des ouvrages savants, et reflètent, dans une langue haute en couleurs, l'image de tout un peuple turbulent et plein de vie.

RENÉ DUMONT. — **Paysannerie aux abois.** — Éditions du Seuil, 1972.

Dans le style incisif, polémique et parfois excessif qui lui est particulier, l'auteur se livre à une analyse fouillée et critique des expériences agricoles tentées dans trois pays du Tiers-Monde : Ceylan, Tunisie, Sénégal. Il pose la question : comment aider la paysannerie du Tiers-Monde et lui permettre d'amorcer les réformes nécessaires ?

Peut-être en lui fournissant des enseignants, au courant des méthodes actives d'éducation permanente, des économistes au courant des mécanismes de l'économie moderne et des marchés intérieurs, des sociologues ruraux capables de bien comprendre les motivations paysannes, enfin des agronomes aptes à concevoir et à réaliser des étapes successives de modernisation. Les modèles et les structures économique-politiques nécessaires ne pourront être mis au point que par une série d'essais à vérifier et à adapter sans cesse. Un tel programme, indispensable à la réorientation de l'économie agraire mondiale, ne pourra être réalisé, selon René Dumont, que dans le cadre d'une écono-

mie planifiée de dimensions internationales et dans la mesure où la paysannerie prendra elle-même en main son destin.

MARCEL MERLE (sous la direction de). — **L'Afrique noire contemporaine.** — Éditions Armand Colin, 1972. — Collection U-Série Société Politique.

Seconde édition, revue et mise à jour, d'un important ouvrage qui étudie les pays de l'Afrique noire indépendante. Sous la direction de M. Merle, les différents auteurs ont étudié successivement le cadre géographique, la colonisation, la naissance des états, les changements sociaux, le développement économique, le pouvoir politique, les relations internationales, dans une approche globale des problèmes et des situations.

Chaque chapitre correspond à une synthèse sur un aspect de l'histoire et de l'actualité africaine et des lectures complémentaires sont proposées pour chaque thème, élargissant au maximum les possibilités d'approche du sujet.

NAZI BONI. — **Histoire synthétique de l'Afrique résistante.** — Présence Africaine, Paris, 1971.

Le livre de M. Nazi Boni est l'histoire des relations de l'Afrique avec le reste du monde et l'histoire de ses résistances aux conquêtes qui s'en suivirent. La première partie du livre est consacrée à ces relations dans l'Antiquité et au Moyen-Age et intéresse surtout l'Afrique du nord et le Sahara. Les deux autres parties, consacrées à la période coloniale, concernent l'ex. A.O.F. moins la Guinée. L'auteur nous avertit qu'aucune science humaine ne peut être objective, elle est toujours, à quelque degré, engagée. Son engagement a été de chercher à rétablir la vérité sur ces relations et sur leurs héros, vérité que les documents coloniaux déformèrent peut-être, comme aussi certaines œuvres d'auteurs africains. Cet ouvrage est un livre d'histoire, au sens le plus scientifique du mot, et s'adresse à un public déjà instruit de l'histoire africaine.

